

fiable

innovatrice

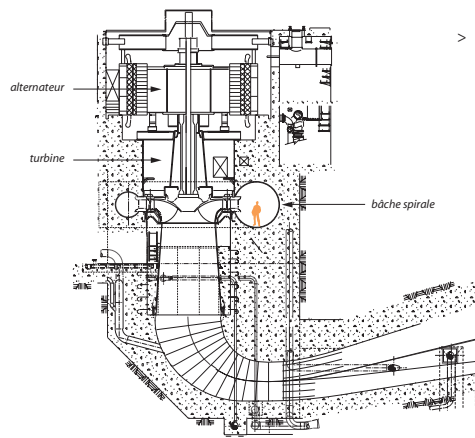
experte

rentable

robuste

**de plus en plus**

> à la centrale de la Sainte-Marguerite-3



> Coupe du groupe turbine-alternateur et de la bâche spirale photographiée en couverture.

inventive                      rigoureuse                      engagée                      moderne                      active

- 02** profil de l'entreprise
- 03** faits saillants financiers
- 04** message du président du Conseil d'administration et du président-directeur général
- 09** revue de l'année
- 10** le Distributeur
- 18** le Producteur
- 24** le Transporteur
- 29** les services à l'entreprise
- 41** revue financière
- 42** analyse par la Direction
- 59** états financiers consolidés
- 83** renseignements complémentaires

- 87** administration de l'entreprise
- 87** la Haute direction
- 88** le Conseil d'administration
- 89** régie d'entreprise
- 90** rapport d'activité du Conseil d'administration et de ses comités
- 92** Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants d'Hydro-Québec
- 96** encadrements linguistiques
- 96** acquisitions de biens meubles et de services
- 98** les équipements de production
- 99** les grands équipements

## de plus en plus

entreprenante

déterminée

experte

avertie

prévoyante

La déréglementation du marché de l'électricité en Amérique du Nord, conjuguée à l'accélération du processus d'innovation technologique et à l'utilisation massive des technologies de l'information, a radicalement modifié l'industrie de l'électricité.

Hydro-Québec allie, comme jamais auparavant, des qualités de rigueur, d'imagination, d'audace et d'engagement pour relever le défi de la concurrence.

Grâce à une organisation de plus en plus efficace et rentable, elle est en mesure de faire bénéficier la collectivité québécoise d'une énergie propre, à des coûts et à des conditions des plus concurrentielles.

La mise en valeur d'une expertise de classe mondiale lui permet par ailleurs de générer des revenus additionnels et de contribuer, avec l'ensemble de ses partenaires, à l'essor de l'économie québécoise.

Hydro-Québec est un grand producteur d'énergie et un distributeur important en Amérique du Nord. Son réseau comporte 32 283 kilomètres de lignes de transport et 106 448 kilomètres de lignes de distribution.

L'entreprise offre à ses clients des services dans le domaine de l'énergie, soit directement, soit par l'intermédiaire de sa division TransÉnergie, de ses filiales ou de sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

L'essentiel de la production d'Hydro-Québec est réservé au marché québécois, à des conditions fixées par la loi. Ce marché représente plus de 3,5 millions d'abonnements et bénéficie de tarifs bas et stables.

Hydro-Québec réalise également des transactions avec plusieurs dizaines d'entreprises d'électricité du nord-est des États-Unis, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Riche d'une expertise reconnue mondialement, Hydro-Québec a à son actif de nombreuses réalisations d'envergure, notamment dans les domaines de la production hydroélectrique, du transport et de la distribution d'électricité.

Hydro-Québec a un seul actionnaire : le gouvernement du Québec.

## de plus en plus

avisée

compétente

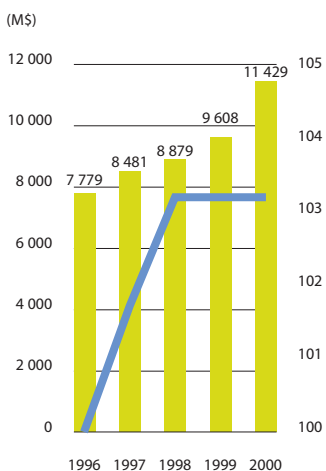
créative

innovatrice

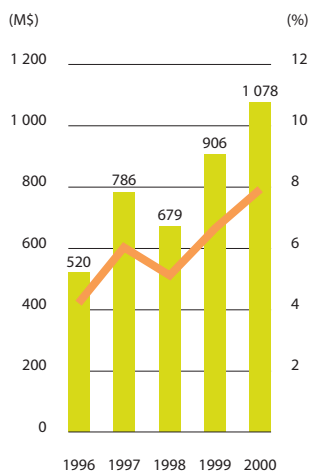
gagnante

(M\$)	<b>2000</b>	1999	Variation (%)
<b>Résultats et dividendes</b>			
Produits	<b>11 429</b>	9 608	19
Bénéfice net	<b>1 078</b>	906	19
Dividendes	<b>539</b>	453	19
<b>Bilan</b>			
Actif total	<b>59 111</b>	56 836	4
Dette à long terme	<b>34 887</b>	36 011	(3)
Avoir de l'actionnaire	<b>14 280</b>	13 741	4
<b>Flux de trésorerie</b>			
Activités d'exploitation	<b>3 345</b>	2 884	16
Activités d'investissement	<b>(3 621)</b>	(2 227)	63
Activités de financement	<b>353</b>	590	(40)
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	<b>177</b>	100	77
<b>Ratios (%)</b>			
Rendement sur l'avoir propre	<b>7,7</b>	6,7	15
Marge bénéficiaire	<b>9,4</b>	9,4	–
Taux de capitalisation	<b>26,2</b>	26,2	–
Taux d'autofinancement	<b>49,8</b>	59,5	(16)

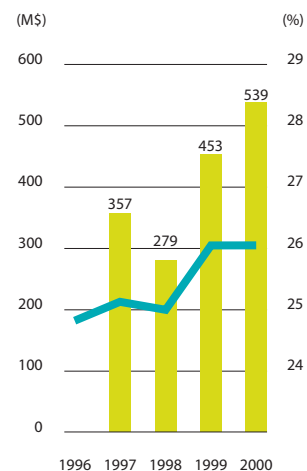
**Chiffre d'affaires et indice des hausses tarifaires moyennes**



**Bénéfice net et rendement sur l'avoir propre**



**Dividendes versés et taux de capitalisation**



Chiffre d'affaires  
Indice des hausses tarifaires moyennes

Bénéfice net  
Rendement sur l'avoir propre

Dividendes versés  
Taux de capitalisation

Notre chiffre d'affaires a continué de progresser bien qu'un gel des tarifs ait été maintenu depuis mai 1998 pour notre clientèle québécoise. Cette croissance provient de l'augmentation de nos ventes d'électricité au Québec et aux États-Unis.

Cette année, le bénéfice net franchit pour la première fois le cap du milliard de dollars. Le rendement sur l'avoir propre atteint 7,7 % et poursuit sa progression vers l'objectif de 9,8 % du *Plan stratégique 2000-2004*. Ainsi, tout en mettant en œuvre des moyens pour mieux servir nos clients, nous offrons un rendement croissant à notre actionnaire.

L'amélioration de notre situation financière s'est poursuivie avec l'atteinte, encore cette année, d'un taux de capitalisation de 26,2 %, qui permet le versement de dividendes. Pour une quatrième année consécutive, nous avons versé des dividendes à notre actionnaire, le gouvernement du Québec, pour un montant cumulatif de 1,6 G\$.

04



- > L. Jacques Ménard
- > André Caillé

#### **UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ**

Conformément à notre engagement, nos tarifs sont demeurés inchangés depuis 1998 pour l'ensemble de nos clients québécois. De plus, grâce à nos efforts pour améliorer notre rentabilité, nous espérons pouvoir maintenir ces bas tarifs.

L'amélioration constante du service à la clientèle est demeurée une priorité. À la suite d'un examen approfondi des attentes et des besoins de nos diverses clientèles, nous avons établi une orientation et une stratégie commerciales pour enrichir notre offre de service.

Nous avons mis en œuvre plusieurs projets visant à augmenter la robustesse de l'ensemble du réseau de distribution afin d'assurer à nos clients une alimentation continue en électricité, ce qui constitue le cœur de notre mission.

Nous avons poursuivi des travaux majeurs sur notre réseau de transport pour améliorer la sécurité d'alimentation. Les travaux de construction des lignes de bouclage du centre-ville de Montréal, de la Mauricie, du centre-ville de Québec et de la Gaspésie ont été achevés et les lignes, mises en service.

Grâce à l'ensemble des actions entreprises en 2000, le nombre moyen d'heures d'interruption du service a été réduit d'environ 17%.

#### **DES SERVICES FACILEMENT ACCESSIBLES**

Des efforts importants ont aussi été fournis pour mieux répondre aux attentes des clients. En ce qui concerne les délais de raccordement, la proportion des demandes satisfaites dans les délais prévus est passée de 71 % en 1999 à 88 % en 2000. De plus, nous avons continué de faciliter l'accès à nos services, d'améliorer la qualité de l'information transmise et d'assurer avec diligence le suivi des demandes des clients.

Quant à nos clients des grandes entreprises, dont les achats représentent plus de 40 % de nos ventes au Québec, ils continuent de bénéficier d'une tarification parmi les plus concurrentielles du monde. Les rencontres de partenariat-qualité nous ont permis de renforcer notre rôle conseil auprès de ces clients, et nous avons pu constater chez eux un niveau de satisfaction très élevé.

#### **DES UNITÉS D'AFFAIRES PLUS AUTONOMES**

Sur le plan organisationnel, nous avons établi la séparation fonctionnelle de nos activités de distribution et de production afin de répondre aux exigences de la *Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie*, adoptée en 2000, qui dérègle la production d'électricité au Québec. Cette loi a pour objectif premier de préserver le pacte social en matière d'électricité et de garantir aux consommateurs québécois qu'ils pourront continuer à bénéficier de bas tarifs, particulièrement dans le secteur résidentiel. À cet effet, le gouvernement a établi un volume d'électricité patrimoniale pour la production hydroélectrique et les contrats d'achat à long terme actuels d'Hydro-Québec, soit une quantité d'énergie annuelle maximale de 165 TWh, et il en a fixé le prix à 2,79 cents le kilowattheure. Au-delà de ce volume, la loi ouvre le marché de gros à la concurrence. Les coûts de transport et de distribution d'Hydro-Québec, qui demeurent fixés par la Régie de l'énergie, s'ajoutent au coût d'approvisionnement.

Nous avons aussi amorcé le regroupement de plusieurs responsabilités sous trois unités d'affaires : le Producteur, le Transporteur et le Distributeur. Grâce à une expertise reconnue dans leur domaine respectif, elles seront en mesure, mieux que jamais, de contribuer à l'atteinte de nos objectifs.

L'année 2000 se caractérise par une progression soutenue vers l'atteinte des objectifs du *Plan stratégique 2000-2004*.

Désormais, chaque unité d'affaires doit définir son propre portefeuille de projets d'innovation technologique. De plus, chacune est responsable, depuis 1999, de la réalisation des projets internationaux dans son secteur d'activité. Nous poursuivrons aussi le regroupement de nos activités sous d'autres unités d'affaires, par exemple dans le secteur de l'ingénierie et de la construction.

#### **DES PROFITS À LA MESURE DE NOS EFFORTS**

Les résultats obtenus en 2000 confirment clairement la pertinence des orientations définies dans notre *Plan stratégique 2000-2004*, qui a été approuvé par le gouvernement du Québec au début de l'année, et des actions que nous avons entreprises.

Notre bénéfice net consolidé a progressé de 19% pour atteindre 1 078 millions de dollars, une hausse de 172 millions de dollars sur celui de l'an dernier. Cette augmentation est principalement attribuable à la progression des revenus associés aux transactions d'électricité sur les marchés américains, notamment l'achat-revente sur le marché à court terme. Elle résulte également de la bonne tenue de notre économie, qui connaît actuellement la plus longue période de croissance continue des 50 dernières années, et qui a entraîné une hausse des ventes au Québec, particulièrement chez les clients commerciaux et industriels.

Il faut souligner que la hausse du bénéfice nous a permis d'améliorer sensiblement la santé financière d'Hydro-Québec, dont le rendement sur l'avoir propre est passé de 6,7 à 7,7%. Nous poursuivons nos efforts pour atteindre l'objectif de 9,8% que nous nous sommes fixé pour 2004. Précisons que l'entreprise paie un taux d'intérêt moyen pondéré de 9% sur sa dette de 38 milliards de dollars.

Pour parvenir à ce but, tout en maintenant des tarifs bas et stables pour tous nos clients québécois, nous devons maintenir une gestion rigoureuse, améliorer nos façons de faire et tirer avantage des nouvelles occasions d'affaires résultant de la restructuration de l'industrie de l'électricité.

#### **UN RICHE POTENTIEL À METTRE EN VALEUR**

Au Québec, nous poursuivons plusieurs projets afin de produire l'électricité nécessaire pour répondre en tout temps aux besoins de nos clients à des conditions concurrentielles, tout en maintenant notre performance environnementale au plus haut niveau.

Les travaux de construction de la centrale de la Sainte-Marguerite-3, qui ajoutera 2,8 TWh à la capacité de production annuelle d'Hydro-Québec, sont en voie d'achèvement. Nous avons terminé les travaux de réfection des centrales de La Gabelle, de La Tuque et de Tracy, et d'autres travaux se poursuivent afin d'assurer la pérennité de notre parc de production.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a autorisé par décret la construction du nouvel aménagement hydroélectrique de Grand-Mère, qui remplacera l'aménagement existant. Ce projet a reçu l'appui de la communauté locale.

#### **UNE EXPERTISE RECHERCHÉE**

La restructuration du marché de l'électricité à l'échelle mondiale nous fournit l'occasion de vendre à l'étranger une expertise reconnue, en particulier dans les domaines de la conception, de la construction et de l'exploitation de lignes de transport d'électricité et d'aménagements hydroélectriques.



Des projets audacieux ont été mis en chantier ou achevés en 2000. Hydro-Québec a réalisé l'ingénierie et la construction de la ligne d'interconnexion Mantaro-Socabaya, au Pérou. Les travaux ont été effectués en partenariat avec des entreprises québécoises et péruviennes. Longue d'environ 600 km, la ligne, qui relie les deux plus importants réseaux de transport d'électricité de ce pays, a été construite dans un milieu où la topographie pose des défis exceptionnels et fait appel à une expertise unique. En Australie, l'interconnexion de 65 km construite sous la supervision de TransÉnergie a été mise en service.

De plus, Hydro-Québec a fait l'acquisition de la société Transelec, au Chili, pour un montant de 1,6 milliard de dollars. Il s'agit de la plus importante transaction internationale jamais réalisée par Hydro-Québec. Elle permet à l'entreprise de bien se positionner sur un marché en pleine expansion.

Ces réalisations et ces investissements nous donnent l'occasion de mettre en valeur notre expertise à l'échelle internationale.

#### **UN APPUI IMPORTANT**

À la suite des ententes conclues en 1999 avec les conseils de bande des Montagnais de Betsiamites et d'Essipit et avec les municipalités régionales de comté concernées, les démarches menant à l'obtention des autorisations gouvernementales pour la dérivation partielle des rivières du Sault aux Cochons, Portneuf et Manouane suivent leur cours. Aussi, le projet d'aménagement d'une centrale de 517 MW sur la rivière Toulnostouc a progressé, et la construction de celle-ci devrait commencer à l'été de 2001. De plus, les discussions se poursuivent avec les communautés locales en vue d'enclencher le processus menant à la mise en chantier d'autres projets d'aménagement hydroélectrique, notamment la centrale Tabaret.

Hydro-Québec s'engage à poursuivre la mise en chantier des projets qui répondent à ses objectifs de rentabilité, qui sont acceptables sur le plan environnemental et qui sont accueillis favorablement par les communautés locales.

Au cours de l'année, nous avons formé une table conjointe avec les Cris afin de trouver un terrain d'entente pour régler plusieurs questions en suspens. Une entente est également intervenue avec cette nation pour qu'elle réalise, avec le concours d'Hydro-Québec, une analyse du projet potentiel de la centrale de l'Eastmain-1, qui comprend la dérivation partielle de la rivière Rupert dans la rivière Eastmain. De plus, nous avons eu de nombreuses rencontres avec des représentants des communautés de Chisasibi et d'Eastmain au sujet de projets d'amélioration de leur alimentation en eau potable. Nous avons également entrepris le nettoyage des sites qui ont servi aux études portant sur le projet de la Nottaway-Broadback-Rupert, en étroite collaboration avec les communautés de Waskaganish et de Mistissini.

Il faut souligner qu'Hydro-Québec et la Société Makivik, qui représente les droits des Inuits du Nunavik dans les domaines culturel, économique et politique, ont reçu conjointement à Hong Kong le prix d'excellence Indigenous Peoples Corporate Industry Award pour leur contribution à l'avancement des relations entre l'industrie et les peuples autochtones. Ce prix souligne aussi l'esprit de partenariat développé par les deux organismes ainsi que leur intérêt mutuel pour la protection de l'environnement et du milieu social.

**LA MOBILISATION DES EMPLOYÉS, CLÉ DU SUCCÈS**

Nos employés sont les principaux artisans de notre réussite. Par leur expertise, leur compétence et leur engagement quotidien, ils contribuent, chacun dans son domaine, à faire d'Hydro-Québec une entreprise reconnue pour sa capacité à relever des défis exceptionnels. Nous les remercions pour les efforts soutenus qu'ils fournissent.

Dans une perspective de mobilisation autour du plan stratégique, tous les employés ont été conviés, en petits groupes, à des rencontres dont l'objectif est de favoriser une compréhension commune des enjeux et des orientations de l'entreprise.

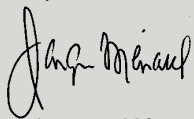
À plus long terme, notre succès dépend de notre capacité d'assurer la pérennité de notre savoir-faire en faisant appel à une relève bien formée et motivée. Nous avons donc élaboré un programme de formation en gestion afin de préparer la relève de ceux et celles qui prendront leur retraite au cours de la prochaine décennie.

Nous désirons exprimer notre reconnaissance à tous les membres du Conseil d'administration. Nous remercions plus particulièrement M. Simon Paré, qui a quitté le Conseil en 2000. Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue à MM. Alain Forand, Pierre Grand'Maison et Claude Munger, qui se sont joints au Conseil au cours de l'année.

Nous voulons rendre un hommage particulier à M. Joseph Bourbeau, décédé en décembre 2000. Président du Conseil d'administration de 1980 à 1985, M. Bourbeau, par son dynamisme, ses qualités de visionnaire et son sens de l'innovation, a joué durant 37 ans un rôle majeur dans le développement d'Hydro-Québec.

Au terme de l'an 2000, Hydro-Québec se tourne de plus en plus vers l'avenir. Forts de nos grandes réalisations, nous demeurons fidèles à notre mission de base : produire, transporter et distribuer de l'énergie pour répondre aux besoins de la collectivité québécoise. Nous devons cependant conjuguer nos efforts pour demeurer un chef de file dans une industrie qui évolue à un rythme accéléré. Pour atteindre nos objectifs, nous devons consolider nos acquis, continuer à développer notre expertise et à gérer rigoureusement nos ressources, saisir les nouvelles occasions d'affaires et même provoquer le changement dans un contexte de défis sans cesse renouvelés.

Le président du Conseil d'administration,

  
L. Jacques Ménard

Le président-directeur général,

  
André Caillé

**de plus en plus**

vigilante

présente

efficace

habile

forte



**de plus en plus**

adaptée

attentive

**accessible**

rapide

disponible

- > Les clients peuvent communiquer avec l'entreprise par le centre d'appels *HydroDirect* ou par Internet.

## > de plus en plus attentive aux besoins des clients

Comme le prévoit le *Plan stratégique 2000-2004*, Hydro-Québec a consacré d'importants efforts à l'amélioration de la qualité de son service.

La stabilité des tarifs a été préservée, ce qui a permis à un grand nombre de clients de réaliser une économie réelle par rapport à l'utilisation des autres sources d'énergie dont le prix est plus volatile. L'atteinte de cet objectif est attribuable en grande partie à la rentabilité accrue de l'entreprise.

Après avoir légèrement fléchi au cours des deux dernières années, l'indice global de satisfaction de la clientèle a progressé de façon constante en 2000. L'appréciation de la qualité du service a enregistré une hausse particulièrement marquée dans les secteurs résidentiel et commercial.

Hydro-Québec a élaboré de nouveaux services à l'intention de sa clientèle d'affaires afin de répondre à ses besoins particuliers. Elle entend d'ailleurs poursuivre l'amélioration de ses services en fonction de l'évolution des attentes et des besoins de chaque catégorie de clients.

### UNE OFFRE DE SERVICE ÉLARGIE

Afin de mieux servir ses clients, l'entreprise a ouvert de nouveaux sites du centre d'appels *HydroDirect* : deux sites pour la clientèle résidentielle — à Québec et à Saint-Hyacinthe —, un site pour la clientèle commerciale à Montréal et trois sites de recouvrement — à Montréal, à Thetford Mines et à Valleyfield. Le personnel des sites maîtrise de mieux en mieux des technologies plus performantes qui lui permettent de fournir des réponses rapides et complètes aux demandes des clients. La performance du centre *HydroDirect* s'est améliorée en 2000 : l'entreprise a répondu à 91 % des appels reçus, dont 58 % en moins de 20 secondes, c'est-à-dire un dépassement de 8 % de l'objectif fixé pour l'année.

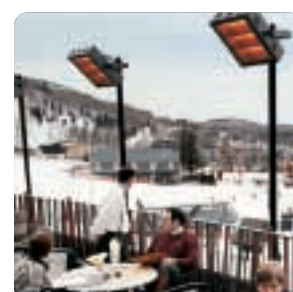
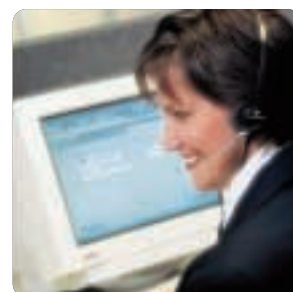
Hydro-Québec offre aussi de nouveaux services aux autres catégories de clients. Elle a notamment rencontré des groupes de clients d'affaires en région afin de mieux connaître leurs attentes et de jouer un rôle conseil plus efficace. Les chercheurs du Laboratoire des technologies électrochimiques et des électrotechnologies, en collaboration avec les représentants commerciaux et les techniciens des régions, ont poursuivi leurs efforts afin de proposer à ces clients des solutions sur mesure, plus particulièrement dans les domaines de la cuisson, de la géothermie, de l'éclairage, du chauffage infrarouge et de la gestion de la consommation.

Hydro-Québec a par ailleurs lancé un nouveau service de vente et d'installation de systèmes de chauffage central à air chaud tout électrique ou bi-énergie (électricité et mazout) à l'intention de sa clientèle résidentielle.

De plus, l'entreprise a commencé à installer des compteurs communicants chez ses clients d'affaires qui ont plusieurs abonnements. Ces compteurs leur donnent accès à de nouveaux services qui facilitent la gestion de leurs comptes.

### LE RECOUVREMENT, UNE APPROCHE SOUPLE

Les efforts déployés en 1999 pour maintenir un juste équilibre entre rigueur et souplesse en matière de recouvrement ont porté leurs fruits. Grâce aux efforts de recouvrement, les pertes financières liées aux comptes en souffrance ont diminué de 11,4 M\$ en 2000.



- > Le centre d'appels *HydroDirect* offre un service rapide et efficace.
- > Le café sur la terrasse en hiver grâce au chauffage infrarouge à l'électricité.
- > Du nouveau : service de vente et d'installation de systèmes de chauffage central à air chaud.

Compte tenu de l'augmentation des prix du mazout et du gaz naturel, l'électricité demeure une source d'énergie parmi les plus avantageuses, tant pour les tarifs bas et stables que pour son faible impact environnemental.



Le projet pilote *Le budget éclairé*, qui s'est terminé en 2000, a été évalué. D'une durée d'un an, il a été mené conjointement avec deux associations de consommateurs à l'intention de clients à faible revenu de Montréal et de la Mauricie. À la fin du projet, 68% des 576 participants qui avaient conclu une entente avec Hydro-Québec ont respecté leur engagement, et bon nombre d'entre eux ont complètement remboursé leur dette envers l'entreprise. Hydro-Québec étudie maintenant des avenues pour mettre en place une formule permanente afin d'aider les clients en difficulté à acquitter leur dette.

**UNE DÉMARCHE CIBLÉE EN RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT**

La recherche-développement a été réorientée afin de déterminer les projets les plus susceptibles de contribuer à l'amélioration des produits et des services destinés à la clientèle.

Les projets de recherche retenus concernent par exemple les électrotechnologies utilisées dans l'industrie du bois et dans l'industrie de l'alimentaire ainsi que la réduction des coûts environnementaux liés au traitement et à l'élimination des effluents des industries et à l'élimination des boues municipales.

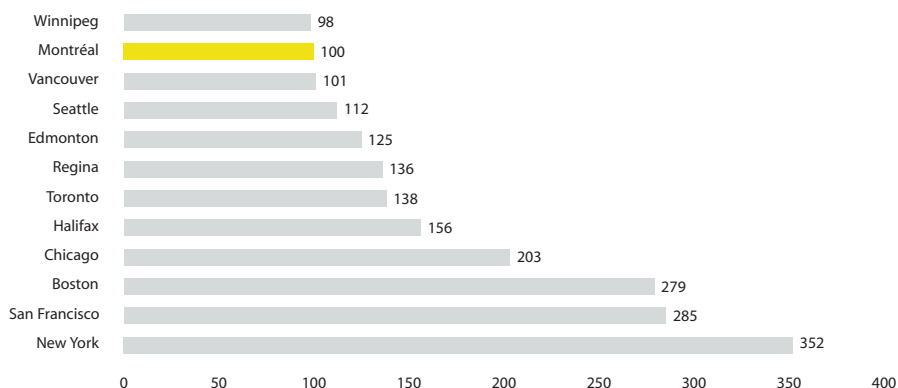
**LES PROJETS HORS QUÉBEC**

En Libye, Hydro-Québec a obtenu un contrat d'assistance technique totalisant 12 M\$ pour restructurer la General Electricity Company of Libya (GECOL) et implanter de nouveaux systèmes d'information de gestion administrative et financière. Ce contrat requiert la participation de plusieurs unités d'affaires d'Hydro-Québec, de même que l'expertise de Famic Technologies 2000, une entreprise québécoise du domaine de l'informatique.

Hydro-Québec et Éconoler, une filiale d'Hydro-Québec International et de Dessau-Soprin, ont conclu deux importants contrats totalisant 2,6 M\$ avec le ministère de l'Industrie du Viêt Nam. Ces projets ont débuté à l'automne 2000 et se poursuivront jusqu'en 2003. Ils portent sur l'analyse de la charge, la conception et la réalisation d'un projet pilote d'économies d'énergie ainsi que sur l'établissement de normes d'efficacité pour l'éclairage et les moteurs.

Plusieurs autres projets internationaux ont été réalisés en 2000, notamment la poursuite du mandat d'assistance technique relatif à l'implantation de systèmes de mesurage et de

**Indice comparatif des prix de l'électricité — Clientèle domestique au 1<sup>er</sup> mai 2000 (Montréal = 100)**



> Formation à l'étranger, un savoir partagé.

Indice associé à une facture mensuelle (toutes taxes exclues) pour une consommation de 1 000 kWh. Source : Hydro-Québec, *Comparaison des prix de l'électricité dans les grandes villes nord-américaines au 1<sup>er</sup> mai 2000*.

paiement anticipé, au Koweït ; la formation sur la méthode d'évaluation de la satisfaction et sur l'approche client, en Algérie et au Maroc ; ainsi que la participation à la réalisation de plans directeurs d'équipements, en Côte d'Ivoire et en Chine.

Dans le domaine de la domotique, Hydro-Québec et Microtec ont signé un protocole d'entente en vue de créer La Générale Domotique, une entreprise spécialisée dans la conception et la commercialisation de produits domotiques. Ces produits sont conformes au protocole CEBus, reconnu en gestion de réseaux résidentiels partout en Amérique du Nord.

Par ses activités de prospection auprès des grandes entreprises à l'échelle nationale et internationale, Hydro-Québec favorise le développement industriel du Québec.

### > un niveau de satisfaction de plus en plus élevé

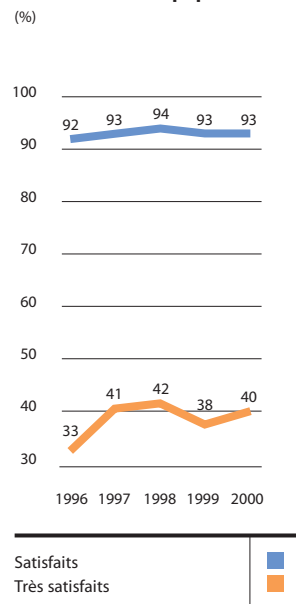
Le volume des ventes aux clients Grandes entreprises s'élève à 63,4 TWh en 2000, soit 41,5% de la consommation au Québec, pour des revenus de 2,1 G\$. Les revenus de ces ventes ont dépassé de 20 M\$ les prévisions établies dans le plan d'affaires 2000 de l'entreprise. Cette augmentation résulte de la vigueur de l'économie québécoise et du transfert au Québec de la production d'entreprises établies ailleurs au Canada ou aux États-Unis en raison du prix concurrentiel de l'électricité au Québec.

Hydro-Québec a continué de soutenir la capacité concurrentielle de sa clientèle des grandes entreprises en maintenant ses tarifs de base au même niveau qu'en 1998. De plus, la tarification en temps réel est demeurée très intéressante, malgré la forte hausse du prix de l'électricité sur le marché à court terme américain.

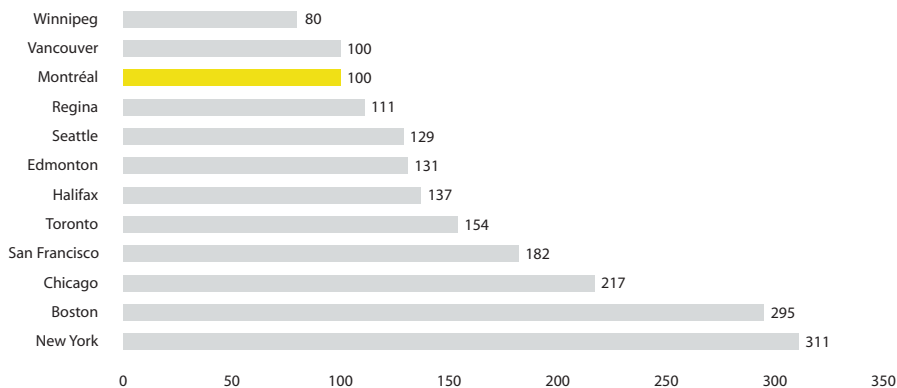
#### UN PARTENAIRE D'AFFAIRES

Le service offert aux grandes entreprises répond de mieux en mieux aux demandes exprimées par cette clientèle. Son niveau de satisfaction à l'égard de la qualité de la fourniture de l'électricité et du service s'est constamment amélioré, passant de 7,6 sur 10, en 1996, à 8,5 sur 10, en 2000. Ces résultats sont le fruit des efforts déployés depuis déjà quelques années. Les grandes entreprises peuvent compter sur un service prévenant, la disponibilité d'un représentant commercial tous les jours de la semaine, une communication directe avec les exploitants et les planificateurs de réseaux, ainsi qu'un lien de communication électronique permanent.

Satisfaction de la population (%)

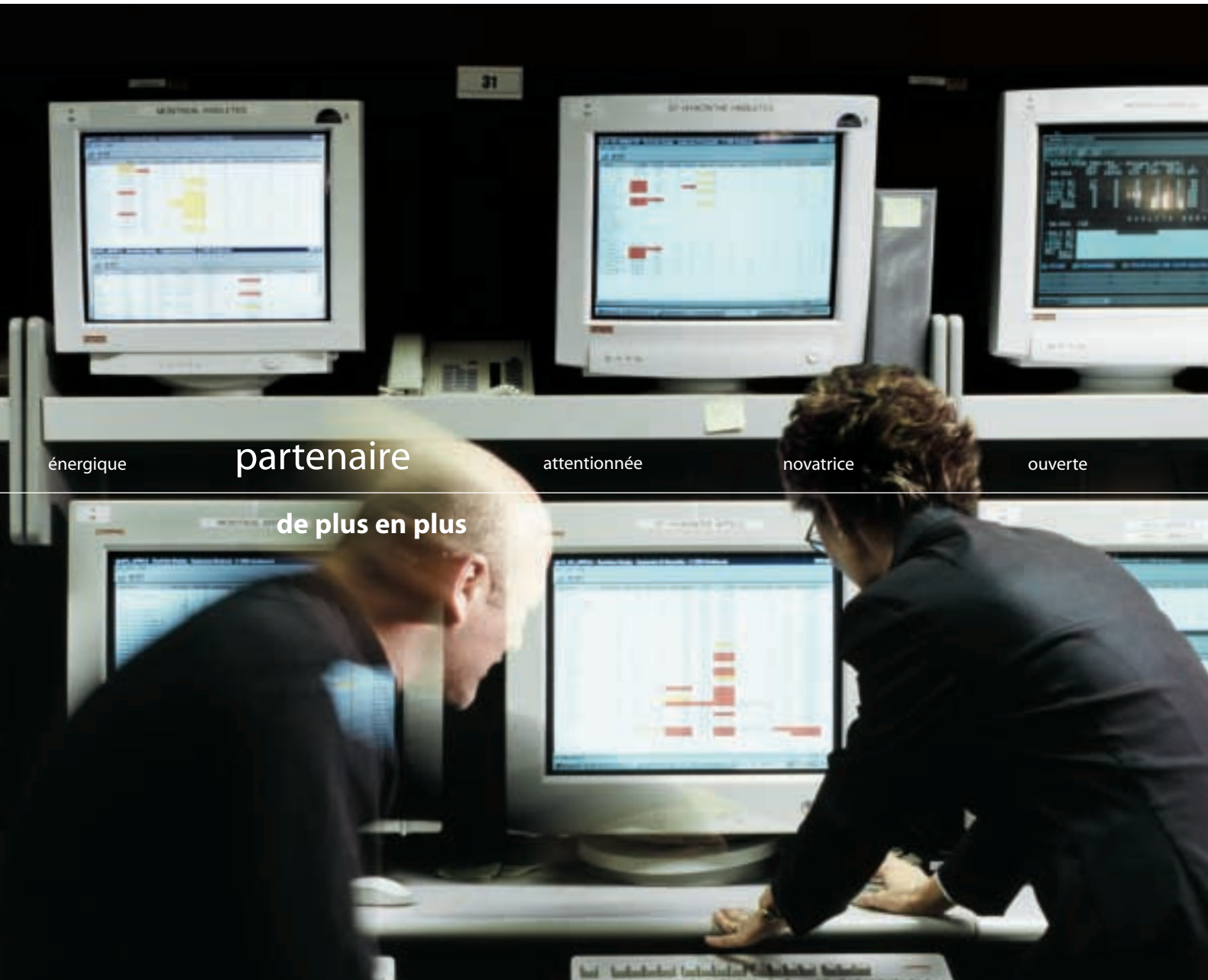


#### Indice comparatif des prix de l'électricité — Clientèle industrielle au 1<sup>er</sup> mai 2000 (Montréal = 100)



Indice associé à une facture mensuelle (toutes taxes exclues) pour une puissance de 5 MW, une consommation de 3 060 MWh et un facteur d'utilisation de 85 %.

Source : Hydro-Québec, Comparaison des prix de l'électricité dans les grandes villes nord-américaines au 1<sup>er</sup> mai 2000.



énergique

partenaire

attentionnée

novatrice

ouverte

de plus en plus

- > Le centre névralgique d'HydroDirect —  
le personnel maîtrise de mieux en mieux  
des technologies très performantes.



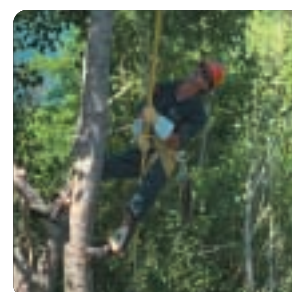
Hydro-Québec a fait la promotion de ses services principalement auprès des grandes entreprises des secteurs suivants : pâtes et papiers, fonte et affinage, sidérurgie, mines, chimie, entreprises manufacturières ainsi que commerces, institutions et réseaux municipaux. De plus, des missions commerciales ont été conduites en Europe, aux États-Unis et en Asie pour des projets dans les domaines de la chimie et de la métallurgie.

Quelque 3 M\$ ont été investis dans des activités de recherche-développement destinées à soutenir certains projets susceptibles d'intéresser les grandes entreprises, comme le traitement des boues produites par l'industrie des pâtes et papiers, le traitement de l'eau par l'ozone, le séchage électrique des concentrés de minerai et le procédé de cuisson électrique pour la fabrication d'électrodes.

De plus, Hydro-Québec a travaillé à améliorer la qualité de l'énergie électrique livrée à ces clients, en vue de préserver les équipements industriels sensibles contre les variations de tension électrique.

**L'INFORMATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Hydro-Québec a amélioré ses services aux grandes entreprises grâce à un site Internet qui leur est consacré. Celui-ci leur donne accès, en temps réel, à l'information qu'elles jugent la plus importante : leur facturation, leur profil de consommation, les modifications apportées à leurs contrats, ainsi que les prix des transactions hors Québec. De plus, chaque client peut désormais communiquer avec son représentant des ventes par Internet.



**> une alimentation électrique de plus en plus fiable**

Compte tenu des conditions climatiques au Québec et de la dispersion de la clientèle sur un vaste territoire, le nombre moyen d'heures d'interruption du service représente un élément important de mesure de l'atteinte de l'objectif premier d'Hydro-Québec : assurer la fiabilité de l'alimentation électrique de ses clients québécois.

La continuité du service s'est améliorée de façon notable en 2000 avec un résultat de 1,97 heure d'interruption de service par client, par rapport à 2,16 heures l'an dernier. L'indice utilisé est normalisé, c'est-à-dire qu'il ne tient pas compte des événements exceptionnels qui dépassent les critères de conception du réseau. La bonne performance en 2000 a été atteinte en raison des intempéries moins nombreuses, mais aussi grâce à une gestion efficace du comportement du réseau.

La satisfaction des clients à l'égard de la fiabilité de l'alimentation s'est établie à 7,7 sur 10, soit une amélioration de 0,3 par rapport à 1999.

**NOMBRE MOYEN D'HEURES D'INTERRUPTION DU SERVICE DE DISTRIBUTION PAR CLIENT\***

1996	1997	1998	1999	<b>2000</b>	Cible 2004
2,4	2,02	2,66	2,16	<b>1,97</b>	1,7

\* L'indice ne tient pas compte des interruptions liées à des conditions climatiques exceptionnelles.

**UNE MAÎTRISE ACCRUE DE LA VÉGÉTATION**

Comme la végétation est la cause d'environ 31% des interruptions du service, Hydro-Québec a intensifié ses efforts afin d'améliorer la qualité des travaux d'élagage. Le budget affecté à cette activité est passé de 25 à 40 M\$ par an.

- > Atelier d'une fonderie où l'on coule du métal en fusion.
- > Moins d'interruptions de service grâce à l'intensification des travaux d'élagage.



de plus en plus

efficace

indispensable

fiable

sécuritaire

responsable

- > L'enfouissement du réseau de distribution présente plusieurs avantages : protection contre les intempéries et amélioration du paysage urbain.

De plus, Hydro-Québec a systématiquement revu ses façons de faire avec les entreprises spécialisées dans l'élagage. En attribuant des contrats à plus long terme et en exigeant la certification ISO 9002, elle a contribué à rehausser la qualité des interventions de ces entreprises et à consolider l'industrie de l'élagage.

#### L'OPTIMISATION DU RÉSEAU

Le programme de renforcement du réseau de distribution, lancé en 1999 et échelonné sur quatre ans, représente des investissements de 175 M\$. Il vise à garantir que les lignes jugées prioritaires sont plus résistantes aux intempéries et à assurer que le service est rétabli rapidement en cas de panne. Le programme vise également à renforcer l'ensemble des lignes de distribution de ces zones de façon, notamment, à éviter la chute en cascade des poteaux.

#### L'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU

Conformément à son plan stratégique, Hydro-Québec a lancé son programme d'enfouissement du réseau de distribution d'électricité. Ce programme favorisera une meilleure intégration du réseau à l'environnement urbain tout en diminuant l'exposition aux intempéries.

Le programme d'enfouissement comporte trois volets. Le premier concerne le prolongement du réseau souterrain dans les nouveaux quartiers résidentiels. Le deuxième vise à appuyer les municipalités qui souhaitent enfouir des lignes aériennes. Enfin, le troisième volet est consacré à l'enfouissement du réseau existant sur des sites d'intérêt patrimonial.

#### LES AGGLOMÉRATIONS IMPORTANTES : UNE PRIORITÉ

En raison de leur importance démographique et économique, les grands centres-villes ont fait l'objet d'études en vue d'y améliorer la fiabilité et la continuité du service. Le plan stratégique indique d'ailleurs l'intention d'Hydro-Québec de ramener à un maximum de une heure, d'ici à 2004, le temps moyen d'interruption de cette portion du réseau de distribution.

Le centre-ville de Montréal a fait l'objet d'une attention particulière et un programme de réhabilitation et d'automatisation du réseau souterrain de 108 M\$ échelonné sur trois ans a été approuvé.

#### EN HARMONIE AVEC LE MILIEU

Hydro-Québec veille à ce que ses projets se réalisent dans le respect de l'environnement. Au terme de trois années de démarches, la Vice-présidence à la distribution a obtenu son certificat d'enregistrement à la norme ISO 14001. Il s'agit de la première unité administrative d'Hydro-Québec à obtenir une telle certification pour l'ensemble de ses activités. Pareille reconnaissance est d'autant plus importante que cette unité est active sur l'ensemble du territoire québécois et que ses employés ont des contacts directs et fréquents avec la clientèle.

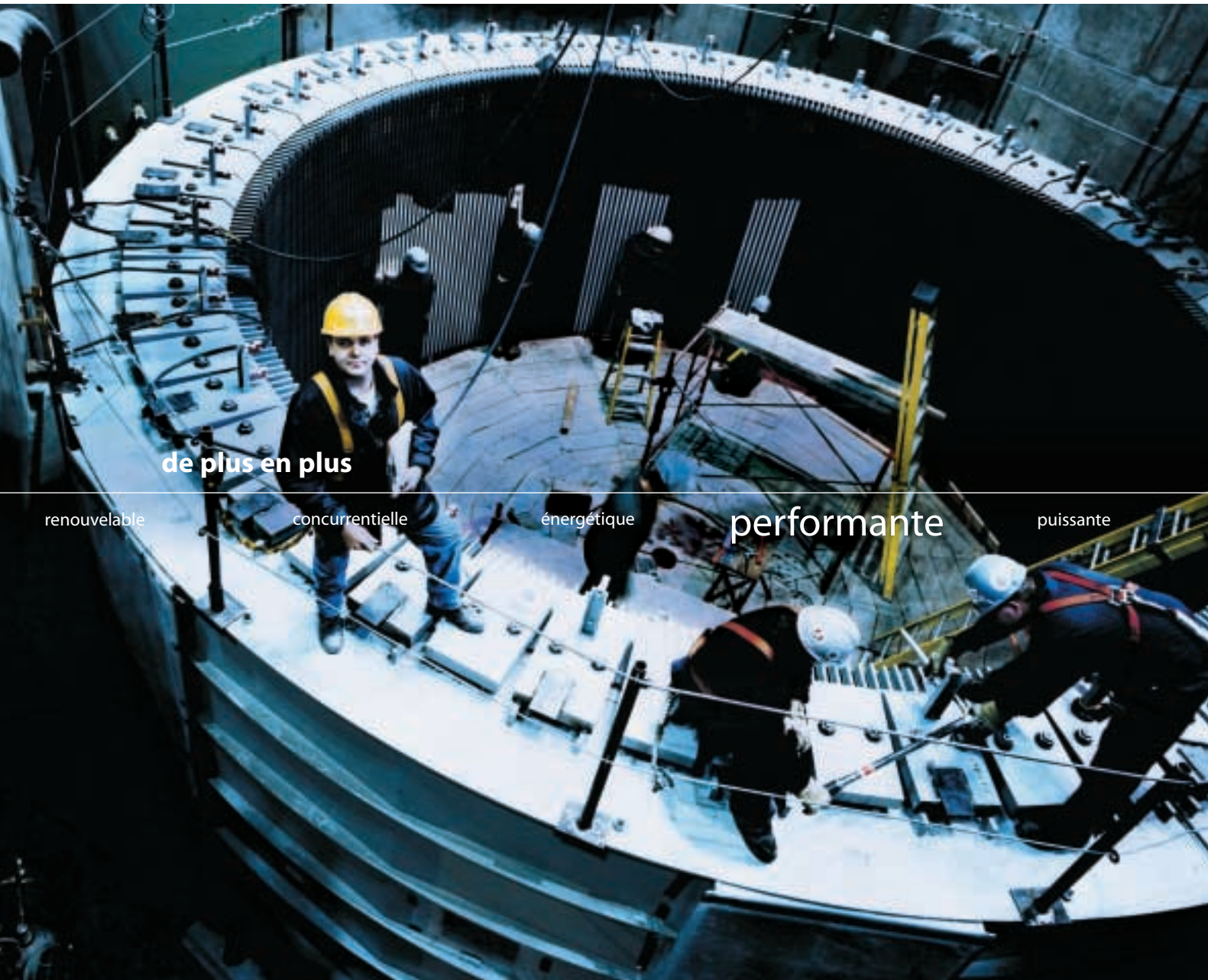
#### L'ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

Pour atteindre la performance visée, il est impératif d'obtenir l'engagement du personnel. C'est pourquoi les quelque 3 700 employés de Distribution participent depuis plus de deux ans à un plan de mobilisation. Ce plan, qui prévoit essentiellement des rencontres structurées entre les employés et leurs gestionnaires, vise à sensibiliser les gestionnaires à la nécessité de bien communiquer avec leur personnel.

Les centres d'exploitation de distribution assurent l'intégration complète de l'ensemble des applications liées à l'exploitation du réseau d'Hydro-Québec en temps réel.



> Paysage sans fils dans un nouveau quartier résidentiel.



**de plus en plus**

renouvelable

concurrentielle

énergétique

**performante**

puissante

> La centrale de la Sainte-Marguerite-3, d'une puissance installée de 882 MW, sera mise en service en 2001.

## > un parc de production de plus en plus performant

Des changements importants sont intervenus en 2000 sur le marché de l'électricité, tant au Québec qu'ailleurs en Amérique du Nord. L'évolution s'est faite à un rythme particulièrement rapide dans le secteur de la production d'électricité. Au Québec, la *Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie* dérèglemente la production d'électricité. Cependant, Hydro-Québec conserve l'entière responsabilité de la mise en valeur des sites de production hydroélectrique de plus de 50 MW.

### UN APPROVISIONNEMENT FIABLE ET AVANTAGEUX POUR LE QUÉBEC

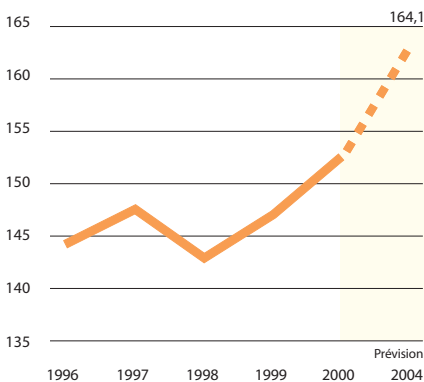
Grâce à la production de ses centrales et à ses contrats d'achat, Hydro-Québec assure un approvisionnement fiable en électricité, à des conditions avantageuses, à l'ensemble de ses clients du Québec. En 2000, elle a continué d'exploiter son parc de production de façon optimale. L'entreprise a produit et acheté un peu plus de 207 TWh durant l'année. Les centrales du parc de production québécois et la centrale des Churchill Falls ont produit 185 TWh de ce total, dont 97% étaient d'origine hydraulique.

Plusieurs travaux se sont poursuivis en 2000 afin d'assurer la pérennité du parc de production d'Hydro-Québec. La réfection des centrales de La Gabelle, de La Tuque et de Tracy a été achevée. Les travaux se poursuivent aux centrales de la Bersimis-1, de Manic-2, de Shawinigan-2, de Shawinigan-3 et de Beauharnois. Les projets de modernisation qui seront à l'étude au cours des prochaines années concernent les aménagements aux Outardes-3 et des Rapides-des-Quinze. L'entreprise envisage également, à moyen terme, d'importants travaux de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2. La Commission canadienne de sûreté nucléaire a par ailleurs approuvé sans restriction, en 2000, le renouvellement du permis d'exploitation de cette centrale.

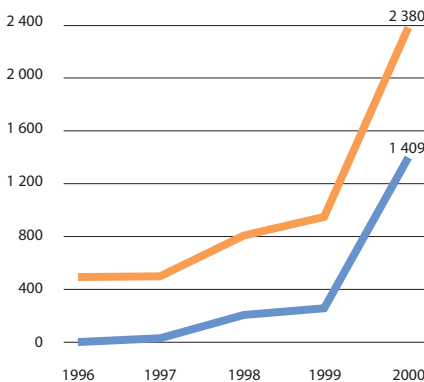
Hydro-Québec maintient en tout temps une réserve en énergie suffisante pour combler un déficit éventuel d'apport d'eau de 64 TWh sur deux années consécutives et une réserve en puissance représentant de 10 à 12% de la demande relative aux contrats au Québec et hors Québec.



**Québec — Ventes d'électricité au Distributeur (TWh)**



**Ventes d'électricité hors Québec et achats à court terme\* (M\$)**



Ventes hors Québec  
Achats à court terme

\* Les achats d'électricité à court terme durant les derniers mois de 2000 incluent une charge de 77 M\$ relative à des transactions structurées d'énergie conclues en 1998 et en 1999.

> La centrale des Rapides-des-Quinze, en Abitibi-Témiscamingue, en service depuis 1923.

En 2000, 97 % de l'électricité produite était d'origine hydraulique.



La construction de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 est presque terminée. La mise en service de cette centrale souterraine, qui abrite les deux groupes turbines-alternateurs les plus puissants du Québec, est prévue pour 2001.

Hydro-Québec a également entrepris, avec un fort appui du milieu, les travaux préliminaires en vue de la construction d'une nouvelle centrale à Grand-Mère, dont le coût est évalué à 450 M\$. Cette centrale, d'une puissance de 220 MW, sera mise en service en 2004 et permettra d'optimiser la production énergétique des centrales sur le Saint-Maurice. Au plus fort des travaux, il y aura près de 430 personnes sur le chantier.

Les démarches menant à l'autorisation des projets de dérivation partielle des rivières Portneuf, Manouane et du Sault aux Cochons ont suivi leur cours. Ces projets permettront d'augmenter la production des centrales sur la rivière Betsiamites. Le projet de construction d'une importante centrale hydroélectrique de 517 MW sur la rivière Toulustouc a aussi franchi plusieurs étapes en 2000. L'entreprise espère pouvoir amorcer à l'été de 2001 la construction de cette centrale. Elle envisage également d'aménager une centrale à même le barrage Mercier en aval du réservoir Baskatong.

Enfin, plusieurs autres projets sont actuellement à l'étude ou en discussion, dont la construction de la centrale de l'Eastmain-1 (1 280 MW) et la dérivation partielle de la rivière Rupert, sur le territoire de la Baie-James, ainsi que la construction de la centrale Tabaret, au Témiscamingue, et de la centrale de la Romaine-1, en Minganie. Hydro-Québec souhaite réaliser ces projets rentables en partenariat avec le milieu.

#### DE L'ÉNERGIE PROPRE

Hydro-Québec a continué d'intégrer la dimension environnementale à l'ensemble de ses activités de production, qu'il s'agisse de l'exploitation des centrales ou de l'étude des projets d'équipements. Elle a de plus poursuivi ses démarches en vue de faire connaître les avantages environnementaux de la filière hydroélectrique.

Le Groupe de la production a terminé l'implantation de son système de gestion environnementale, qui devrait mener à l'obtention de la certification ISO 14001 au cours de l'année 2001. Des objectifs d'amélioration continue de la performance environnementale font maintenant partie intégrante de son plan d'affaires, notamment en ce qui a trait à la gestion des matières dangereuses et des rejets dans l'environnement, ainsi qu'à la gestion des plans d'eau.

#### DES PROJETS DE RECHERCHE RENTABLES

Conformément au *Plan stratégique 2000-2004*, Hydro-Québec a achevé durant l'année la détermination des axes de recherche et des projets les plus susceptibles d'augmenter sa rentabilité tout en correspondant à sa vision et à ses objectifs stratégiques dans le domaine de la production. Les projets de recherche retenus visent principalement l'un des objectifs suivants : maximiser le potentiel économique des équipements et des réservoirs ; réduire les coûts et les délais de réalisation de travaux reliés aux installations existantes et futures de l'entreprise ; assurer la pérennité et la sécurité des aménagements de production ; et demeurer à l'affût des nouvelles technologies, notamment dans le domaine de la production décentralisée.

> Nouvelle centrale de Grand-Mère : les travaux ont commencé.

**UNE PRÉSENCE INTERNATIONALE ACCRUE**

Hydro-Québec a aussi continué d'intensifier sa présence à l'international dans le domaine de la production. Active dans plusieurs pays, l'entreprise a participé au financement et à la gestion de projets d'infrastructures, principalement en Chine et en Amérique centrale.

Au Panamá, Hydro-Québec a poursuivi l'exploitation de la plus importante centrale hydro-électrique du pays, la centrale de Fortuna, dont elle est propriétaire à hauteur de 16,66%. Au cours de l'année, l'entreprise a réussi à optimiser la production de cette centrale dans un marché hautement concurrentiel.

En Chine, Hydro-Québec détient une participation de 20% dans la société Meiya Power Company. Cette dernière a actuellement sept centrales en service ou en construction, ce qui en fait un important producteur privé d'électricité dans ce pays.

Également en Chine, Hydro-Québec détient une participation dans la centrale Qingshan (20 MW) sur la rivière Lishui, dans le nord de la province du Hunan. La mise en service de cette centrale est prévue pour le premier trimestre 2001.

En ce qui concerne la prestation de services professionnels, les projets ont été réalisés principalement au Panamá, au Venezuela, en Iran, au Cameroun et en Chine, et ils ont généré près de 10,6 M\$ de revenus.

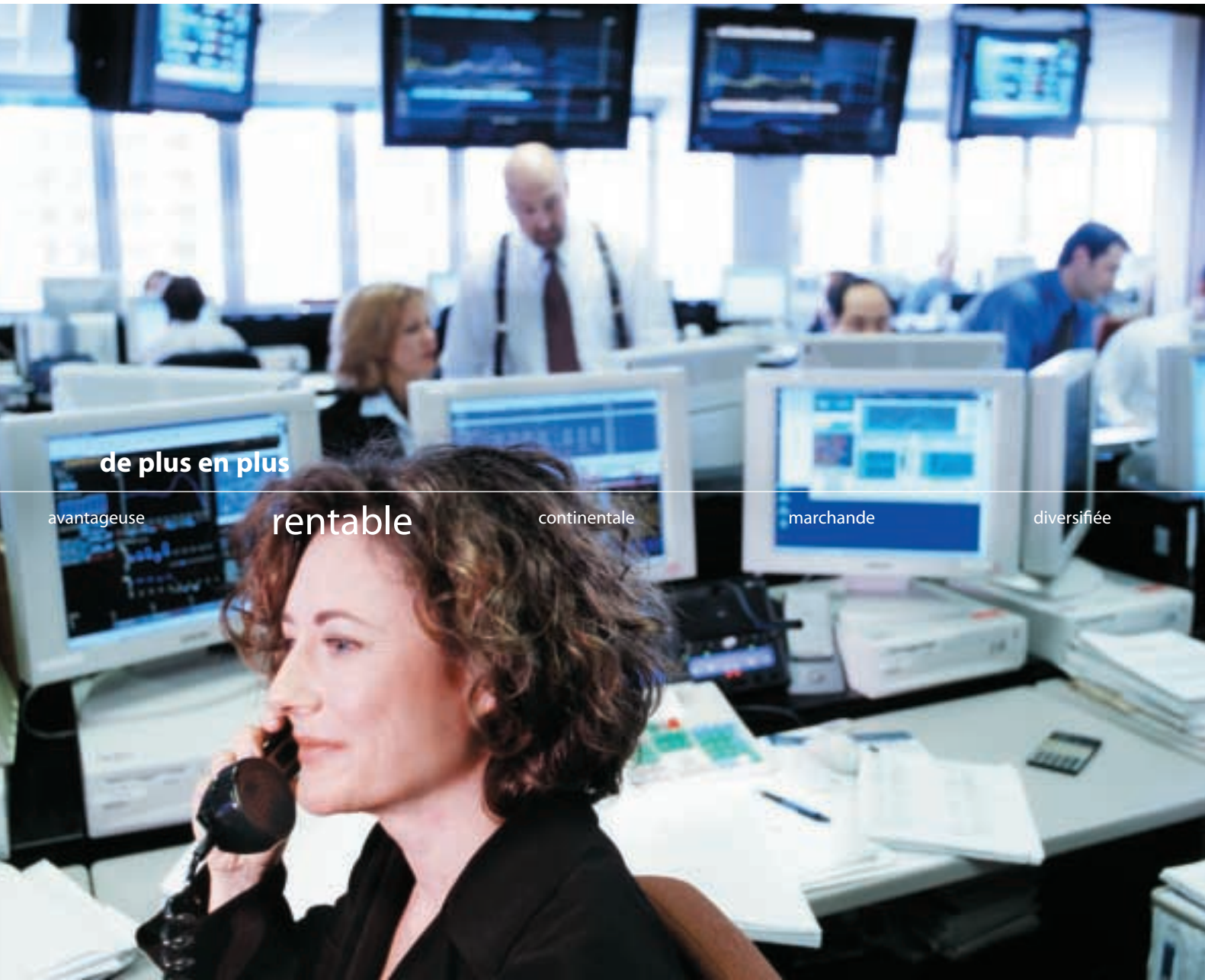
Au Venezuela, l'entreprise participe à un projet d'assistance technique à l'Electrificaci3n del Caron3 (Edelca) pour la réfection ou le remplacement des dix groupes turbines-alternateurs de 700 MW chacun à la centrale de Guri II, actuellement l'une des centrales hydroélectriques les plus puissantes du monde. Hydro-Québec a aussi commencé des travaux semblables aux centrales de Guri I et de Macagua.

Enfin, L'Énergie Atomique du Canada, Limitée a confié à l'entreprise la responsabilité d'un programme de formation à l'intention de spécialistes chinois. Des cours dans le domaine de la maintenance et de l'exploitation d'une centrale nucléaire de type CANDU sont ainsi donnés à la centrale de Gentilly-2.

Dans ses projets à l'étranger, Hydro-Québec vise une forte rentabilité, conformément à son *Plan stratégique 2000-2004*.



- > La centrale de Fortuna, au Panamá, encore plus performante.
- > Chine : la centrale Qingshan, en construction.



de plus en plus

avantageuse

rentable

continentale

marchande

diversifiée

- > En 2000, Hydro-Québec a inauguré un parquet pour faire le courtage de l'électricité sur le marché de gros de l'électricité.



## > de plus en plus active sur les marchés nord-américains

La restructuration de l'industrie de l'électricité en Amérique du Nord a créé un environnement propice aux échanges et favorisé l'émergence de nouveaux marchés et de nouveaux concurrents. Elle a nécessité la séparation des activités de production, de transport et de distribution d'électricité. Elle est étroitement liée à l'essor du commerce électronique rendu possible par les nouvelles technologies de l'information et Internet.

### AU QUÉBEC

En 2000, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie*. Cette loi a des répercussions importantes sur Hydro-Québec. Elle exclut les activités de production d'électricité de la juridiction de la Régie de l'énergie. Elle établit aussi un volume d'électricité patrimoniale en faveur des consommateurs québécois. Ainsi, à Hydro-Québec, le Producteur fournira au Distributeur, pour la clientèle québécoise, un maximum de 165 TWh par année d'électricité à un prix fixe de 2,79 cents le kilowattheure. Ce volume d'électricité constituera le noyau de base à long terme de l'approvisionnement du Québec.

La loi introduit par ailleurs la concurrence sur le marché de gros au Québec pour tous les besoins qui dépassent le volume d'électricité patrimoniale. Pour ces besoins, le Distributeur procédera par appel d'offres. Il devra faire approuver par la Régie de l'énergie une procédure d'appel d'offres et d'attribution de contrats ainsi qu'un code d'éthique.

### HORS QUÉBEC

Les États-Unis ont ouvert leur marché de gros de l'électricité pour favoriser la concurrence dans le domaine de la production et de la vente en gros d'électricité. Cette ouverture a entraîné la déréglementation du secteur de la production. Elle a aussi conduit à la mise en place d'organismes responsables de la gestion et de la fiabilité des réseaux de transport régionaux. Ces organismes assurent l'équilibre des marchés de gros régionaux en orchestrant les transactions d'électricité d'un très grand nombre de participants sur les marchés au comptant (sur une base horaire et quotidienne). Quant aux marchés à terme, ils offrent la possibilité d'atténuer les risques liés à la fluctuation des prix, au moyen de transactions bilatérales effectuées principalement par des courtiers en électricité.

Hydro-Québec est aujourd'hui active sur l'ensemble de ces marchés, notamment par l'entremise de sa filiale H.Q. Energy Services (U.S.) qui détient, depuis 1997, un permis de négociant en gros pour vendre aux conditions du marché aux États-Unis. Ainsi, H.Q. Energy Services (U.S.) achète et vend de l'électricité aux États-Unis. Elle vend aussi l'électricité produite par Hydro-Québec et livrée à la frontière. Enfin, elle achète aux États-Unis de l'électricité à certaines heures pour le marché du Québec, notamment en période hors pointe, la nuit.

Hydro-Québec a inauguré en 2000 une salle de courtage à Montréal pour accroître sa participation à ces marchés.

L'entreprise a enregistré en 2000 une forte progression de son volume d'achats et de ventes d'électricité sur l'ensemble des marchés hors Québec, même si elle a produit et livré à la frontière, au net, sensiblement les mêmes quantités d'énergie que l'an dernier. Les transactions hors Québec ont généré des revenus de plus de 2 380 M\$, soit près de 21% du chiffre d'affaires d'Hydro-Québec. L'entreprise a adopté des mesures rigoureuses de gestion des risques pour l'ensemble de ces activités.

Avec l'avantage concurrentiel et la souplesse que lui procurent ses réservoirs, Hydro-Québec se classe parmi les grands joueurs sur les marchés énergétiques de l'est de l'Amérique du Nord.



> Le réservoir Manicouagan, d'une superficie de près de 2 000 km<sup>2</sup>.



innovatrice

audacieuse

évolutive

internationale

commerciale

de plus en plus

- > La construction de l'interconnexion Mantaro-Socabaya, au Pérou, a nécessité le recours à l'expertise d'Hydro-Québec dans les domaines suivants : planification, ingénierie, construction et exploitation de réseaux de transport d'électricité, ainsi que technologies d'interconnexion à courant alternatif et de compensation série.

## > un réseau de plus en plus robuste

TransÉnergie et le Groupe de l'ingénierie, de l'approvisionnement et de la construction ont effectué d'importants travaux de consolidation du réseau de transport d'Hydro-Québec pour augmenter sa résistance aux intempéries et améliorer la continuité du service.

Le bouclage du réseau dans la région de Montréal a pris fin. Les travaux comprennent la construction d'une ligne à 315 kV entre les postes de Duvernay et d'Anjou, d'une autre ligne à 315 kV entre les postes de l'Aqueduc et Viger et d'une liaison souterraine entre les postes Atwater et Hadley. De plus, Hydro-Québec pourra rapatrier au besoin une partie de la production de la centrale de Beauharnois.

Les travaux destinés à renforcer les postes de la Mauricie, de Deschambault, de la Jacques-Cartier, de Neufchâtel, des Laurentides et Leneuf sont terminés. La boucle de Portneuf, à 315 kV, a également été achevée. La capacité de transit entre Québec et la région de la Mauricie est ainsi augmentée de 500 MW.

L'installation d'un nouveau transformateur au poste des Laurentides et la reconstruction des lignes à 230 kV alimentant les postes de Québec et de La Suète ont permis de renforcer la sécurité d'alimentation de la région de Québec en cas de conditions climatiques extrêmes.

En Gaspésie, l'entreprise a construit une ligne à 161 kV entre les postes de Percé et de Gaspé. Cette nouvelle ligne constitue une boucle qui permet d'alimenter en électricité la population gaspésienne en cas d'une rupture prolongée de la seule ligne existante entre les postes de Gaspé et de Micmac.

Les interconnexions d'Hydro-Québec avec les réseaux voisins augmentent la fiabilité de l'alimentation au Québec tout en permettant aux clients de TransÉnergie d'effectuer des transactions commerciales avec leurs partenaires.

### NOMBRE MOYEN D'HEURES D'INTERRUPTION DU SERVICE DE TRANSPORT PAR CLIENT\*

1996	1997	1998	1999	<b>2000</b>	Cible 2004
0,44	0,61	0,48	0,65	<b>0,36**</b>	0,65

\* L'indice ne tient pas compte des interruptions liées à des conditions climatiques exceptionnelles.

\*\* Ce résultat est principalement attribuable aux bonnes conditions climatiques durant l'année.

### L'INNOVATION, CONDITION D'UN PROGRÈS CONTINU

TransÉnergie a réorienté son programme de recherche-développement afin d'en augmenter la valeur ajoutée pour Hydro-Québec et d'en maximiser les retombées. Les projets de recherche ont été axés sur les objectifs stratégiques de la division, et un processus de gestion intégrée allant de la recherche à l'implantation d'innovations a été élaboré.

Un groupe formé de représentants de TransÉnergie, de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ), du Groupe de l'ingénierie, de l'approvisionnement et de la construction, ainsi que de représentants d'entreprises externes, a déterminé les pistes de recherche et les projets les plus rentables. Les projets de recherche-développement viseront principalement: la réduction du coût des nouvelles installations; l'élaboration de solutions de rechange aux projets de construction destinés à augmenter la capacité de transit; la réduction de l'impact d'événements climatiques graves sur le réseau de transport; ainsi que l'amélioration des outils de simulation de réseau.



accessible

expérimentée

robuste

entreprenante

sûre

**de plus en plus**

> Le bouclage du réseau dans la région de Montréal a pris fin en 2000.

TransÉnergie a poursuivi des projets de recherche sur diverses méthodes de déglacement thermique et mécanique visant à protéger le plus grand nombre possible d'éléments du réseau de transport.

Au chapitre de la valorisation de la technologie, TransÉnergie Technologies a conclu un contrat avec l'Electric Power Research Institute (EPRI-China) pour améliorer un simulateur hybride de réseau électrique. C'est le cinquième contrat obtenu en Chine par TransÉnergie Technologies et sa filiale Teqsim International depuis le début de la commercialisation des simulateurs de réseau électrique mis au point par Hydro-Québec. Un contrat a aussi été conclu avec l'Electric Power Development Company du Japon pour la livraison d'un tel outil.

Les travaux de modernisation du centre de conduite du réseau, dont le coût global s'élève à 155 M\$, se sont poursuivis. L'automatisme de réseau RPTC (rejet de production et télé-délestage de charge), mis au point par une équipe de spécialistes de TransÉnergie et de l'IREQ et mis en service à l'automne, est à la fine pointe de la technologie. Il sert à protéger le réseau de transport contre les perturbations extrêmes.

Le poste de Lévis a aussi été modernisé grâce à l'implantation du système ALCID, qui gère les automatismes locaux et la conduite par intelligence distribuée.

#### DE NOUVELLES SOURCES DE REVENUS

L'ouverture du marché aux États-Unis et l'arrivée de nouveaux grossistes en énergie ont créé de nouvelles occasions d'affaires. L'utilisation du réseau de transport par d'autres entreprises d'électricité a généré des revenus de transit additionnels. Sur les 197 861 GWh qui ont transité sur le réseau au cours de l'année, 12% étaient destinés au marché hors Québec.

En 2000, le nombre de clients habilités à transporter leur électricité sur le réseau d'Hydro-Québec est passé de dix à seize.

#### L'ENVIRONNEMENT, UN ACTIF À PRÉSERVER

Compte tenu de l'importance des équipements qu'elle gère, TransÉnergie a poursuivi l'implantation d'un système de gestion environnementale visant à réduire l'impact de ses installations sur l'ensemble du territoire. La plupart des méthodes de travail ont été revues à la lumière des exigences environnementales.

TransÉnergie vise à obtenir au cours de 2002 son certificat d'enregistrement à la norme ISO 14001. Une telle reconnaissance contribuera à confirmer sa réputation de transporteur fiable et de gestionnaire soucieux de préserver la qualité de l'environnement.

#### UN DÉPLOIEMENT INTERNATIONAL CIBLÉ

La ligne d'interconnexion Mantaro-Socabaya au Pérou, longue de plus de 600 km, a été mise en service dans les délais convenus avec le gouvernement de ce pays, malgré les défis considérables que pose la construction d'une ligne de transport d'électricité dans les Andes. Hydro-Québec a pu réaliser ce projet grâce aux technologies de pointe qu'elle maîtrise, à son expertise en matière de planification, d'ingénierie, de gestion de projets et d'exploitation de vastes réseaux de transport ainsi qu'à sa capacité d'innovation.



> Les quatre consoles du système ALCID remplaceront les tableaux synoptiques qui couvrent deux murs, en arrière-plan.



La construction d'une interconnexion de 65 km en Australie a aussi été menée à terme. On a utilisé une nouvelle technologie mise au point par la firme ABB pour relier deux réseaux de transport. Ce projet a aussi été réalisé en partenariat avec un distributeur local.

TransÉnergie U.S., la filiale américaine de transport d'électricité d'Hydro-Québec, a conclu une entente avec la Long Island Power Authority (LIPA) pour concevoir, construire et exploiter une interconnexion qui contribuera à répondre de façon concurrentielle aux besoins d'énergie de Long Island, tout en favorisant l'essor économique de la région et la préservation de l'environnement.

La nouvelle interconnexion à courant continu permettra d'améliorer la fiabilité de l'alimentation en électricité tant au Connecticut qu'à New York. TransÉnergie U.S. a obtenu de la Federal Energy Regulatory Commission (FERC) l'autorisation de baser son tarif de transport sur la différence des prix de l'énergie entre les marchés interconnectés plutôt que sur un tarif fixe. Elle a aussi vendu les droits de transit de cette interconnexion à la LIPA pour une période de 20 ans.

Enfin, Hydro-Québec est devenue propriétaire de Transelec, au Chili. Cette société exploite le principal réseau de transport d'électricité du pays et livre de l'énergie aux distributeurs locaux qui desservent 93 % de la clientèle chilienne. Le réseau comprend 348 postes ainsi que des lignes de transport qui s'étendent sur près de 7 300 km et dont la tension va de 66 à 500 kV.

#### LE MAINTIEN D'UNE EXPERTISE DE POINTE

La réussite de TransÉnergie tient en grande partie à la compétence de ses employés. Au fil des ans, ceux-ci ont participé à des projets aussi importants que diversifiés, ce qui leur a permis de mettre à contribution leurs connaissances et leur capacité d'innovation.

Après avoir effectué une analyse de son effectif, TransÉnergie a revu son plan de relève afin d'assurer le maintien de son expertise. Cet exercice se poursuivra en 2001.

La mobilisation des employés a aussi été favorisée. Pour souligner l'apport de ses spécialistes à la conception de produits et de services contribuant à la renommée de la division, TransÉnergie a organisé l'Exposition TÉ-2000 au Palais des congrès de Montréal. Cet événement a permis de mettre en valeur le savoir-faire des employés de TransÉnergie et de ses partenaires auprès des employés d'Hydro-Québec.

> Nouvelle acquisition : le principal réseau de transport d'électricité du Chili.

> TÉ-2000 : le savoir-faire des employés à l'honneur.

**de plus en plus**

stratégique

dynamique

**ingénieuse**

technologique

qualifiée

30

Pour étendre son action commerciale à l'étranger, Hydro-Québec s'appuie sur plus d'un demi-siècle de savoir-faire en matière de conception, de construction et de gérance de projets d'installations de production et de transport d'électricité.

## > ingénierie, approvisionnement et construction

Le Groupe de l'ingénierie, de l'approvisionnement et de la construction offre une large gamme de services intégrés ainsi que des conseils stratégiques dans le domaine de l'énergie. Au cours de l'année 2000, il a réalisé des projets d'ingénierie et de construction représentant plus de 1 G\$. Ces travaux comprennent tous les projets de réfection et de nouvelles installations du Producteur et du Transporteur.

Dans le domaine de la production, le Groupe a presque terminé la construction de la centrale de la Sainte-Marguerite-3. Il s'est vu confier le projet clés en main de la nouvelle centrale de Grand-Mère. Il a préparé plusieurs avant-projets, notamment pour la construction de la centrale de la Toulnostouc et pour la dérivation partielle des rivières Portneuf et du Sault aux Cochons.

De plus, à la suite des crues exceptionnelles survenues au Saguenay en 1996, le Groupe a été mandaté par le gouvernement du Québec pour réaliser des études ainsi que l'avant-projet d'un aménagement hydraulique dans la région, dans le cadre du projet Kénogami.

Dans le domaine du transport, le Groupe a notamment achevé le bouclage de Montréal et de Québec ainsi que la construction d'une ligne de 71 km entre la centrale de la Sainte-Marguerite-3 et le poste Arnaud. Il a en outre mis en service une ligne sous-fluviale de 4,6 km entre Les Éboulements et l'île aux Coudres, un environnement particulièrement difficile en raison des marées et des puissants courants.

Pour ce qui est de l'approvisionnement, le Groupe a acquis des biens et des services pour un montant de 1 570 M\$. L'important pouvoir d'achat d'Hydro-Québec lui a permis de réaliser, pour certains produits, des économies de plus de 20%.

### LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES

Au cours de l'année, la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), filiale qui relève du Groupe, a géré le projet et exécuté la moitié des travaux de construction de la ligne d'interconnexion Mantaro-Socabaya à 220 kV, au Pérou, mise en service en octobre.

Au Brésil, la SEBJ a conclu une entente de partenariat avec une entreprise locale et un fournisseur canadien pour l'installation, sur des lignes sous tension, de câbles de garde à fibre optique à l'aide du système de poulies-berceaux mis au point par Hydro-Québec.



- > Construire une ligne dans les Andes, tout un défi.
- > Le système de poulies-berceaux d'Hydro-Québec est utilisé au Brésil.
- > Pylône tubulaire, recherché pour ses qualités esthétiques.



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE PAR CLIENT (M\$)

Client	Volet Ingénierie et construction	Volet Approvisionnement et services
Producteur	567	60,9
Transporteur	403	70,2
Distributeur	s. o.	113,5
Autres clients	55	103,3
<b>Total</b>	<b>1 025</b>	<b>347,9</b>

La filiale a également élargi son champ d'activité au Moyen-Orient et déposé plusieurs offres de service dans le domaine du transport d'électricité, notamment en Libye, en Algérie et en Arabie Saoudite. Enfin, elle a commencé les travaux de modernisation d'un centre de conduite du réseau de transport au Bangladesh pour le compte du Bangladesh Power Development Board.

Au Québec, la SEBJ a réalisé des études techniques et de faisabilité portant sur l'éventuel aménagement de la centrale de l'Eastmain-1, sur le territoire de la Baie-James. La filiale a également obtenu un contrat pour le remplacement de la ligne à 120 kV entre la centrale des Cèdres et le réseau ontarien par une ligne à 230 kV, qui sera mise en service en 2002.

Pour atteindre ses objectifs, Hydro-Québec doit pouvoir compter sur des employés qui se tiennent à la fine pointe du progrès dans leur domaine.

## > ressources humaines

Le renouvellement des ressources humaines et la formation d'une relève compétente représentent un enjeu majeur pour Hydro-Québec, qui doit assurer la pérennité de l'expertise acquise au cours des années par ses employés. Plusieurs actions ont été menées dans ce sens.

Hydro-Québec a adopté une approche de gestion intégrée des compétences afin de développer les connaissances de son personnel et d'assurer la transmission de son savoir-faire.

Une analyse détaillée des besoins de main-d'œuvre pour les dix prochaines années a été effectuée. Un programme de relève visant à combler les postes de direction est en cours d'élaboration de concert avec les unités d'affaires, et un programme de formation en gestion a été mis sur pied à l'intention des cadres.

L'Institut de formation d'Hydro-Québec a organisé 270 sessions auxquelles ont participé plus de 3 000 cadres et professionnels. Les cours donnés par cet institut seront désormais reconnus et crédités. L'institut a en effet signé un protocole d'accord avec l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal pour qu'elle valide le contenu des cours et la qualité des formateurs. Il faut souligner que la formation technique du personnel est sous la responsabilité des unités d'affaires.

Enfin, dans le cadre du programme amorcé en 1999, Hydro-Québec a embauché 56 nouveaux diplômés en 2000, principalement dans les domaines du génie et de la finance. Ce programme se déploie toutefois moins rapidement que prévu en raison, notamment, du faible nombre de diplômés dans les professions et les techniques reliées à l'électricité.



- > Discussion sur les enjeux d'entreprise.
- > Télécommunications : un outil de travail utilisé au quotidien.



#### LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Au cours de l'année, Hydro-Québec a franchi plusieurs étapes dans l'application de la *Loi sur l'équité salariale*. Chaque syndicat ayant demandé son propre programme d'équité salariale, comme le permet la loi, plusieurs comités mixtes ont donc été formés. Tous les comités ont déterminé les catégories d'emplois à prédominance féminine. Certains ont aussi choisi la méthode, les outils et la démarche d'évaluation des emplois. Les autres étapes prévues par la loi se dérouleront au cours de l'année 2001.

Le programme de rémunération incitative, lancé en 1999, a été maintenu. Il a été appliqué en 2000 à tous les employés en fonction de l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

Au chapitre des relations du travail, Hydro-Québec a signé, à la fin de l'année, une convention collective avec le Syndicat Professionnel des Scientifiques de l'IREQ, qui se terminera à la fin de 2003.

Dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail, le nombre d'accidents du travail s'établit à 4,39 par 200 000 heures travaillées, alors que la cible fixée pour l'année 2000 pour l'ensemble de l'entreprise était de 3,89. Même si les résultats de l'entreprise demeurent comparables à ceux de l'industrie, cette situation demeure préoccupante et démontre que les efforts de prévention devront être renforcés.

#### DES EFFORTS DE MOBILISATION

Hydro-Québec a déployé plusieurs programmes au cours de l'année afin d'inciter les employés à soutenir ses efforts et à contribuer à l'atteinte de ses objectifs.

Afin de rester à l'écoute de ses employés, Hydro-Québec a effectué un sondage pour connaître leur satisfaction à l'égard de certaines de leurs attentes par rapport à l'entreprise et à leur travail. Les résultats de ce sondage indiquent que la satisfaction des attentes du personnel est à la hausse. L'indice global de mobilisation des employés s'établit à 6,33 sur 10, une hausse de 0,19 par rapport à 1999.

De plus, dans le cadre d'un programme de mobilisation, l'entreprise a organisé des rencontres de petits groupes d'employés provenant d'unités différentes. Ces rencontres ont pour but de permettre à tout le personnel de mieux connaître l'environnement et la réalité financière de l'entreprise, de mieux comprendre les enjeux liés à l'atteinte d'objectifs financiers précis et de s'approprier les grands objectifs de l'entreprise. En 2000, près de la moitié des employés ont eu l'occasion de participer à cette activité qui se poursuivra en 2001.

Depuis dix ans, Hydro-Québec exporte plus d'électricité d'origine hydraulique à ses voisins américains et canadiens qu'elle ne leur achète d'électricité d'origine thermique, ce qui concourt à réduire les pluies acides et le smog.



## > environnement

Hydro-Québec intègre la protection de l'environnement à la réalisation de ses objectifs de croissance. Étant donné la diversité des enjeux liés à l'environnement, chaque unité d'affaires a déterminé ses propres engagements environnementaux.

En 1997, l'entreprise a décidé d'implanter la norme internationale ISO 14001 dans toutes les unités dont les activités sont susceptibles d'engendrer des impacts environnementaux significatifs. L'implantation sera terminée en 2002.

Dans le cadre de la réalisation de ses projets et de l'exploitation de ses équipements, l'entreprise a conclu au cours de l'année plus d'une vingtaine d'ententes avec les populations locales touchées. Plusieurs de ces ententes permettront de réduire les impacts environnementaux ou d'élaborer les meilleures mesures d'atténuation ou de compensation.

Afin de contribuer à l'amélioration et à la protection à long terme de l'environnement, l'entreprise a créé la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement.

### UNE CONCERTATION INTERNATIONALE

Sur la scène internationale, Hydro-Québec a pris part, à l'instar d'autres grandes organisations, à plusieurs tables de concertation qui ont débattu des enjeux du changement climatique, à la suite des engagements des pays industrialisés pris lors du Sommet de Kyoto en 1997.

Hydro-Québec participe activement aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), organisme associé à l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE). Durant l'année, l'entreprise a supervisé la rédaction de la synthèse des études portant sur l'hydroélectricité et l'environnement réalisées par cet organisme au cours des cinq dernières années.

Hydro-Québec a intensifié sa participation aux travaux de l'International Hydropower Association (IHA), Comité Environnement, ce qui lui a permis de faire valoir les avantages de l'hydroélectricité et de partager son expertise environnementale avec les représentants provenant d'une soixantaine de pays membres de l'association.

Enfin, les relations d'Hydro-Québec avec les communautés autochtones, ainsi que ses approches de partenariat, ont suscité un grand intérêt auprès des commissaires de la Commission mondiale des barrages (WCD). Hydro-Québec a aussi défendu les positions de l'industrie hydroélectrique à titre de membre du Forum de la WCD et de membre, avec ABB, du groupe des industries qui ont participé au financement de cette commission.



> Hydro-Québec : un chef de file depuis près de 30 ans en gestion de l'environnement.

L'innovation technologique joue un rôle stratégique pour assurer la croissance à long terme des unités d'affaires de l'entreprise.

## > innovation technologique et capital de risque

### L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

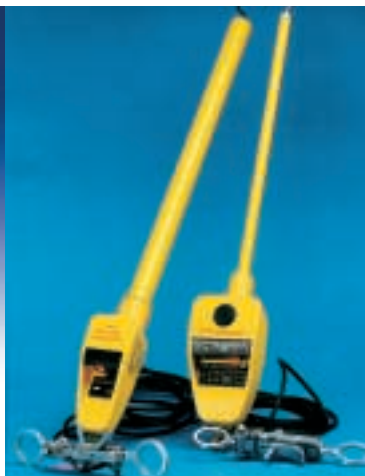
Dans le cadre du nouveau processus de gestion intégrée de l'innovation, qui vise à maximiser la création de valeur grâce à l'innovation technologique, Hydro-Québec a élaboré un portefeuille de 65 projets intégrant les propositions de ses chercheurs et de ses ingénieurs et dont le budget s'élève à 63 M\$ pour 2001.

Parmi les projets qui touchent directement les activités de base de l'entreprise, on note l'amélioration de l'isolation électrique en conditions de verglas, la localisation automatique de défauts sur les lignes aériennes et souterraines, la mise au point d'outils de diagnostic pour évaluer la durée de vie restante des équipements. De plus, TransÉnergie a confié à l'IREQ un important mandat pour mettre au point un simulateur numérique de réseau de transport fonctionnant en temps réel, évalué à 8 M\$ et d'une durée de cinq ans. Cette technologie de pointe permet de représenter graphiquement la topologie d'un réseau et de soumettre celui-ci à différentes conditions difficiles.

En ce qui concerne l'utilisation de nouveaux produits issus de l'innovation, mentionnons un appareil portable de détection acoustique de défauts des changeurs de prises des grands transformateurs ainsi qu'un vérificateur d'absence de tension, le VAT-2000, utilisé dans quatorze installations du réseau de distribution d'Hydro-Québec. Des discussions avec des partenaires stratégiques en vue de commercialiser ces nouvelles technologies sont en cours.

Certaines autres innovations sont à la veille d'être commercialisées avec des partenaires : le système de ventilation et de chauffage intégré, le procédé d'oxydation humide assistée par plasma, les hydrures métalliques, qui permettent d'emmagasiner sans danger des molécules d'hydrogène, et la pile ACEP pour le marché des télécommunications.

Hydro-Québec a commandité la 17<sup>e</sup> édition de l'International Electric Vehicle Symposium, qui a réuni à Montréal 1 600 experts du monde entier. À cette occasion, AVESTOR, filiale d'Hydro-Québec CapiTech, a présenté avec ses partenaires la batterie au lithium-métal-polymère, mise au point par Hydro-Québec et intégrée au véhicule THINK city, de Ford.



- > La batterie au lithium-métal-polymère pour les télécommunications, une technologie d'avenir.
- > Le VAT-2000, un instrument fiable et performant.

- > La microturbine de Capstone Turbine Corporation pour le transport, la climatisation, la transformation alimentaire et la culture en serre.
- > THINK city, la petite voiture qui ne pollue pas.



**LE CAPITAL DE RISQUE**

Hydro-Québec CapiTech, la société de capital de risque corporatif d'Hydro-Québec dans le domaine des technologies de l'énergie, a maintenu le cap sur son objectif de rendement financier de 20% sur la durée de vie de son fonds d'investissement, conformément au *Plan stratégique 2000-2004* d'Hydro-Québec. Cet objectif concerne le premier fonds de 108 M\$ consenti en 1998. L'entrée sur le marché boursier de deux entreprises du portefeuille d'Hydro-Québec CapiTech, soit Capstone Turbine Corporation et H Power Corporation, contribuera grandement à l'atteinte de l'objectif puisque, à elles seules, elles représentent près de 25% de ses investissements directs.

Depuis sa création, Hydro-Québec CapiTech a investi près de 80 M\$ directement dans des entreprises dont les produits et les services sont reliés au domaine de l'énergie. Grâce aux partenariats formés au sein de la communauté nord-américaine de capital de risque, elle a pu cibler des occasions d'investissements rentables dans des entreprises offrant des technologies d'intérêt stratégique pour Hydro-Québec.

Compte tenu des prévisions de rendement du premier fonds d'Hydro-Québec CapiTech et de la conjoncture favorable des marchés, le Conseil d'administration d'Hydro-Québec a autorisé la création d'un second fonds d'investissement de 192 M\$.

L'année 2000 a aussi été marquée par la décision d'Hydro-Québec CapiTech de créer Hydro-Québec CapiTech Innovation, un fonds de 20 M\$, qui intègre les activités d'Énergie Capital Innovation. Cette nouvelle entité investit dans des entreprises technologiques qui permettront notamment de valoriser les résultats des recherches menées à Hydro-Québec.

**DES INVESTISSEMENTS CIBLÉS**

Hydro-Québec CapiTech a profité de l'effervescence du marché de capital de risque dans le domaine de l'énergie pour consolider et élargir son portefeuille d'investissements dans des entreprises de produits et de services susceptibles de contribuer à l'essor des unités d'affaires d'Hydro-Québec.

Hydro-Québec CapiTech a réalisé neuf nouveaux investissements directs et huit réinvestissements durant l'année, la plupart dans des entreprises qu'elle a pu cibler grâce à son réseau de partenaires. Six entreprises québécoises ont bénéficié de ces investissements ou réinvestissements : ECI Composites, de Saint-Jérôme, AlterSys, de Longueuil, HydroSoft Énergie, de Montréal, Galvacor, de Québec, Domosys Corporation, de Québec, et Comaintel, de Grand-Mère. Par ailleurs, conformément à sa politique d'investissement, elle a mis fin à sa participation dans VibroSystM, devenue suffisamment autonome pour assumer elle-même sa capitalisation. Elle a également contribué à la création de l'entreprise Acres Productive Technologies International à laquelle ont été intégrées les activités d'HydroSoft Énergie.

Hydro-Québec CapiTech a continué d'exercer sur le marché de l'énergie une veille commerciale en vue de transmettre aux unités d'affaires de l'information sur les développements technologiques les plus récents et de contribuer au processus d'innovation. Ainsi, au cours de l'année 2000, elle a effectué des études portant sur le commerce électronique et l'énergie, la gestion énergétique, l'utilisation du courant porteur pour la transmission de la voix et des données et la supraconductivité. Ces études permettent de repérer les entreprises émergentes qui conçoivent de nouvelles technologies dans ces domaines et de cibler d'éventuels investissements.

Technologies de l'information contribue à l'atteinte des objectifs du plan stratégique de l'entreprise en aidant ses clients à utiliser pleinement le potentiel des technologies de l'information.

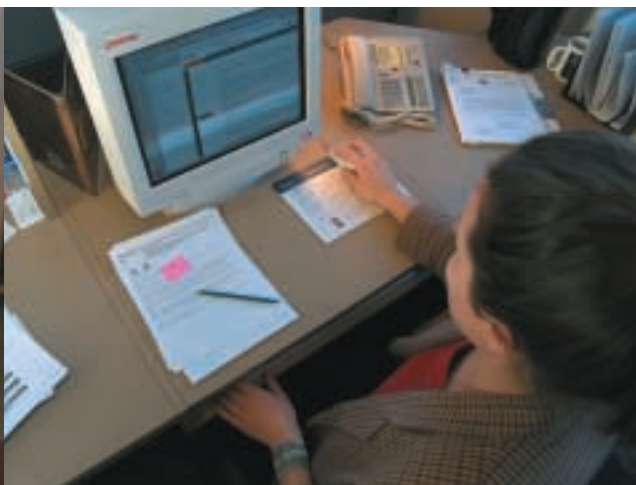
> **technologies de l'information**

Le passage à l'an 2000 s'est effectué en toute sécurité et sans inconvénient pour la clientèle. Au cours de l'année, la Direction principale des technologies de l'information a implanté des outils informatiques d'une importance stratégique pour les unités d'affaires. Elle a aussi mis sur pied un parquet pour permettre à Hydro-Québec de faire le courtage de l'électricité sur le marché de gros de l'électricité.

L'utilisation du réseau Internet a été élargie, notamment pour faciliter la communication avec l'ensemble de la clientèle. Un site Internet a de plus été créé à l'intention de la clientèle des grandes entreprises. Hydro-Québec a aussi prévu des moyens pour assurer la sécurité informatique.

**CONNEXIM À L'AFFÛT DE NOUVELLES OCCASIONS D'AFFAIRES**

Connexim, une participation d'Hydro-Québec et de Bell Canada dont l'activité a débuté en 1999, a pour mandat de gérer des réseaux de télécommunications internes (voix et données) de moyennes et grandes entreprises. En plus des réseaux des deux sociétés fondatrices, Connexim est appelée à gérer des réseaux d'autres entreprises. Cela favorisera le développement d'une synergie et d'une expertise qui profiteront à l'ensemble de sa clientèle de même qu'à ses actionnaires.



- > Une borne interactive, qui contient un micro-ordinateur, permet aux employés sur le terrain de consulter l'intranet de l'entreprise.
- > L'intranet, un outil devenu indispensable.

- > La Marche des parapluies pour Centraide — une institution chère à Hydro-Québec.
- > Des jeunes qui profitent du soutien de l'entreprise.



## > engagement communautaire

### L'AIDE AUX ORGANISMES ET AUX ASSOCIATIONS

Hydro-Québec joue un rôle important dans la société québécoise. En plus de générer par ses activités des retombées économiques importantes dans toutes les régions du Québec, elle donne son appui à de nombreuses causes dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'aide humanitaire ou sociale.

En matière de santé, Hydro-Québec apporte son soutien notamment pour le financement de projets de recherche sur la santé mentale ainsi que sur la santé de l'enfant et l'environnement. Ces projets sont recommandés par le Fonds de la recherche en santé du Québec.

Hydro-Québec a aussi conclu une entente de trois ans avec la Fondation québécoise des maladies mentales, dans le cadre d'un programme de prévention de la dépression chez les jeunes étudiants du secondaire.

L'entreprise continue, par ses dons, à soutenir de grands établissements de santé, comme l'Institut de Cardiologie de Montréal, l'Institut de recherches cliniques de Montréal ainsi que l'Institut et l'Hôpital neurologiques de Montréal.

Dans le domaine de l'éducation, le programme de soutien destiné aux universités québécoises a permis de financer des activités d'enseignement et de recherche et d'attribuer des bourses à des étudiants des premier, deuxième et troisième cycles.

Hydro-Québec a contribué au financement de base de dix-sept chaires de recherche, dont cinq nouvelles en 2000 : trois à l'Université Laval, soit la chaire en économie de l'énergie électrique, la chaire en gestion de la santé et sécurité du travail dans les organisations ainsi que la chaire industrielle sur le béton projeté et les réparations en béton ; et deux à l'Université de Montréal, soit la chaire de recherche en polymères conducteurs et la chaire en intégration des procédés pour l'industrie des pâtes et papiers. Le soutien de l'entreprise aux chaires représente environ 1,5 M\$.

Comme dans le passé, Hydro-Québec a apporté son soutien à plusieurs organismes communautaires qui offrent de l'aide aux jeunes.



- > *La symphonie du millénaire*, un événement mémorable.
- > L'entreprise encourage les jeunes athlètes amateurs.



Enfin, Hydro-Québec demeure le plus important donateur de Centraide. Les dons recueillis auprès de ses employés et de ses retraités, auxquels s'est ajoutée la contribution de l'entreprise, s'élevèrent à plus de 3,6 M\$, soit environ 13% de plus qu'en 1999.

#### LA COMMANDITE DE PROJETS ET D'ÉVÉNEMENTS

Hydro-Québec a également encouragé la réalisation de nombreux projets et événements grâce à des commandites.

L'entreprise a remis pour la première fois le prix Énergie Hydro-Québec dans le cadre des Exposciences régionales et de la Super expo-sciences Bell. Ce prix a été décerné à dix équipes de jeunes étudiants qui ont présenté les meilleurs projets liés au domaine de l'énergie.

Hydro-Québec a réitéré son soutien à la culture québécoise en s'associant à divers événements, tels *La symphonie du millénaire* et Les mercredis gratuits du Musée du Québec.

Hydro-Québec a aussi renouvelé son appui aux Journées de la culture jusqu'en 2002, et demeure l'un des principaux commanditaires de cette activité lancée en 1997 par le Chantier de l'économie sociale. Elle a renouvelé pour deux ans son entente avec le Festival du cinéma international de l'Abitibi-Témiscamingue. Elle est le commanditaire de l'Orchestre Pro Musica et le premier commanditaire en titre de l'Orchestre symphonique de Montréal. Enfin, elle a décerné pour la première fois cette année le prix Marcel-Couture lors du Salon du livre de Montréal. Accompagné d'une bourse de 5 000 \$, ce prix récompense une œuvre à caractère audacieux.



Parmi les autres organismes et événements commandités par Hydro-Québec, mentionnons l'Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec, Les Jeunes entreprises du Québec, le Jour de la Terre, la 6<sup>e</sup> Olympiade canadienne et québécoise de la formation technique, les Grands prix du tourisme et le Défi sportif des athlètes handicapés. Elle a aussi remis 18 bourses de 3 000 \$ à des athlètes amateurs de 15 à 23 ans, de concert avec la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec.

Enfin, l'entreprise a décerné six Prix d'excellence 2000 à des étudiants autochtones des niveaux collégial et universitaire afin de les encourager à poursuivre leurs études. Hydro-Québec a également commandité la 10<sup>e</sup> édition du Festival présence autochtone.

Hydro-Québec offre par ailleurs à ses employés un programme destiné à soutenir des causes non subventionnées par Centraide dans lesquelles ils sont engagés bénévolement. En 2000, l'entreprise a consacré près de 200 000 \$ à ce programme dont ont bénéficié plus de 200 organismes dans toutes les régions du Québec.

#### LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Hydro-Québec est également active à l'international dans le domaine de la coopération avec les pays en voie de développement. Dans le cadre du E7, l'entreprise contribue à divers projets d'assistance technique afin de favoriser le développement durable dans ces pays. En 2000, cette contribution s'est faite en Afrique du Sud, au Laos, au Bangladesh et en Jordanie. Hydro-Québec a par ailleurs versé 1 M\$ pour la réalisation de projets de coopération avec les pays de la francophonie.

### > représentations

En 2000, Hydro-Québec a assuré la présidence du E7, un organisme créé en 1992 et qui regroupe huit des quinze plus importants électriciens du monde : Edison Electric (États-Unis), Électricité de France, Enel (Italie), Kansai (Japon), Ontario Power Generation, RWE (Allemagne), Tepco (Japon) et Hydro-Québec. Le E7 a pour mission de participer activement au débat international sur l'environnement et le développement durable, notamment en ce qui concerne le réchauffement de l'atmosphère de la planète.

Au cours de sa présidence, Hydro-Québec a piloté un comité de travail sur la coopération et l'intégration des réseaux électriques régionaux dans les pays en voie de développement. L'inventaire des problématiques soulevées et des solutions possibles a été publié sous le titre *E7 Guidelines for the Pooling of Resources and the Interconnection of Electric Power Systems*. L'entreprise a également été l'hôte du sommet annuel du E7 qui s'est tenu à Québec en octobre 2000.



- > Cérémonie commémorative à la Baie-James en l'honneur des fondateurs du E7 : Richard Drouin, alors président du Conseil et chef de la Direction d'Hydro-Québec, et Pierre Delaporte, alors président d'Électricité de France, accompagnés de L. Jacques Ménard (à gauche).
- > Crieur public à la conférence *Électricité — Le nouveau millénaire*.

Hydro-Québec a aussi participé au Forum sur l'hydroélectricité, événement annuel organisé par l'Association canadienne de l'hydroélectricité, qui portait cette année sur le thème de l'avenir de l'hydroélectricité au Canada.

Le 1<sup>er</sup> Forum mondial sur la régulation de l'énergie a par ailleurs réuni à Montréal plus de 1 000 délégués venant des cinq continents. Hydro-Québec a été l'un des principaux commanditaires de cet événement organisé par la Régie de l'énergie du Québec, l'Association canadienne des membres de tribunaux d'utilité publique et la National Association of Regulatory Utility Commissioners des États-Unis.

L'entreprise a également participé au 6<sup>e</sup> Forum international des alliances entre entreprises, FuturAllia 2000, qui a attiré à Sherbrooke près de 1 000 dirigeants d'entreprises dont la moitié provenait d'Europe et des États-Unis.

La Société des relationnistes du Québec a décerné à Hydro-Québec le prix Équinoxes, catégorie Communication interactive, pour la réalisation de son site intranet.

Enfin, Hydro-Québec a été l'hôte de la conférence-exposition *Électricité — Le nouveau millénaire*, à laquelle ont pris part de nombreux dirigeants d'entreprises d'électricité de 65 pays. Cet événement, qui s'est tenu à Montréal, a permis à plus de 2 000 participants d'explorer les défis et les occasions d'affaires qui s'offrent à eux à l'échelle mondiale.

2000

1996

1997

1998

1999

2001

<b>42</b>	analyse par la Direction
<b>57</b>	rapport de la Direction
<b>58</b>	rapport des vérificateurs
<b>59</b>	états financiers consolidés
<b>59</b>	résultats consolidés
<b>59</b>	bénéfices non répartis consolidés
<b>60</b>	bilan consolidé
<b>61</b>	flux de trésorerie consolidés
<b>62</b>	notes complémentaires aux états financiers consolidés
<b>83</b>	renseignements complémentaires

> **vue d'ensemble**

**Chiffre d'affaires**  
(M\$)



Ventes d'électricité au Québec	■
Ventes d'électricité hors Québec	■
Ventes de gaz	■
Autres	■

**Le bénéfice net** franchit le cap du milliard de dollars pour s'établir à 1 078 M\$, une progression de 172 M\$ ou 19% par rapport à l'année précédente. Cette performance est supérieure à l'objectif du *Plan stratégique 2000-2004* qui était de 950 M\$ pour l'année 2000.

**Les produits** dépassent pour la première fois 10 G\$, atteignant 11 429 M\$, en hausse de 19% par rapport à 1999. Cette progression est en grande partie attribuable à l'augmentation des transactions d'électricité aux États-Unis. Nous avons également profité de la croissance soutenue de l'économie québécoise qui continue de stimuler la demande d'électricité au Québec depuis le début de l'année 2000.

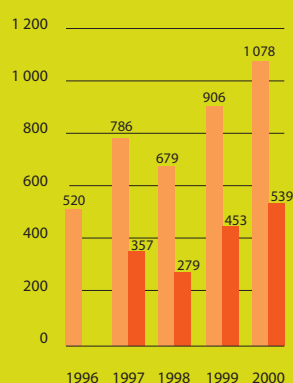
**Les dividendes** versés à notre actionnaire s'élèvent à 539 M\$ et constituent le quatrième versement consécutif. Le montant cumulatif remis au gouvernement du Québec s'élève à 1,6 G\$ depuis 1997.

**Le rendement** continue de croître en 2000 et sa progression se maintient vers les objectifs du *Plan stratégique 2000-2004*. La marge bénéficiaire s'élève à 9,4%, un niveau identique à celui de l'année précédente. Le rendement sur l'avoir propre s'établit à 7,7%, comparativement à 6,7% l'an dernier.

**L'acquisition** de la société Transelec, le plus important transporteur d'électricité du Chili, représente un montant de 1,6 G\$. Ce type d'investissement permet de renforcer la présence d'Hydro-Québec International en Amérique du Sud.

**Le remboursement d'une partie de la dette**, pour une deuxième année consécutive, favorisera la réduction des frais financiers à long terme.

**Bénéfice net et dividendes versés**  
(M\$)



Bénéfice net	■
Dividendes versés	■

L'Analyse par la Direction rend compte des résultats consolidés et sectoriels ainsi que de la situation financière consolidée d'Hydro-Québec. Une brève présentation de notre stratégie de gestion des risques ainsi que de nos perspectives complète cette analyse.

Dans notre analyse, le groupe consolidé (Hydro-Québec) désigne la société d'État Hydro-Québec (la Société) ainsi que les entreprises dans lesquelles cette dernière détient une participation, y compris ses filiales.

## > résultats

### RÉSULTATS CONSOLIDÉS

En 2000, Hydro-Québec a poursuivi sa progression et ses résultats atteignent de nouveaux sommets. Le bénéfice net consolidé s'établit à 1 078 M\$, une croissance de 172 M\$ ou 19,0 % par rapport à l'exercice précédent. Hydro-Québec a ainsi tenu son engagement d'améliorer sa situation financière tout en maintenant le gel de ses tarifs.

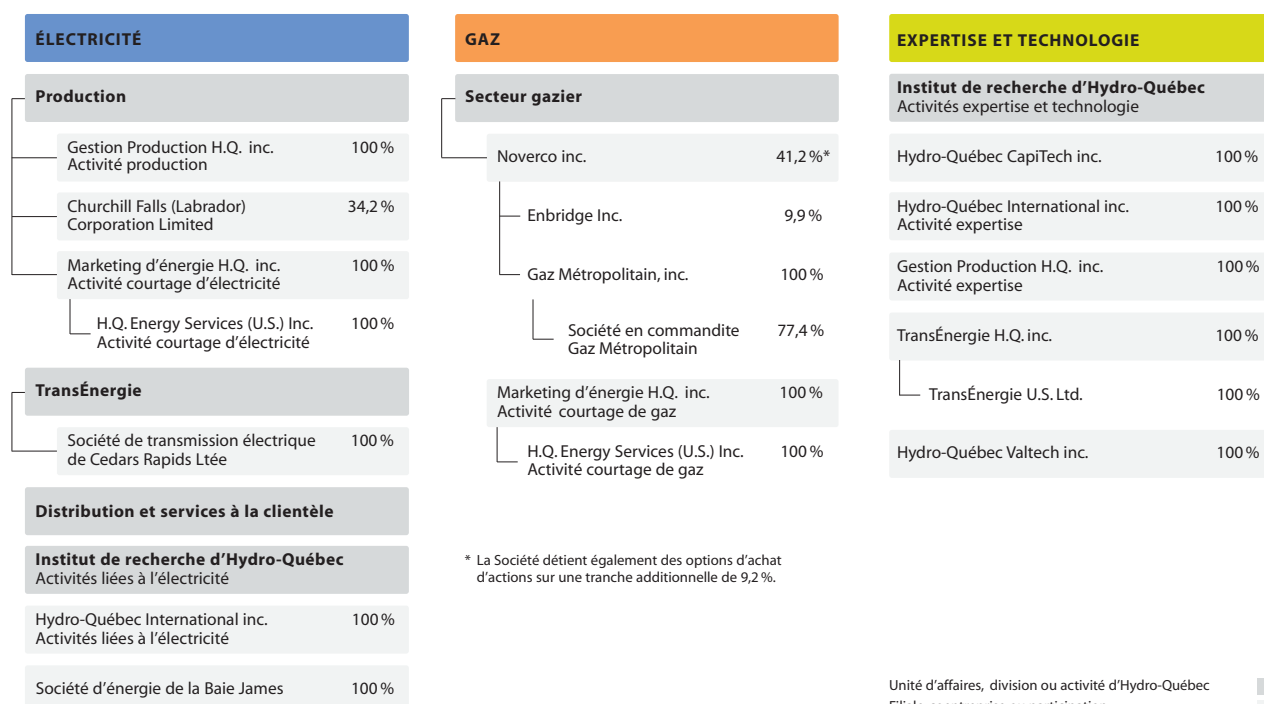
Toujours en progression, le chiffre d'affaires consolidé enregistre une hausse de 1,8 G\$ ou 19,0 %, pour atteindre 11,4 G\$. Les charges totales s'établissent à 7,0 G\$ pour une augmentation de 1,6 G\$, dont 1,2 G\$ est attribuable aux achats d'électricité à court terme. Les frais financiers ont été maintenus à un niveau comparable à celui de l'exercice précédent et totalisent 3,4 G\$.

### SECTEURS D'EXPLOITATION

Les activités d'Hydro-Québec se divisent en trois secteurs d'exploitation du domaine de l'énergie :

- l'Électricité, en tant qu'activité commerciale de base d'Hydro-Québec, englobe la production, le transport et la distribution d'électricité ;
- le Gaz, dont les activités couvrent le courtage ainsi que le transport et la distribution de gaz naturel, principalement par l'intermédiaire de notre participation dans Noverco ;
- l'Expertise et la technologie, qui correspond au développement ainsi qu'à la commercialisation de la technologie et du savoir-faire, par l'entremise de nos principales filiales et de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec.

## > secteurs d'exploitation (principales composantes)



INFORMATIONS SECTORIELLES	2000			2000		
	Variation 1999-2000			Variation 1999-2000		
	M\$	M\$	Produits %	M\$	Bénéfice net (perte nette) M\$	%
Électricité	10 417	1 700	19,5	1 174	259	28,3
Gaz	924	146	18,8	(11)	(47)	(130,6)
Expertise et technologie	97	(41)	(29,7)	(85)	(40)	(88,9)
Éliminations intersectorielles aux fins de la consolidation	(9)	16	64,0			
<b>Total</b>	<b>11 429</b>	<b>1 821</b>	<b>19,0</b>	<b>1 078</b>	<b>172</b>	<b>19,0</b>

Avec un chiffre d'affaires de plus de 10 G\$ représentant 91 % des produits consolidés, le secteur Électricité demeure celui dont la contribution au chiffre d'affaires est prédominante. Ce secteur regroupe, en 2000, 97 % des actifs d'Hydro-Québec, un niveau sensiblement identique à celui de 1999. C'est également le secteur qui a connu la plus forte progression, tant sur le plan des produits que du bénéfice net généré.

Le secteur Gaz a réalisé un chiffre d'affaires de 924 M\$, une croissance de 18,8 % par rapport à 1999. Quant aux résultats, ils affichent une perte nette de 11 M\$, comparativement à un bénéfice net de 36 M\$ en 1999. Un gain de dilution réalisé en 1999 par Gaz Métropolitain combiné à l'impact de la hausse du prix du gaz naturel cette année explique principalement ce résultat.

Le secteur Expertise et technologie, dont les produits totalisent 97 M\$ en 2000, a enregistré une perte nette de 85 M\$, en partie attribuable à la réévaluation de notre portefeuille de projets. Il est à noter que ces résultats témoignent de la nature même des activités de ce secteur et que les sommes investies, en particulier dans les activités de développement de la technologie, se traduiront par un gain potentiel à moyen et à long terme.

#### ÉLECTRICITÉ

##### Ventes d'électricité à un nouveau sommet

Franchissant pour la première fois le cap des 10 G\$, les produits des ventes d'électricité ont augmenté de 1 675 M\$ ou 19,7 %, pour s'établir à 10 174 M\$. Le volume total correspondant s'élève à 190,1 TWh, en hausse de 18,4 TWh ou 10,7 % comparativement à l'exercice précédent. Cette progression est essentiellement attribuable à l'augmentation du volume des transactions réalisées sur les marchés américains à des prix avantageux ainsi qu'à la croissance de la demande d'électricité au Québec, stimulée par la bonne tenue de l'économie québécoise.

— Croissance des ventes d'électricité au Québec

Les ventes d'électricité au Québec enregistrent une hausse importante en 2000 grâce notamment à l'augmentation de la demande de la catégorie industrielle ainsi qu'à des températures moins douces qu'en 1999. En progression de 346 M\$ ou 4,6 % par rapport à 1999, nos produits totalisent 7 794 M\$. Le volume des ventes se situe, quant à lui, à 152,8 TWh, en hausse de 5,8 TWh ou 3,9 %.

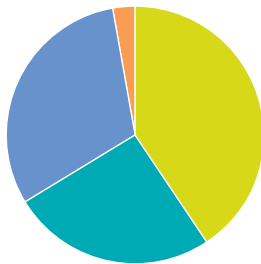
#### VENTES D'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC, PAR CATÉGORIES

	2000			2000		
	Variation 1999-2000			Variation 1999-2000		
	TWh	TWh	Ventes %	M\$	Produits des ventes M\$	%
Domestique et agricole	51,7	2,4	4,8	3 167	133	4,4
Générale et institutionnelle	30,5	0,7	2,4	2 002	39	2,0
Industrielle	66,0	2,6	4,1	2 405	169	7,6
Autres	4,6	0,1	2,2	220	5	2,3
<b>Total</b>	<b>152,8</b>	<b>5,8</b>	<b>3,9</b>	<b>7 794</b>	<b>346</b>	<b>4,6</b>

**ÉLÉMENTS DE VARIATION 1999-2000 DES VENTES, PAR CATÉGORIES**

	Demande		Température		29 février		Autres variations
	TWh	M\$	TWh	M\$	TWh	M\$	M\$
Domestique et agricole	0,8	42	1,4	84	0,2	11	(4)
Générale et institutionnelle	0,5	28	0,1	7	0,1	5	(1)
Industrielle	2,4	119	0,0	0	0,2	6	44
Autres	0,0	1	0,1	3	0,0	1	0
<b>Total</b>	<b>3,7</b>	<b>190</b>	<b>1,6</b>	<b>94</b>	<b>0,5</b>	<b>23</b>	<b>39</b>

**Produits des ventes d'électricité au Québec**  
(%)



2000	
Domestique et agricole	40,6
Générale et institutionnelle	25,7
Industrielle	30,9
Autres	2,8

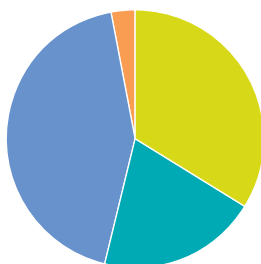
*Progression de la demande*

Toujours stimulée par la bonne tenue de l'économie québécoise, la demande progresse de 3,7 TWh, une augmentation qui explique à elle seule 190 M\$, soit plus de 50 % de la hausse des produits de nos ventes d'électricité au Québec.

La demande de la catégorie industrielle affiche la progression la plus importante avec une augmentation du volume des ventes de 2,4 TWh correspondant à des produits additionnels de 119 M\$. Notre clientèle de petite et moyenne consommation contribue à près de 50 % de cette augmentation. En plus de profiter d'une conjoncture favorable à l'exportation, les industries québécoises de la chimie ainsi que de la fonte et de l'affinage des métaux ont accueilli de nouveaux clients de même que des transferts de production d'usines nord-américaines.

Les ventes de la catégorie domestique et agricole et de la catégorie générale et institutionnelle enregistrent respectivement des augmentations de 0,8 TWh et de 0,5 TWh correspondant à des produits de 42 M\$ et de 28 M\$. En 2000, l'activité économique demeure intense au Québec et se fait sentir, d'une part, dans la progression des mises en chantier en début d'année et, d'autre part, dans l'augmentation du taux d'occupation des locaux commerciaux. Cette augmentation s'explique principalement par le dynamisme de la nouvelle économie, particulièrement à Montréal. Enfin, la hausse des prix du mazout et du gaz naturel favorise la croissance de la demande d'électricité de nos clients, qui se prévalent, entre autres, des tarifs bi-énergie.

**Ventes d'électricité au Québec**  
(%)



2000	
Domestique et agricole	33,8
Générale et institutionnelle	20,0
Industrielle	43,2
Autres	3,0

*Températures plus près des normales saisonnières*

Les températures moins douces qu'en 1999 entraînent cette année des revenus supplémentaires de 94 M\$ par rapport à l'année précédente. La catégorie domestique et agricole, la plus sensible aux variations des conditions climatiques à cause des besoins de chauffage, affiche une augmentation de volume de 1,4 TWh, pour des produits additionnels de 84 M\$.

Par contre, les températures supérieures aux normales saisonnières du premier trimestre expliquent principalement un manque à gagner de l'ordre de 50 M\$ pour l'année 2000.

*L'an 2000, année bissextile*

Le 29 février représente une journée de consommation supplémentaire. Ce facteur explique 0,5 TWh de ventes additionnelles, pour des produits supplémentaires de 23 M\$.

*Autres facteurs de variation*

La hausse de 16,5 % du prix moyen de l'aluminium contribue à un accroissement de 47 M\$ des produits de la catégorie industrielle provenant des contrats de vente dont le prix de l'électricité est basé sur le prix de cette matière première. Cette augmentation inclut l'impact d'instruments dérivés utilisés pour atténuer les effets de la fluctuation du prix de l'aluminium sur les produits des ventes. Par rapport à 1999, l'effet de taux de change sur nos ventes réalisées en dollars des États-Unis a entraîné une légère augmentation des produits.

**VENTES D'ÉLECTRICITÉ HORS QUÉBEC**

**2000**

Variation 1999-2000

	M\$	M\$	%
Ventes au Canada et aux États-Unis			
Ventes à long terme	<b>346</b>	(46)	(11,7)
Ventes à court terme	<b>2 003</b>	1 379	221,0
	<b>2 349</b>	1 333	131,2
Ventes à d'autres pays*	<b>31</b>	(4)	(11,4)
<b>Total</b>	<b>2 380</b>	1 329	126,5

\* Les ventes de la centrale de Fortuna au Panamá couvrent une période de neuf mois en 2000.

— Progression remarquable des ventes d'électricité hors Québec

Le mouvement de restructuration des marchés s'est intensifié au sein de l'industrie électrique nord-américaine en 2000. La mise en place de nouvelles bourses régionales de l'électricité permet maintenant aux acteurs du marché de réaliser des transactions d'achat et de vente d'électricité à court terme, en temps réel. Les marchés financiers à terme pour l'électricité ont également continué de se développer. Dans ce contexte, Hydro-Québec s'est dotée, en mai 2000, d'un parquet pour être en mesure d'accroître sa participation à ces marchés, notamment en matière de courtage d'électricité ainsi que de transactions d'achat et de vente et ce, grâce à la flexibilité que lui procurent ses installations hydroélectriques.

Cette conjoncture, associée à l'augmentation des prix de marché pour l'électricité, a favorisé une croissance remarquable de nos transactions d'électricité hors Québec en 2000. L'augmentation significative des ventes est soutenue par des achats d'électricité à court terme ainsi que par notre capacité de production excédentaire. Hydro-Québec a effectué ces transactions tout en assurant la gestion prudente et optimale de ses réservoirs sur un horizon de plusieurs années.

Ainsi, les ventes d'électricité hors Québec progressent de 1 329 M\$ ou 126,5 %, totalisant 2 380 M\$. Le volume de ces ventes atteint 37,3 TWh, soit 12,6 TWh de plus que l'an dernier. Avec l'évolution des marchés, les ventes à court terme sont donc en hausse de 1 379 M\$ ou 14,5 TWh, alors qu'on observe une diminution de 1,8 TWh de nos ventes à long terme, pour une réduction correspondante des produits de 46 M\$.

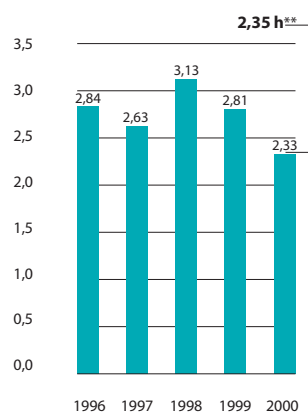
Enfin, par l'intermédiaire de nos participations au Panamá et au Costa Rica, nous continuons d'assurer notre présence sur les marchés internationaux. Nous enregistrons ainsi des produits de 31 M\$ en 2000.

**Charges d'exploitation**

Notre volonté d'améliorer la qualité et la fiabilité du service pour l'ensemble de notre clientèle nous a amenés à intensifier nos activités d'entretien courant et d'amélioration du réseau. Nos charges d'exploitation reflètent cet engagement et sont en hausse de 219 M\$ ou 12,8 % pour s'établir à 1 934 M\$. En outre, la durée moyenne des interruptions de service — un indicateur de la performance du réseau — est de 2,33 heures en 2000, une meilleure performance que la cible fixée de 2,35 heures pour 2004 dans le *Plan stratégique 2000-2004*.

En diminution constante depuis plusieurs années, le coût de la main-d'œuvre en 2000 représente 60 % de nos charges totales, comparativement à 68 %, en moyenne, au cours des cinq dernières années. Cette diminution inclut l'effet favorable du crédit de retraite comptabilisé depuis 1999. Notre effectif total a légèrement augmenté depuis l'année dernière, demeurant toutefois en deçà de l'objectif de 19 500 employés que nous nous étions fixé.

**Nombre moyen d'heures d'interruption de service par client\***



\* Les données ne tiennent pas compte des événements climatiques exceptionnels.

\*\* Cible pour 2004 selon le *Plan stratégique 2000-2004*.



Nous avons porté une attention particulière aux travaux de renforcement et de bouclage du réseau cette année. Ainsi, la portion de nos charges capitalisées aux projets d'investissement atteint 23 % en 2000, alors qu'en 1999 ce ratio s'établissait à 22 %. Le conflit de travail de l'an dernier avait, en effet, entraîné une diminution des travaux liés aux projets capitalisables, la priorité ayant été accordée aux travaux de préparation du réseau pour la période hivernale.

**Achats d'électricité et de combustible**

L'intensification de nos opérations sur les marchés nord-américains s'est traduite par une augmentation des achats d'électricité de 1 171 M\$ par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 1 715 M\$. Cette forte progression s'explique presque entièrement par les achats d'électricité à court terme qui ont augmenté de 1 151 M\$, pour atteindre 1 409 M\$ en 2000. En effet, l'entreprise a accentué ses achats d'électricité, soit pour des opérations de courtage, soit à des fins de revente en période de pointe. De plus, au cours des derniers mois de 2000, des charges de 77 M\$ relatives à des transactions structurées d'énergie, conclues en 1998 et en 1999, se sont ajoutées aux achats d'électricité à court terme.

Les achats réguliers augmentent de 18 M\$ comparativement à l'an dernier et s'élèvent à 302 M\$. Les différentes ententes contractuelles signées avec les producteurs privés et la Churchill Falls (Labrador) Corporation comportent des clauses d'ajustement des prix expliquant cette hausse.

Les achats de combustible ont diminué de 39 M\$ par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 53 M\$. Cette diminution est attribuable notamment à l'utilisation limitée de la centrale de Tracy.

**Amortissement et déclassement**

La charge d'amortissement et déclassement a augmenté de 137 M\$ ou 8,3 % en 2000 et s'élève à 1 778 M\$. Cette hausse s'explique principalement par l'amortissement des immobilisations et la radiation de projets.

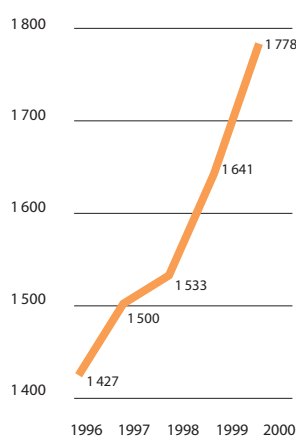
La méthode d'amortissement à intérêts composés, qui engendre une progression croissante de la charge d'amortissement des immobilisations dans le temps, représente un facteur naturel d'augmentation. D'autres éléments ont également entraîné une augmentation de la charge d'amortissement des immobilisations : la révision à la baisse de la durée de vie de certains actifs dans le cadre du programme quinquennal de révision des durées de vie ; les mises en service de l'année courante ; les répercussions, sur une année complète, des mises en service de l'année précédente.

L'augmentation des charges relatives à la radiation de projets provient, notamment, de la radiation d'études environnementales et d'ingénierie reliées au projet d'aménagement hydroélectrique du cours inférieur du fleuve Churchill, au Labrador, pour un montant de 33 M\$. Ce montant correspond à la portion des études de faisabilité liées au volet de la production au Labrador et tient compte des récentes discussions entre la Société et son partenaire, Newfoundland and Labrador Hydro, quant à la configuration potentielle d'un éventuel projet. Différents frais reportés et études d'avant-projet, pour un montant de 30 M\$, ont été radiés à la suite de l'exercice annuel de réévaluation du potentiel associé à notre portefeuille de projets.

**Taxe**

En mai 2000, une modification technique annoncée dans le discours du budget provincial a changé la base de calcul de la taxe sur le capital. Cette mesure, qui s'applique de façon rétroactive à partir de 1995, a entraîné une réduction de la charge pour l'année courante.

**Évolution de la charge d'amortissement et déclassement**  
(M\$)



**Stabilité des frais financiers**

Les frais financiers sont demeurés stables en 2000. Ils s'élevèrent à 3 263 M\$ comparativement à 3 242 M\$ pour l'exercice précédent, soit une hausse d'à peine 21 M\$ ou 0,6 %.

## — Évolution des variables financières

Le resserrement marqué des conditions monétaires, amorcé au milieu de l'année 1999 par la réserve fédérale américaine, a occasionné, ainsi que nous l'avions anticipé, une augmentation notable du LIBOR en dollars des États-Unis à trois mois qui est passé en moyenne de 5,4 % en 1999 à 6,5 % en 2000. Au Canada, le taux des acceptations bancaires canadiennes à trois mois a aussi connu une hausse de près de 1,0 % comparativement à 1999.

Par ailleurs, après s'être redressé en début d'exercice, le dollar canadien s'est déprécié par rapport au dollar des États-Unis jusqu'à ce qu'il connaisse une remontée à la toute fin de l'année. Ainsi, le taux de change moyen du dollar canadien résultant de ces fluctuations s'établit à 0,673 \$ US, soit au même niveau que la moyenne de 1999.

## — Gestion des risques découlant des variables financières

Compte tenu du fait que notre dette est à 26 % assujettie à des taux d'intérêt variables et à 43 % libellée en dollars des États-Unis, nous sommes confrontés aux risques découlant de la fluctuation des taux d'intérêt à court terme et de la valeur du dollar canadien. Dans le but de réduire la volatilité relative à nos résultats, nous optons pour une gestion active et intégrée de ces risques, ainsi que du risque associé aux fluctuations du prix des matières premières. Advenant un mouvement des marchés, notre objectif consiste à limiter la perte maximale en deçà du seuil de risque établi par le Conseil d'administration en début d'exercice, tout en maximisant les gains potentiels.

## — Intérêts

Malgré les variations des taux d'intérêt au cours de l'année, la charge est demeurée stable. Elle s'élève à 2 902 M\$, comparativement à 2 911 M\$ pour l'année 1999, ce qui représente une diminution de 9 M\$. Ce résultat s'explique, d'une part, par les taux à long terme avantageux dont nous avons bénéficié dans le refinancement de nos dettes selon de nouvelles échéances. Notons, d'autre part, que certaines dettes ont été remboursées à même les fonds provenant de l'exploitation, ce qui a permis la réduction de la dette et des frais financiers y afférents pour des économies annuelles récurrentes de l'ordre de 95 M\$, exclusion faite de l'effet de taux de change.

Les fluctuations à la hausse des taux d'intérêt à court terme ont, par contre, contribué à augmenter la charge d'intérêts sur la portion à taux variable de notre dette à long terme de 131 M\$ par rapport à 1999, y compris l'effet compensatoire de la gestion des taux au moyen d'instruments dérivés.

## — Perte de change

La perte de change s'élève à 174 M\$, comparativement à 134 M\$ en 1999. Le volume de dettes venant à échéance libellées en dollars des États-Unis, couvertes par des rentrées futures continues de cette devise, est le principal facteur explicatif de cette augmentation.

## — Frais de garantie relatifs aux emprunts

En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, le gouvernement du Québec approuve et garantit nos emprunts. En contrepartie, nous devons verser annuellement un montant correspondant à 0,5 % du solde de la dette garantie à la fin de l'année précédente. En 2000, ces frais totalisent 187 M\$ et sont en baisse de 10 M\$ par rapport à 1999. L'effet de taux de change favorable et le remboursement net de la dette en 1999 sont les facteurs explicatifs de cette baisse.

#### **GAZ**

En 2000, le secteur Gaz enregistre une perte nette de 11 M\$, comparativement à un bénéfice net de 36 M\$ en 1999. Le chiffre d'affaires du secteur est toutefois en progression puisqu'il s'élève à 924 M\$, soit 146 M\$ ou 18,8 % de plus par rapport à 1999.

Les résultats provenant de notre participation dans Noverco affichent un bénéfice net de 15 M\$, soit une baisse de 10 M\$ par rapport à l'an dernier. Rappelons qu'en 1999 Gaz Métropolitain avait réalisé un gain de dilution à la suite d'une émission de parts de la Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM). Exclusion faite de ce gain réalisé en 1999, Noverco enregistre une hausse de son bénéfice net par rapport à l'exercice précédent, attribuable à l'évolution favorable des résultats d'exploitation de la SCGM et d'Enbridge.

Outre la participation dans Noverco, les activités du secteur Gaz, qui comprennent essentiellement les activités de courtage sur les marchés québécois et américain, ont résulté en une perte nette de 26 M\$ à la fin de l'exercice, alors qu'elles avaient permis la réalisation d'un bénéfice net de 11 M\$ en 1999. La perte nette de l'exercice provient principalement d'un contrat de vente à prix fixe, antérieur à 2000, dont les coûts d'approvisionnement, aux prix du marché, ont été en forte hausse en 2000.

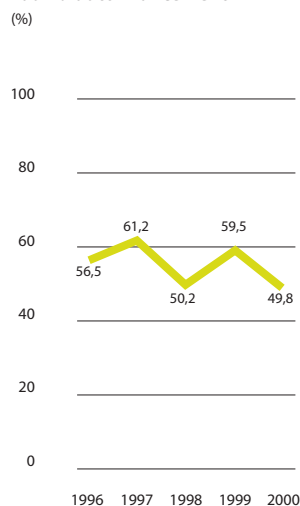
#### **EXPERTISE ET TECHNOLOGIE**

Le secteur Expertise et technologie présente une perte de 85 M\$ à la fin de l'exercice, supérieure de 40 M\$ à celle de l'exercice précédent. Dorénavant, les résultats du secteur incluent, outre les résultats des filiales œuvrant dans la valorisation et la commercialisation de la technologie, les montants relatifs aux frais de développement capitalisés dans des secteurs de haute technologie auparavant présentés dans le secteur Électricité.

Les sommes investies dans les activités de développement de la technologie sont capitalisées et amorties sur une période de cinq ans. De plus, les sommes reportées sont révisées annuellement pour en confirmer le potentiel de récupération. La nature même des activités de ce secteur ainsi que notre approche de gestion prudente amènent généralement la Société à assumer, au cours des premières années d'un projet, des coûts de démarrage importants que viendront compenser des gains potentiels à moyen et à long terme. À ce chapitre, les résultats de 2000 reflètent l'impact d'importantes sommes consacrées à des projets au cours des dernières années, notamment celui d'ACEP. De plus, la révision des projets en cours en fonction de leur potentiel commercial a donné lieu, cette année, à certaines radiations, dont le projet du moteur-roue.

Les activités de développement et de commercialisation réalisées par les filiales enregistrent, quant à elles, une perte de 18 M\$ en 2000. Il s'agit d'une augmentation de 10 M\$ par rapport à l'année précédente. Ces résultats proviennent surtout de la filiale Hydro-Québec International (HQI) qui a intensifié cette année ses efforts pour développer de nouveaux marchés. Les frais associés à ces activités de développement ont eu un impact négatif sur les résultats de l'exercice, mais ils devraient entraîner une croissance future des activités de la filiale. Soulignons, par ailleurs, la performance d'ensemble des holdings des unités d'affaires dont les activités de commercialisation continuent d'afficher un bénéfice net, qui s'établit à 5 M\$ en 2000.

**Taux d'autofinancement**



**> situation financière**

**ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**

Les activités d'exploitation ont engendré, en 2000, des liquidités de 3 345 M\$, soit 461 M\$ ou 16,0% de plus qu'en 1999. L'augmentation des transactions d'électricité aux États-Unis et la croissance des ventes d'électricité au Québec sont les principaux facteurs ayant généré des entrées de fonds supplémentaires.

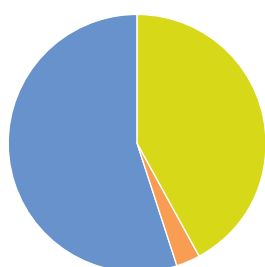
Les liquidités ainsi obtenues ont servi à financer le programme d'investissement de la Société ainsi qu'à réduire la dette à long terme. Enfin, l'acquisition de Transelec au Chili, qui représente un montant de 1,6 G\$, a eu pour effet de diminuer le taux d'autofinancement à 49,8% à la fin du présent exercice. Il s'agit d'une baisse de 16,3% par rapport à l'année précédente, alors qu'il s'établissait à 59,5%.

**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

Les investissements globaux s'élèvent à 3 563 M\$ en 2000, ce qui représente une augmentation de 1 465 M\$ ou 69,8% comparativement à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par l'acquisition de Transelec, une importante société de transport d'électricité d'Amérique du Sud.

Les investissements se divisent en trois grandes catégories : les activités courantes regroupant les investissements de la Société nécessaires à la poursuite normale de ses activités ; les activités de développement comprenant les investissements associés au développement de nouvelles affaires ; les investissements réalisés par l'intermédiaire des participations d'Hydro-Québec.

**Investissements par types d'activités**



2000	M\$	%
Activités courantes	1 509	42
Activités de développement*	113	3
Participations d'Hydro-Québec**	1 941	55

\* Exclut un montant de 690 M\$ qui correspond à l'investissement de la Société dans ses participations, éliminé lors de la consolidation.

\*\* Inclut les éliminations aux fins de consolidation.

**Activités courantes**

Les activités courantes totalisent des investissements de 1 509 M\$, répartis selon trois catégories en fonction de l'objectif poursuivi.

— Pérennité des actifs

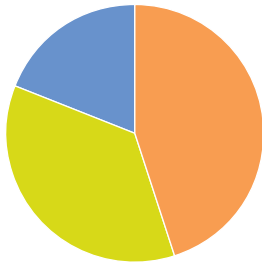
Nous avons investi cette année 683 M\$ dans nos installations et nos équipements, afin d'en assurer la pérennité, d'en augmenter la capacité de production, ou de les remplacer.

Parmi les projets les plus importants, le projet d'aménagement hydroélectrique de Grand-Mère permettra d'augmenter la capacité de production à 220 MW, soit 46,7% de plus que la capacité de la centrale qui sera démantelée. Ces travaux, entrepris en 2000, représentent 40 M\$ sur un investissement global prévu de 460 M\$ et devraient s'échelonner jusqu'en 2004.

Les travaux majeurs de réfection des centrales se poursuivent et ont pour but d'en prolonger la durée de vie utile et d'accroître la fiabilité de la production d'électricité. Il s'agit notamment du projet de Beauharnois, pour lequel une somme de 82 M\$ a été consacrée cette année principalement à des travaux d'infrastructure, de modernisation et de réfection majeure de différents groupes turbines-alternateurs ainsi qu'à la construction de bâtiments annexés à la centrale. Selon l'avancement des travaux, nous effectuons des mises en service depuis 1994.

Pour les centrales de Shawinigan-2 et de Shawinigan-3, nous avons investi cette année 37 M\$, en particulier pour la réfection et la modernisation de trois groupes turbines-alternateurs qui ont été mis en service dans les derniers mois de l'année 2000. Nous prévoyons que l'ensemble des travaux pourra être achevé en 2001.

**Activités courantes**



2000	M\$	%
Pérennité des actifs	683	45
Croissance de la clientèle québécoise	547	36
Maintien et amélioration de la qualité	279	19

Enfin, la somme de 37 M\$ consacrée à la réfection et à la modernisation de la centrale de la Bersimis-1 a été principalement affectée à deux groupes turbines-alternateurs. Des mises en service ont eu lieu depuis 1997, et les travaux devraient se poursuivre jusqu'en 2005.

Nous avons également alloué 152 M\$ au renouvellement d'équipements du réseau de distribution qui étaient soit vieillissants, soit insuffisants pour répondre à l'augmentation de la charge électrique.

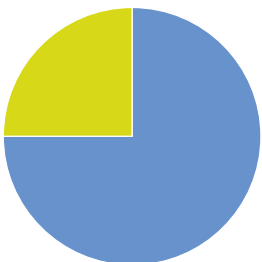
— Croissance de la clientèle québécoise

Des 547 M\$ investis dans le but de répondre à la croissance des besoins de la clientèle québécoise, 294 M\$ sont affectés à la poursuite de la construction de la centrale de la Sainte-Marguerite-3. Ce projet représentera un ajout de puissance de 882 MW au parc de production actuel pour combler la demande future. Nous avons ainsi procédé en 2000 à l'installation des appareils majeurs, et nous effectuons maintenant les essais et les vérifications nécessaires à la mise en service prévue pour l'automne 2001. Par ailleurs, nous avons injecté 117 M\$ dans la réalisation de travaux relatifs à l'alimentation de clients. Ces travaux portent aussi sur le prolongement du réseau afin d'effectuer le branchement de nouveaux clients.

— Maintien et amélioration de la qualité

Nous avons investi 219 M\$ dans l'optimisation des processus d'exploitation et dans la modernisation de nos équipements afin d'en augmenter la robustesse. Parmi les travaux réalisés, notons le renforcement et le bouclage du réseau de transport, évalués à 68 M\$ en 2000, qui visent à accroître la sécurité de l'alimentation en électricité des régions touchées par le verglas en 1998 et à diversifier les sources d'alimentation. En 2000, les boucles du centre-ville de Montréal, du centre-ville de Québec et de Québec-Mauricie ont été terminées. Les autres projets de bouclage suivent le cours normal du processus d'autorisation auprès des divers organismes compétents et devraient être menés à terme entre 2002 et 2003. Un montant de 19 M\$ a aussi été investi cette année par la Société dans le projet d'interconnexion avec l'Ontario, ce qui améliorera la sécurité des réseaux interconnectés et permettra des échanges accrus d'électricité, tout en favorisant la rentabilité des opérations commerciales. Cette nouvelle interconnexion de 1 250 MW, dont les travaux de construction ont débuté à la suite du verglas de 1998, devrait être terminée en 2003.

**Activités de développement\***



2000	M\$	%
Développement des affaires et développement technologique	204	25
Développement international	599	75

Par ailleurs, une somme de 60 M\$ a été investie pour répondre à diverses obligations contractuelles, juridiques, environnementales ou autres. Parmi les investissements réalisés, plus de la moitié concernent des travaux de modification et de déplacement du réseau afin de satisfaire les demandes des administrations municipales et du gouvernement du Québec.

**Activités de développement**

La Société a investi 803 M\$ dans le développement des affaires et le développement technologique, de même que dans le développement international. Ces deux catégories comprennent également les investissements de la Société dans ses participations.

— Développement des affaires et développement technologique

Les activités relatives au développement des affaires et au développement technologique représentent 204 M\$ sur le total des sommes investies. Les projets de développement des affaires regroupent les investissements visant soit à générer de nouvelles ventes, soit à préserver ou à développer de nouveaux marchés au Québec ou à l'étranger. Ainsi, 44 M\$ ont été investis dans Marketing d'énergie H.Q. afin d'appuyer la croissance de ses activités. Marketing d'énergie H.Q., par l'entremise de sa filiale H.Q. Energy Services (U.S.), contribue au développement des affaires de la Société par des activités d'achat-revente d'énergie sur le marché américain.

\* Exclut les écritures d'élimination de 690 M\$.

Dans la catégorie des projets de développement technologique sont regroupés les investissements ayant pour but la commercialisation de nouveaux produits ou procédés. La Société a consacré 28 M\$ au projet ACEP, un projet visant le développement, l'industrialisation et la commercialisation de la technologie des piles rechargeables au lithium-métal-polymère, destinées aux marchés des télécommunications et de l'automobile. Mentionnons également une capitalisation supplémentaire de 37 M\$ de la filiale Hydro-Québec CapiTech qui gère pour Hydro-Québec les investissements en capital de risque dans le domaine technologique. Ces fonds supplémentaires s'ajoutent au premier portefeuille de capital de risque de 108 M\$ autorisé par la Société en 1998.

— Développement international

La Société a investi 599 M\$ durant l'exercice, afin de poursuivre ses activités de développement international, sur l'ensemble des marchés autres que ceux des réseaux avoisinants. Les domaines d'expertise privilégiés touchent principalement la construction et la gestion de centrales hydroélectriques ainsi que le transport à haute tension. C'est par sa filiale HQI, entreprise vouée à la prospection des nouveaux marchés, que la Société a investi avant tout ces sommes. Les investissements effectués au cours de l'exercice ont principalement permis de conclure la plus importante transaction jamais réalisée par HQI en développement international, soit l'acquisition de Transelec.

**Participations d'Hydro-Québec**

Les participations d'Hydro-Québec ont réalisé des investissements de 1 940 M\$ au cours de l'exercice, essentiellement sous forme de placements et d'immobilisations.

— Placements

Les investissements, sous forme de placements effectués par les participations, s'élèvent à 1 685 M\$ à la fin de l'exercice. Au dernier trimestre, HQI a réalisé une transaction de 1 631 M\$ visant l'acquisition de la totalité des actions de Transelec, la plus importante société de transport d'électricité du Chili. Cette acquisition stratégique, qui s'inscrit dans un secteur d'activité de haute compétence pour Hydro-Québec, offre également des possibilités d'expansion en Amérique du Sud.

Les placements acquis par l'intermédiaire des autres participations de la Société atteignent 54 M\$ en 2000. Entre autres, Hydro-Québec CapiTech a augmenté son portefeuille de placements en capital de risque de 40 M\$ à la suite de prises de participation ou de réinvestissements dans des entreprises dont les produits technologiques et les services sont reliés au domaine de l'énergie.

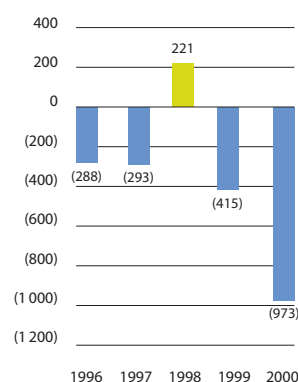
— Immobilisations

Au cours de l'exercice, une somme de 198 M\$ a été investie sous forme d'immobilisations par le truchement des participations de la Société, dont 89 M\$ par sa filiale HQI. Le parachèvement de lignes de transport d'électricité au Pérou et en Australie ainsi que la construction de la centrale thermique de Bucksport aux États-Unis expliquent essentiellement l'augmentation de l'actif immobilisé de sa filiale. Mentionnons également un investissement de 49 M\$ de TransÉnergie H.Q., réalisé par l'intermédiaire de sa filiale américaine TransÉnergie U.S., dans le cadre d'un projet visant la construction et l'exploitation d'une ligne d'interconnexion entre le réseau électrique de l'État de New York et celui du Connecticut.

Enfin, notre quote-part des sommes investies par la SCGM, que nous détenons par l'intermédiaire de Noverco, s'élève à 43 M\$.

### Évolution du financement à long terme

(M\$)



Emprunt net	■
Remboursement net	■

(M\$)	1996	1997	1998	1999	2000
Émissions	1 893	1 931	2 472	2 208	2 069
Rachats	(2 181)	(2 224)	(2 251)	(2 623)	(3 042)

### ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

#### Financement à long terme

L'analyse suivante porte principalement sur les activités de financement à long terme de la Société, qui représentent la presque totalité des activités de financement à long terme d'Hydro-Québec. Il faut noter qu'à la fin de l'année 2000, le financement permanent de l'acquisition de Transelec n'avait pas encore été achevé et, conséquemment, il apparaît dans le financement à court terme.

Pour une deuxième année consécutive, la Société a effectué un remboursement net de sa dette à long terme. Ce remboursement s'élève à 973 M\$, soit 558 M\$ de plus qu'en 1999. Les fonds provenant de l'exploitation ont été supérieurs aux prévisions et les sommes consacrées aux projets d'investissement, moins élevées que prévu. Ainsi, nous n'avons eu à réaliser que 75 % de notre programme d'approvisionnement de fonds, initialement fixé à 2 769 M\$, pour des emprunts totaux de 2 069 M\$.

Pour guider ses choix financiers, la Société s'est dotée d'une politique de financement selon laquelle elle doit obtenir au coût le plus bas possible les fonds nécessaires au financement de ses activités. Cette politique favorise également la stabilité à long terme des tarifs en limitant les risques associés au refinancement de la dette. La Société s'est donc fixé les quatre objectifs suivants : diversifier les sources de financement, limiter les risques de change, étaler les échéances de la dette et maintenir une part de dette à taux variable à court terme d'environ 25 %.

En 2000, tout comme l'an dernier, nous avons réalisé la totalité de notre programme d'approvisionnement de fonds en dollars canadiens. Les taux de rendement demandés par les investisseurs canadiens sont nettement plus avantageux que ceux réclamés par les autres grands marchés de capitaux où l'augmentation de l'offre a entraîné une hausse du coût d'emprunt.

Au début de l'année, les marchés craignaient une hausse des taux d'intérêt à long terme aux États-Unis. Le contexte était alors excellent pour lancer une émission à taux flottant. Nous avons donc procédé, en janvier, au lancement d'une émission mondiale d'obligations à taux variable d'un montant de 500 M\$ CA, échéant en 2005. Bien accueillie, cette émission nous a permis de manifester notre présence sur les marchés européen et américain.

Au début de juin, nous avons mis sur le marché une nouvelle série d'obligations de 400 M\$ échéant en février 2011. Vers la fin du mois d'août, nous avons profité d'une reprise de la demande des investisseurs, plutôt modérée au cours de la saison estivale, et procédé à la réouverture de cette série. À la suite de cette réouverture, l'encours est passé de 400 à 800 M\$, ce qui a augmenté la liquidité du titre sur le marché.

Le programme de billets à moyen terme au Canada nous a permis, par ailleurs, de compléter notre financement. Nous avons émis 397 M\$ de billets venant à échéance en 2035 ou plus tard. Des billets à échéance plus courte, de 2003 à 2006, ont également été émis pour une somme similaire.

Enfin, nous avons choisi d'exercer deux options de rachat avant échéance sur des obligations d'une valeur nominale de 660 M\$ et portant intérêt au taux annuel moyen de 12,8 %. Nous avons financé ces rachats par des émissions dont le taux moyen est inférieur à 6,5 %.

**Financement à court terme**

L'acquisition de la société Transelec, à la fin de l'année 2000, a été temporairement financée par un emprunt à court terme. Une partie de la somme, soit 376 M\$ US, a été empruntée par la Société, et le solde, soit 724 M\$ US, a été assumé par une filiale d'Hydro-Québec International. Ces sommes devraient faire l'objet d'un financement permanent au cours de 2001.

Aux fins de la trésorerie, la Société dispose des sources de financement préalablement autorisées suivantes :

Type de financement	Volume autorisé	Marché	Encours au 31 décembre 2000
Marges de crédit	365 M\$ CA ou 350 M\$ US 50 M\$ US	Canada	–
		États-Unis	–
Lignes de crédit de soutien	1 800 M\$ US	Eurodollar	–
Papier commercial	2 750 M\$ US ou équivalent en \$ CA	États-Unis Canada	<b>46 M\$</b>

**Dividendes, taux de capitalisation et couverture des intérêts**

Le taux de capitalisation d'Hydro-Québec à la fin de l'exercice s'élève à 26,9%. Ce taux permet la déclaration de dividendes de 539 M\$, soit 50 % du bénéfice net. Après le versement des dividendes à l'actionnaire, le taux de capitalisation s'établit à 26,2 %, soit le même taux que 1999.

Par ailleurs, la croissance des produits a permis d'améliorer la couverture des intérêts encore cette année. Après avoir atteint 1,25 fois la charge d'intérêts en 1998, ce ratio a connu une amélioration sensible en s'établissant à 1,33 en 1999, pour finalement atteindre 1,37 en 2000.

**Cotes de crédit**

Le tableau suivant présente les cotes de crédit d'Hydro-Québec :

	2000	1999
Agences américaines		
Moody's	<b>A2 positif</b>	A2 positif
Fitch IBCA, Duff & Phelps	<b>AA-</b>	AA-
Standard & Poor's	<b>A+ stable</b>	A+ stable
Agence canadienne		
DBRS	<b>A stable</b>	A (bas) stable



## > risques et perspectives

### GESTION DES RISQUES

Hydro-Québec a opté pour une stratégie de gestion intégrée de ses risques d'affaires qu'elle met en place progressivement. Cette stratégie s'étend à l'ensemble des unités d'affaires et des activités et permet de déterminer pour chacune d'elles les principaux facteurs de risque. Les plus importants sont ensuite intégrés dans le portefeuille de risques de l'entreprise.

La Haute direction a défini un plan de mise en place progressive en fonction des activités de gestion prioritaires telles que la systématisation de la gestion des risques (dans toutes les activités et à tous les niveaux de gestion), l'évaluation et la gestion intégrée des risques selon une optique de portefeuille et la préparation d'un tableau de bord périodique pour suivre l'évolution de la gestion des risques.

L'analyse des risques d'affaires s'étend maintenant non seulement à notre plan stratégique et à notre plan d'affaires, mais aussi à la gestion de projets et à la gestion des activités courantes. Elle donne aussi lieu à des efforts ponctuels pour résoudre une problématique particulière, comme la gestion du risque lié à l'hydraulicité ou l'amélioration d'un processus de travail. Ainsi, les recommandations retenues par Hydro-Québec portant sur le portefeuille d'investissement incluent l'adoption de critères de sélection de projets permettant un meilleur équilibre du portefeuille, le renforcement des mécanismes d'évaluation avant et après exécution et une adaptation plus rapide de la formation des intervenants selon les besoins.

Nous avons aussi raffiné nos analyses de sensibilité aux risques de source exogène occasionnés par les événements naturels exceptionnels et les variations des températures, de la demande, de l'hydraulicité, des taux de change et des taux d'intérêt. De plus, nous envisageons d'utiliser une technique d'optimisation stochastique qui nous guidera dans le choix des meilleures stratégies dans un contexte d'incertitude créé par la présence de nombreuses problématiques simultanées.

### PERSPECTIVES

#### Environnement d'affaires

L'ouverture des marchés de l'électricité en Amérique du Nord et la croissance soutenue de la demande énergétique sont, sans contredit, les événements marquants du secteur de l'électricité depuis trois ans. Tout comme 1999, l'année 2000 se signale par une augmentation appréciable des transactions d'achat-revente sur les marchés américains. L'avantage concurrentiel que nous confère la capacité de stockage de nos réservoirs nous permet de profiter des bonnes conditions des prix sur le marché de l'électricité dans le nord-est des États-Unis, grâce à la réalisation d'arbitrages de prix avantageux. Ces opérations sont effectuées dans le respect des critères de sécurité d'approvisionnement en électricité de notre clientèle québécoise.

Depuis décembre 1996, la Régie de l'énergie du Québec est responsable de l'encadrement réglementaire de la distribution et du transport de l'électricité. Le 15 août 2000, Hydro-Québec présentait à la Régie une proposition tarifaire relative aux tarifs de transport de l'électricité pour 2001. La décision de la Régie, qui devrait être rendue d'ici la fin de 2001, n'entraînera toutefois aucune augmentation des tarifs pour la clientèle québécoise d'Hydro-Québec. À cet égard, nous avons confirmé notre engagement concernant le gel des tarifs d'électricité jusqu'en avril 2002, conformément au *Plan stratégique 2000-2004*.

En juin 2000, le gouvernement du Québec adoptait la *Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie*. Cette loi a pour objet de préserver le pacte social qui garantit aux consommateurs québécois qu'ils pourront continuer à bénéficier de bas tarifs d'électricité, particulièrement dans le secteur résidentiel. Pour ce faire, le gouvernement établit un volume d'électricité patrimoniale pour la production hydroélectrique et les contrats d'achat à long terme actuels d'Hydro-Québec, qui représente une quantité d'énergie annuelle maximale de 165 TWh, et il en fixe le prix à 2,79 cents le kilowattheure. Au-delà de ce volume, la loi ouvre le marché de gros à la concurrence.

#### **Prévisions financières 2001**

Au cours des deux dernières années, le Québec a connu une excellente période de croissance économique. En 1999, la progression du produit intérieur brut (PIB) réel québécois a atteint 4,7 %, la meilleure performance enregistrée depuis 1984. Au troisième trimestre de 2000, le PIB réel du Québec a connu son 20<sup>e</sup> trimestre consécutif de croissance. Cette bonne tenue de l'économie est attribuable en grande partie au dynamisme du secteur manufacturier québécois et à la vigueur de l'économie américaine.

Cette conjoncture propice et le prix élevé des combustibles ont des répercussions favorables sur nos ventes d'électricité. Pour 2001, nos prévisions financières reposent sur un scénario de ralentissement économique. Par conséquent, la demande d'électricité au Québec en 2001 devrait croître à un rythme plus modéré que celui des deux dernières années.

Notre volonté d'accroître la rentabilité de l'entreprise se traduira par des efforts soutenus en matière de croissance de nos ventes et de contrôle de nos coûts. Cependant, la faiblesse du dollar canadien devrait continuer à exercer une pression sur nos frais financiers en 2001. Cet effet ne devrait toutefois pas empêcher le bénéfice net prévu d'atteindre, pour une deuxième année consécutive, 1 G\$.

Le programme d'investissement pour 2001 est de l'ordre de 2,4 G\$. Outre les investissements liés à la pérennité des actifs, dont les centrales de Beauharnois et de Grand-Mère, l'entreprise investira dans l'amélioration et le renforcement des réseaux de transport et de distribution. L'année 2001 sera marquée par la mise en service de la centrale de la Sainte-Marguerite-3. Enfin, notre programme d'approvisionnement de fonds, y compris le refinancement de Transelec, s'élèvera à 3,9 G\$ en 2001, en hausse par rapport à 2000. Ces fonds serviront également à assurer le refinancement d'importantes dettes venant à échéance en 2001.

## > rapport de la Direction

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent rapport sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. La responsabilité de la Direction inclut également la sélection des pratiques comptables appropriées en accord avec les principes comptables généralement reconnus au Canada, compte tenu des méthodes et pratiques comptables généralement reconnues par les organismes de réglementation. Au besoin, la Direction porte des jugements éclairés et établit les estimations les plus appropriées sur l'issue de faits et d'opérations, en tenant compte de leur importance relative. L'information financière contenue ailleurs dans le présent rapport annuel concorde avec l'information présentée dans les états financiers.

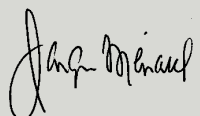
Dans le cadre de ses responsabilités, la Direction maintient un système de contrôle conçu, entre autres, pour fournir une assurance raisonnable que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés et que les registres comptables constituent une base appropriée à l'établissement d'états financiers fiables. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont ensuite soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein de la Société ou dans l'une de ses filiales. Ce comité a pour mandat de s'assurer que les états financiers reflètent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie. Le Comité de vérification rencontre régulièrement la Direction, le vérificateur général et les vérificateurs externes afin de passer en revue les résultats de leurs vérifications et les rapports sur les conventions et les méthodes comptables ainsi que sur le système de contrôle d'Hydro-Québec. Le vérificateur général et les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Hydro-Québec a également établi des règles d'éthique et un code de conduite dans le but, notamment, d'assurer une gestion intègre de ses ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires.

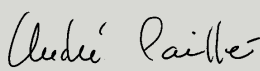
Les états financiers consolidés ont été vérifiés conjointement par les cabinets d'experts comptables Samson Béclair/Deloitte & Touche et PricewaterhouseCoopers.

Le président du Conseil  
d'administration,



L. Jacques Ménard

Le président-directeur  
général,



André Caillé

Le vice-président – Finances  
et chef – Services financiers,



Daniel Leclair

Montréal, Québec  
Le 23 février 2001

## > rapport des vérificateurs

Au Ministre des Finances du Québec,

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Hydro-Québec au 31 décembre 2000 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction d'Hydro-Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec au 31 décembre 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada tels qu'ils sont énoncés à la note 1. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

*Samson Béclair*  
*Deloitte + Touche*

Comptables agréés

Montréal, Québec  
Le 23 février 2001

*Prinastichoussopoulos s.r.l.*

Comptables agréés

## &gt; résultats consolidés

Exercice terminé le 31 décembre		<b>2000</b>	1999
En millions de dollars	notes		
<b>Produits</b>		<b>11 429</b>	9 608
<b>Charges</b>			
Exploitation		<b>2 135</b>	1 912
Achats d'électricité et de combustible		<b>2 408</b>	1 109
Amortissement et déclassé	2	<b>1 896</b>	1 731
Taxes	3	<b>525</b>	592
		<b>6 964</b>	5 344
<b>Bénéfice d'exploitation</b>		<b>4 465</b>	4 264
Frais financiers	4	<b>3 369</b>	3 345
Bénéfice avant part des actionnaires sans contrôle		<b>1 096</b>	919
Part des actionnaires sans contrôle		<b>18</b>	13
<b>Bénéfice net</b>		<b>1 078</b>	906

## &gt; bénéfices non répartis consolidés

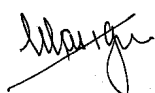
Exercice terminé le 31 décembre		<b>2000</b>	1999
En millions de dollars	note		
Solde au début		<b>9 367</b>	8 914
Bénéfice net		<b>1 078</b>	906
		<b>10 445</b>	9 820
Dividendes	16	<b>539</b>	453
Solde à la fin		<b>9 906</b>	9 367

## &gt; bilan consolidé

60

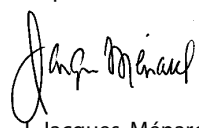
Au 31 décembre		<b>2000</b>	1999
En millions de dollars	notes		
<b>ACTIF</b>			
<b>Immobilisations</b>	5	<b>49 640</b>	48 226
<b>Actif à court terme</b>			
Encaisse		<b>134</b>	88
Placements		<b>612</b>	400
Débiteurs		<b>1 861</b>	1 875
Actifs financiers liés à la dette		<b>89</b>	191
Matériaux, combustible et fournitures		<b>407</b>	381
		<b>3 103</b>	2 935
<b>Autres actifs à long terme</b>			
Placements	6	<b>750</b>	702
Frais reportés	7	<b>4 309</b>	3 874
Actifs financiers liés à la dette	8	<b>372</b>	418
Autres éléments d'actif	9	<b>937</b>	681
		<b>6 368</b>	5 675
		<b>59 111</b>	56 836
<b>PASSIF ET AVOIR</b>			
<b>Dette à long terme</b>	10	<b>34 887</b>	36 011
<b>Passif à court terme</b>			
Emprunts		<b>1 774</b>	107
Dividendes à payer		<b>539</b>	453
Créditeurs		<b>1 471</b>	1 236
Intérêts courus		<b>1 264</b>	1 277
Tranche de la dette à long terme à moins d'un an		<b>3 484</b>	2 598
		<b>8 532</b>	5 671
<b>Autres passifs à long terme</b>	11	<b>673</b>	671
<b>Dette à perpétuité</b>	12	<b>552</b>	552
<b>Part des actionnaires sans contrôle</b>		<b>187</b>	190
<b>Avoir de l'actionnaire</b>			
Capital-actions	16	<b>4 374</b>	4 374
Bénéfices non répartis		<b>9 906</b>	9 367
		<b>14 280</b>	13 741
		<b>59 111</b>	56 836

Le président du Comité de vérification,



Yvon Lamontagne

Le président du Conseil d'administration,



L. Jacques Ménard

## &gt; flux de trésorerie consolidés

Exercice terminé le 31 décembre		<b>2000</b>	1999
En millions de dollars	notes		
<b>Activités d'exploitation</b>			
Bénéfice net		<b>1 078</b>	906
Amortissement des immobilisations		<b>1 587</b>	1 538
Amortissement des frais reportés		<b>449</b>	382
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	17	<b>89</b>	105
Autres		<b>142</b>	(47)
		<b>3 345</b>	2 884
<b>Activités d'investissement</b>			
Immobilisations		<b>(1 812)</b>	(1 642)
Acquisition d'entreprise	15	<b>(1 576)</b>	(95)
Placements à long terme		<b>(65)</b>	(216)
Variation nette des placements à court terme		<b>(131)</b>	(129)
Autres		<b>(37)</b>	(145)
		<b>(3 621)</b>	(2 227)
<b>Activités de financement</b>			
Émission de dette à long terme		<b>2 200</b>	2 302
Échéance de dette à long terme et rachat du fonds d'amortissement		<b>(2 317)</b>	(2 279)
Rachat anticipé de dette à long terme		<b>(737)</b>	(406)
Variation nette des emprunts à court terme		<b>1 678</b>	40
Dividendes versés		<b>(453)</b>	(279)
Autres		<b>(18)</b>	32
		<b>353</b>	(590)
<b>Variation nette des espèces et quasi-espèces</b>		<b>77</b>	67
<b>Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice</b>		<b>100</b>	33
<b>Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice</b>		<b>177</b>	100
<b>Renseignement supplémentaire</b>			
Intérêts versés		<b>2 967</b>	3 004

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse et des placements à court terme liquides ayant, en général, une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition.

## > note 1. principales conventions comptables

Selon la loi qui la régit, la société d'État Hydro-Québec (la Société) a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie.

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et tiennent compte des méthodes et pratiques comptables généralement reconnues par des organismes de réglementation. Les pratiques comptables à caractère réglementé adoptées par la Société, qui diffèrent des pratiques comptables autrement appliquées dans des entreprises non réglementées, sont notamment en rapport avec certains frais reportés, dont les projets majeurs abandonnés ou reportés et les mesures de réduction et de renouvellement de l'effectif, ainsi qu'avec l'amortissement des immobilisations cédées.

### CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, de ses filiales, toutes en propriété exclusive, et de ses participations dans des entreprises sous contrôle conjoint (collectivement Hydro-Québec).

Les participations dans les entreprises sous contrôle conjoint, c'est-à-dire les coentreprises, sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les placements dans les entreprises sur lesquelles Hydro-Québec peut exercer une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation, alors que les placements en capital de risque sont généralement comptabilisés au coût. Les autres placements à long terme sont comptabilisés au coût.

### ÉCARTS D'ACQUISITION

L'excédent du coût des placements dans les filiales et les coentreprises sur la quote-part de la juste valeur de l'actif net acquis est inscrit comme écart d'acquisition et amorti sur une période n'excédant pas 40 ans, selon la méthode linéaire. Hydro-Québec révisé annuellement la valeur comptable des écarts d'acquisition afin d'établir s'il y a eu baisse de valeur permanente en mesurant la juste valeur estimative des placements selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie.

### RÉGLEMENTATION

En vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, sanctionnée le 23 décembre 1996 et modifiée le 16 juin 2000, la Régie de l'énergie a compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par Hydro-Québec.

La coentreprise Noverco inc. possède en propriété exclusive Gaz Métropolitain inc. dont la principale filiale, Société en commandite Gaz Métropolitain, est une entreprise engagée principalement dans la distribution de gaz naturel par canalisation. La plupart des aspects de l'exploitation de la société en commandite sont soumis à la surveillance et au contrôle de la Régie de l'énergie. Cette dernière, dans l'exercice de ses pouvoirs, rend des décisions qui influent sur l'adoption et l'utilisation de certaines pratiques comptables.

### PRODUITS

Les produits des ventes d'électricité sont comptabilisés suivant le cycle de facturation. La Société tient également compte de l'électricité livrée non encore facturée.

### CONVERSION DES DEVICES

Les produits et charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des opérations. Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis aux cours en vigueur lors des opérations.

Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires à court terme sont inclus dans les résultats. Ceux qui résultent de la conversion des éléments monétaires à long terme sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément d'actif ou de passif selon la méthode linéaire, sauf lorsqu'ils sont reliés à des



> note 1. **principales conventions comptables (suite)**

éléments de passif couverts par des rentrées futures continues de dollars des États-Unis. Dans ce dernier cas, ils sont reportés jusqu'à la date de remboursement des éléments en question.

Les swaps de devises utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement du principal de la dette à long terme sont présentés aux cours de clôture à la date du bilan. Ceux qui constituent des actifs financiers sont présentés aux postes Actifs financiers liés à la dette, tandis que ceux qui représentent des passifs financiers sont présentés au poste Dette à long terme. Les gains ou pertes sur ces swaps de devises sont reportés et amortis sur leur durée de vie restante selon la méthode linéaire.

**IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement contributifs aux activités de construction et les frais d'emprunt capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Les frais d'emprunt capitalisés sont établis selon le coût moyen de la dette à long terme de la Société à la fin de l'année précédente.

Les coûts des immobilisations en cours sont virés aux immobilisations en exploitation, lorsque la construction est terminée et que les installations sont mises en exploitation. Dans le cas des installations de production, le virement progressif tient compte du nombre d'unités de production terminées et en service.

Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie utile. En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, la période maximale d'amortissement est fixée à 50 ans. Les périodes d'amortissement des principales catégories d'immobilisations sont les suivantes :

Production hydraulique	45 à 50 ans
Production nucléaire	25 à 30 ans
Production thermique, autre que nucléaire	15 à 30 ans
Transport	30 à 50 ans
Distribution	25 à 40 ans
Immeubles administratifs et immeubles de service	50 ans
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	3 à 30 ans

Les immobilisations sont amorties selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %, à l'exception du matériel de construction, d'exploitation et de recherche, qui est amorti selon la méthode linéaire.

Lors de la cession d'immobilisations, le coût de ces dernières et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de 10 ans, selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. Toutefois, lorsque ces immobilisations sont remplacées, le coût de démantèlement, diminué de la valeur de récupération, est ajouté au coût des nouvelles immobilisations et amorti selon la méthode applicable au nouvel actif.

**PLACEMENTS À COURT TERME**

Les placements à court terme sont comptabilisés au coût non amorti. La valeur comptable des placements se rapproche de leur juste valeur.

**FRAIS REPORTÉS**

**Programmes commerciaux et frais de développement**

Les frais reportés relatifs aux programmes commerciaux et aux frais de développement sont amortis sur une période qui n'excède pas 5 ans, selon la méthode linéaire. Cette période débute l'année qui suit celle où ces frais ont été comptabilisés.

> note 1. **principales conventions comptables (suite)**

**Projets majeurs abandonnés ou reportés**

Les frais engagés dans les projets d'investissement sont réévalués périodiquement. Lors de l'abandon d'un projet majeur ou de son report à un horizon lointain, les coûts jugés irrécupérables sont reportés et amortis sur une période de 3 ans, selon la méthode linéaire.

**MESURES DE RÉDUCTION ET DE RENOUELEMENT DE L'EFFECTIF**

La Société a instauré différentes mesures temporaires pour faciliter la réduction et le renouvellement de son effectif au cours des années 1997 à 2000. Parmi ces mesures, les principales concernent des améliorations au régime de retraite et des indemnités de départ. Le coût des mesures relatives au régime de retraite est compris dans l'obligation au titre des prestations constituées du régime de retraite, alors que le coût des indemnités de départ est présenté au poste Frais reportés. Le coût de ces mesures est amorti sur une période de 60 mois, selon la méthode linéaire, à compter du mois suivant chaque engagement individuel. L'amortissement est inscrit au poste Charges d'exploitation.

**FONDS D'AMORTISSEMENT**

Les fonds d'amortissement sont constitués d'obligations de la Société, d'obligations émises par le gouvernement du Canada ou d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec. Les titres de la Société sont déduits de la dette à long terme. Les titres émis ou garantis par les gouvernements sont présentés aux postes Actifs financiers liés à la dette.

Les titres détenus dans les fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût non amorti. La différence entre le coût et la valeur nominale à l'échéance est amortie sur la durée restante du titre. La valeur comptable des titres ne se rapproche pas nécessairement de leur juste valeur.

**INSTRUMENTS DÉRIVÉS**

Hydro-Québec utilise divers instruments dérivés pour atténuer les risques de change et de taux d'intérêt relatifs à la dette à long terme, ainsi que le risque de variation du prix de l'énergie et des matières premières.

Les échanges d'intérêt, qui découlent des swaps utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt, sont rapprochés de la charge d'intérêt relative aux emprunts auxquels ils se rattachent.

Les instruments dérivés utilisés à court terme dans la gestion des risques financiers sur une période ne dépassant pas 3 ans sont inscrits au coût. Les gains ou pertes matérialisés sur ces instruments sont reportés et imputés aux résultats de manière qu'ils concordent avec ceux ou celles qui résultent de la position de risque inverse à laquelle ces instruments sont associés.

Les instruments utilisés pour gérer les risques liés aux fluctuations du prix de l'énergie constituent des couvertures. Les gains et les pertes relatifs à ces instruments sont reportés et imputés aux résultats de manière qu'ils concordent avec ceux ou celles qui résultent de la position de risque inverse à laquelle ces instruments sont associés.

**DÉCLASSEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE**

Les coûts futurs du déclassement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 sont imputés progressivement aux résultats et reflétés au poste Autres passifs à long terme. Ces coûts estimatifs se composent essentiellement du coût du démantèlement de la centrale et du coût d'évacuation du combustible irradié.

La Société révisé périodiquement l'évaluation des coûts de déclassement en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, ainsi que des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes et règlements en matière de déclassement de centrales nucléaires.

**UTILISATION D'ESTIMATIONS**

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, la Direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants figurant dans les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

**DONNÉES COMPARATIVES**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour respecter la présentation de l'exercice courant.

> note 2. amortissement et déclassement

	<b>2000</b>	1999
Amortissement des immobilisations	<b>1 587</b>	1 538
Amortissement des programmes commerciaux	<b>67</b>	58
Amortissement des projets majeurs abandonnés ou reportés	<b>43</b>	44
Amortissement des frais de développement	<b>33</b>	29
Radiation de projets	<b>81</b>	7
Déclassement de la centrale nucléaire	<b>12</b>	10
Autres	<b>73</b>	45
	<b>1 896</b>	1 731

> note 3. taxes

	<b>2000</b>	1999
Taxe sur le capital	<b>243</b>	320
Taxe sur le revenu brut, à titre de taxe foncière municipale sur certains immeubles	<b>218</b>	211
Taxes municipales, scolaires et autres	<b>64</b>	61
	<b>525</b>	592

> note 4. frais financiers

	<b>2000</b>	1999
<b>Intérêts</b>		
Intérêts sur titres d'emprunt	<b>3 231</b>	3 177
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux emprunts	<b>58</b>	54
	<b>3 289</b>	3 231
<b>Moins</b>		
Frais d'emprunt capitalisés	<b>239</b>	198
Revenu net de placements	<b>42</b>	19
	<b>281</b>	217
	<b>3 008</b>	3 014
<b>Perte de change</b>	<b>174</b>	134
<b>Frais de garantie relatifs aux emprunts</b>	<b>187</b>	197
	<b>3 369</b>	3 345

> note 5. immobilisations

66

2000

	En exploitation	Amortissement cumulé	En cours	Total
<b>Production</b>				
Hydraulique	24 082	5 106	2 472	<b>21 448</b>
Nucléaire	1 638	724	11	<b>925</b>
Thermique, autre que nucléaire	1 091	566	76	<b>601</b>
	26 811	6 396	2 559	<b>22 974</b>
<b>Transport</b>	19 418	4 099	925	<b>16 244</b>
<b>Distribution</b>	9 640	2 711	255	<b>7 184</b>
<b>Autres</b>				
Immeubles administratifs et immeubles de service	1 720	421	10	<b>1 309</b>
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	1 926	1 336	130	<b>720</b>
Divers	1 880	797	126	<b>1 209</b>
	5 526	2 554	266	<b>3 238</b>
	61 395	15 760	4 005	<b>49 640</b>

1999

	En exploitation	Amortissement cumulé	En cours	Total
<b>Production</b>				
Hydraulique	23 743	4 693	2 302	21 352
Nucléaire	1 630	655	15	990
Thermique, autre que nucléaire	1 121	552	26	595
	26 494	5 900	2 343	22 937
<b>Transport</b>	17 732	3 736	916	14 912
<b>Distribution</b>	9 304	2 441	220	7 083
<b>Autres</b>				
Immeubles administratifs et immeubles de service	1 731	377	7	1 361
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	1 877	1 191	100	786
Divers	1 632	648	163	1 147
	5 240	2 216	270	3 294
	58 770	14 293	3 749	48 226

> note 5. immobilisations (suite)

Au 31 décembre 2000, la Société a des coûts cumulés dans des avant-projets suspendus pour un montant s'élevant à 509 millions de dollars (553 millions de dollars au 31 décembre 1999) présentés au poste Immobilisations en cours. En conséquence, la Société a cessé de capitaliser les frais d'emprunt afférents.

Compte tenu que la réalisation de certains de ces projets est prévue à plus longue échéance, la Société procède périodiquement à la révision des coûts cumulés dans le cadre de ces projets.

Lors de ces révisions, la Direction doit utiliser des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre d'avant-projets, à la date du bilan. Ces avant-projets sont évalués quant à leur rentabilité en fonction des conditions de marché qui prévalent au moment de leur mise en service, de leur conformité aux principes du développement durable et de l'accueil que leur réservent les communautés locales. S'il se produisait un changement important dans l'évaluation au regard de ces critères, il pourrait en résulter une réduction du solde des avant-projets.

> note 6. placements

	2000	1999
<b>Au coût</b>		
Noverco inc. (note 14)		
Billets <sup>a</sup>	141	141
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (note 19)		
Obligations <sup>b</sup>	59	61
Autres <sup>c</sup>	181	152
	381	354
<b>À la valeur de consolidation</b>		
Enbridge Inc.	207	193
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (note 19)	35	33
Connexim, société en commandite	41	40
Meiya Power Company Limited	86	82
	369	348
	750	702

a) Débentures subordonnées, taux d'intérêt basé sur le taux annuel moyen des obligations du gouvernement du Canada à plus de 10 ans majoré de 4,45 %, échéant en 2031, remboursables au gré de l'émetteur.

b) Hypothèque générale, 7 ½ %, échéant entre 2001 et 2010 (valeur nominale de 65 millions de dollars en 2000 et de 67 millions de dollars en 1999).

c) Comprend des placements en capital de risque au coût de 90 millions de dollars et dont la juste valeur s'établit à 143 millions de dollars au 31 décembre 2000 (48 millions de dollars et 48 millions de dollars au 31 décembre 1999). La juste valeur des actions cotées est déterminée en fonction de la cote boursière au 31 décembre 2000, alors que la juste valeur des actions non cotées est le coût.

## &gt; note 7. frais reportés

	<b>2000</b>	1999
Frais reportés liés à la dette <sup>a</sup>	<b>3 191</b>	2 634
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 18)	<b>545</b>	466
Programmes commerciaux	<b>49</b>	100
Frais de développement	<b>91</b>	109
Projets majeurs abandonnés ou reportés	<b>44</b>	87
Mesures de réduction et de renouvellement de l'effectif	<b>117</b>	151
Autres	<b>272</b>	327
	<b>4 309</b>	3 874

a) Comprend principalement la perte de change reportée de 3 063 millions de dollars (2 517 millions de dollars au 31 décembre 1999).

## &gt; note 8. actifs financiers liés à la dette

	<b>2000</b>	1999
Swaps de devises	<b>232</b>	378
Fonds d'amortissement	<b>229</b>	231
	<b>461</b>	609
Moins		
Portion présentée à court terme	<b>89</b>	191
	<b>372</b>	418

## &gt; note 9. autres éléments d'actif

	<b>2000</b>	1999
Écarts d'acquisition	<b>557</b>	291
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 <sup>a</sup>	<b>380</b>	390
	<b>937</b>	681

a) Correspond au remboursement des dépenses relatives aux mesures d'urgence pour un montant de 186 millions de dollars, à recevoir en 2002, et aux versements échelonnés de 2002 à 2007 de la compensation relative au coût net du rétablissement du réseau pour une somme de 194 millions de dollars (respectivement de 186 millions de dollars et de 204 millions de dollars au 31 décembre 1999).

## > note 10. dette à long terme

### COMPOSITION ET ÉCHÉANCES

Le tableau suivant présente les obligations, les autres dettes à long terme et les swaps qui constituent des passifs financiers, convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan. Ces montants sont présentés selon leur année d'échéance compte tenu des exigences des fonds d'amortissement.

Années d'échéance	Dette de la Société				Filiales et coentreprises	2000	1999
	Dollars canadiens	Dollars des États-Unis	Autres devises	Total		Total	Total
2000	—	—	—	—	—	—	2 598
2001	1 682	679	1 112	3 473	11	<b>3 484</b>	3 492
2002	535	1 942	430	2 907	104	<b>3 011</b>	2 827
2003	1 218	1 101	276	2 595	296	<b>2 891</b>	2 633
2004	1 142	3	52	1 197	6	<b>1 203</b>	1 154
2005	1 328	617	166	2 111	191	<b>2 302</b>	—
1 à 5 ans	5 905	4 342	2 036	12 283	608	<b>12 891</b>	12 704
6 à 10 ans	1 607	1 846	1 531	4 984	268	<b>5 252</b>	7 217
11 à 15 ans	2 514	1 840	586	4 940	22	<b>4 962</b>	3 761
16 à 20 ans	1 613	990	99	2 702	66	<b>2 768</b>	1 664
21 à 25 ans	3 057	3 045	—	6 102	50	<b>6 152</b>	7 402
26 à 30 ans	86	3 761	—	3 847	33	<b>3 880</b>	2 352
31 à 35 ans	2 171	—	—	2 171	—	<b>2 171</b>	2 484
36 à 40 ans	209	—	—	209	—	<b>209</b>	844
41 à 45 ans	4	—	—	4	—	<b>4</b>	181
46 à 50 ans	50	—	—	50	—	<b>50</b>	—
56 à 60 ans	32	—	—	32	—	<b>32</b>	—
	17 248 <sup>a</sup>	15 824	4 252	37 324	1 047	<b>38 371</b>	38 609
Moins							
Tranche à moins d'un an	1 682	679	1 112	3 473	11	<b>3 484</b>	2 598
	15 566	15 145	3 140	33 851	1 036	<b>34 887</b>	36 011

a) Comprend 101 millions de dollars et 225 millions de dollars en obligations à coupon zéro, présentées à leur valeur escomptée au taux de financement calculé semestriellement, soit 10,95 % et 10,67 % respectivement. Leur valeur nominale atteindra 282 millions de dollars et 1 729 millions de dollars en 2010 et en 2020 respectivement. D'autres obligations présentées à leur valeur escomptée totalisant 864 millions de dollars atteindront une valeur nominale de 1 122 millions de dollars à leur échéance.

Les obligations de la Société sont garanties par le gouvernement du Québec. Les autres dettes à long terme de la Société, non garanties par le gouvernement, totalisent 223 millions de dollars au 31 décembre 2000 (231 millions de dollars au 31 décembre 1999).

> note 10. dette à long terme (suite)

**RÉPARTITION DE LA DETTE SELON LA MONNAIE À L'ÉMISSION ET INCIDENCE DES ACTIFS FINANCIERS LIÉS À LA DETTE**

Le tableau suivant présente la dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an, en dollars canadiens et en devises. Il montre également l'incidence des swaps de devises et des fonds d'amortissement affectés aux remboursements de la dette qui sont présentés au bilan aux postes Actifs financiers liés à la dette.

70

				2000	1999
	Dette à long terme		Actifs financiers liés à la dette	Total	Total
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan <sup>a</sup>	Swaps de devises et fonds d'amortissement		
<b>Dette de la Société</b>					
Dollars canadiens	17 248	17 248	—	<b>17 248</b>	16 662
Dollars des États-Unis <sup>b</sup>	10 595	15 824	(290)	<b>15 534</b>	15 590
<b>Autres devises<sup>c</sup></b>					
Yens japonais	65 500	966	(84)	<b>882</b>	975
Deutsche marks	1 574	1 377	(60)	<b>1 317</b>	1 627
Livres sterling	400	1 009	(10)	<b>999</b>	986
Francs suisses	247	246	(17)	<b>229</b>	535
Francs français	2 500	654	—	<b>654</b>	629
Francs belges	—	—	—	—	43
		4 252	(171)	<b>4 081</b>	4 795
		37 324	(461)	<b>36 863</b>	37 047
<b>Filiales et coentreprises<sup>d</sup></b>		1 047	—	<b>1 047</b>	953
		38 371	(461)	<b>37 910</b>	38 000

a) Comprend 765 millions de dollars de passifs financiers constitués de swaps de devises (540 millions de dollars au 31 décembre 1999).

b) Ces soldes sont couverts à 77 % par des rentrées futures continues de dollars des États-Unis et à 1 % par des swaps de devises (77 % et 2 % au 31 décembre 1999).

c) Ces soldes sont couverts à 43 % par des swaps de devises qui les convertissent en dollars canadiens et à 50 % par des swaps de devises qui les convertissent en dollars des États-Unis (53 % et 41 % respectivement au 31 décembre 1999).

d) Constituée de 809 millions en dollars canadiens, 236 millions en dollars des États-Unis et 2 millions en autres devises (744 millions en dollars canadiens, 154 millions en dollars des États-Unis, 18 millions en dollars australiens et 37 millions en francs sénégalais au 31 décembre 1999).



> note 10. dette à long terme (suite)

**RÉPARTITION DE LA DETTE SELON LA MONNAIE À L'ÉMISSION ET AU REMBOURSEMENT**

Le tableau suivant présente la répartition de la dette, déduction faite des fonds d'amortissement, convertie en dollars canadiens après la prise en compte des swaps, selon la monnaie à l'émission et selon la monnaie au remboursement.

	2000		1999	
	À l'émission	Au remboursement	À l'émission	Au remboursement
<b>Dettes de la Société</b>				
Dollars canadiens	17 248	17 477	16 662	17 881
Dollars des États-Unis	15 534	19 099	15 590	18 869
Autres devises	4 081	287	4 795	297
	<b>36 863</b>	<b>36 863</b>	37 047	37 047
<b>Dettes des filiales et des coentreprises</b>				
Dollars canadiens	809	809	744	762
Dollars des États-Unis	236	236	154	154
Autres devises	2	2	55	37
	<b>1 047</b>	<b>1 047</b>	953	953
	<b>37 910</b>	<b>37 910</b>	38 000	38 000

**TAUX D'INTÉRÊT**

Les taux d'intérêt d'Hydro-Québec présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts, des escomptes et frais d'émission qui s'y rattachent ainsi que de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

Années d'échéance	2000			1999	
	Dollars canadiens	Dollars des États-Unis	Autres devises	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	6,32	8,11	8,30	<b>7,08</b>	7,30
6 à 10 ans	7,00	8,86	6,30	<b>7,37</b>	6,89
11 à 15 ans	9,31	9,96	10,54	<b>9,72</b>	10,30
16 à 20 ans	11,25	8,67	6,08	<b>10,24</b>	7,51
21 à 25 ans	10,29	9,25	—	<b>9,78</b>	10,14
26 à 30 ans	6,31	9,11	—	<b>9,03</b>	8,62
31 à 35 ans	6,51	—	—	<b>6,51</b>	8,54
36 à 40 ans	6,43	—	—	<b>6,43</b>	5,83
41 à 45 ans	6,29	—	—	<b>6,29</b>	6,41
46 à 50 ans	6,45	—	—	<b>6,45</b>	—
56 à 60 ans	6,33	—	—	<b>6,33</b>	—
Moyenne pondérée	8,65	9,13	7,88	<b>8,82</b>	8,71

La part de la dette à taux variable d'Hydro-Québec s'élève à 25,2 % ou à 26,3 % après dette à perpétuité, au 31 décembre 2000 (25,1 %, ou 26,2 % après dette à perpétuité, au 31 décembre 1999). À titre indicatif, une variation de 1 % des taux d'intérêt occasionnerait une variation du bénéfice net de 101 millions de dollars (100 millions de dollars en 1999), si l'on exclut l'incidence des instruments dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques financiers à court terme (note 13).

## &gt; note 10. dette à long terme (suite)

**JUSTE VALEUR**

Au 31 décembre 2000, la juste valeur de la dette d'Hydro-Québec, déduction faite des fonds d'amortissement et après la prise en compte des swaps, s'établit à 45 019 millions de dollars (43 721 millions de dollars au 31 décembre 1999).

La juste valeur est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui se fait à partir des taux d'intérêt à terme et des taux de clôture à la date du bilan d'instruments similaires se négociant sur les marchés financiers. La fluctuation de la juste valeur s'explique par la sensibilité de cette dernière aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés financiers. Toutefois, l'intention première de la Direction est de conserver ces titres d'emprunt jusqu'à leur échéance. Ainsi, au 31 décembre 2000, Hydro-Québec ne prévoyait pas de remboursement important de dettes pouvant entraîner la réalisation de cette juste valeur.

Hydro-Québec détient des crédits de soutien non utilisés qui totalisent 1 800 millions de dollars des États-Unis et qui viennent à échéance entre 2001 et 2003. Tout emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire de l'eurodollar sur le marché de Londres (LIBOR).

## &gt; note 11. autres passifs à long terme

	<b>2000</b>	1999
Créditeurs	<b>275</b>	324
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 18)	<b>311</b>	272
Déclassement de la centrale nucléaire	<b>87</b>	75
	<b>673</b>	671

## &gt; note 12. dette à perpétuité

Les billets à perpétuité, au montant de 400 millions de dollars des États-Unis, portent intérêt à un taux basé sur le LIBOR, établi semestriellement. Ils sont garantis par le gouvernement du Québec et ne sont rachetables qu'au gré de la Société. Ces billets figurent au bilan au cours en vigueur à l'émission (600 millions de dollars au cours de clôture à la date du bilan). Au 31 décembre 2000, leur juste valeur s'établit à 520 millions de dollars (592 millions de dollars au 31 décembre 1999). Aux 31 décembre 2000 et 1999, le LIBOR des billets à perpétuité s'élevait à 6,88 % et à 6,06 % respectivement.

### > note 13. instruments dérivés

Les instruments dérivés utilisés par Hydro-Québec sont toujours associés à une position de risque inverse.

Hydro-Québec conclut des swaps de devises qui permettent de gérer le risque de change rattaché à la fois aux remboursements du principal de la dette à long terme et aux versements des intérêts. Parmi ces swaps de devises, certains prévoient des échanges de taux d'intérêt pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt ne prévoyant pas d'échange de principal sont aussi utilisés pour gérer ce risque.

L'évaluation des swaps, dont les échéances s'étalent jusqu'en 2017, indique une juste valeur négative de 318 millions de dollars (juste valeur positive de 71 millions de dollars au 31 décembre 1999).

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence de ces swaps, exprimées en dollars canadiens ou en devises.

	<b>2000</b>	1999
<b>Dollars canadiens</b>	<b>(698)</b>	(1 676)
<b>Dollars des États-Unis</b>	<b>(2 136)</b>	(1 962)
<b>Autres devises</b>		
Yens japonais	<b>65 500</b>	75 500
Deutsche marks	<b>1 456</b>	1 956
Livres sterling	<b>310</b>	310
Francs suisses	<b>247</b>	547
Francs français	<b>2 500</b>	2 500
Francs belges	—	1 000
Dollars australiens	—	19

Les données entre parenthèses représentent des montants à déboursier.

## &gt; note 13. instruments dérivés (suite)

Dans le cadre de sa gestion des risques financiers à court terme, Hydro-Québec évalue globalement, de façon continue, l'impact de la variation des taux de change, des taux d'intérêt et du prix des matières premières. À cet égard, Hydro-Québec détenait des options et des contrats à terme ayant pour objet la couverture de plusieurs positions. Elle utilise aussi des instruments dérivés pour gérer les risques de marché résultant des fluctuations du prix de l'énergie. Ces instruments sont utilisés strictement à des fins de couverture. La juste valeur de ces instruments est répartie en fonction des risques spécifiques présentés dans le tableau suivant. Les échéances de ces instruments s'étalent jusqu'en avril 2002.

La juste valeur des instruments dérivés représente le montant qu'Hydro-Québec recevrait (*actifs financiers*) ou débiterait (*passifs financiers*) à la date du bilan en mettant fin à ces instruments.

	2000	1999
<b>Risque de change</b>		
Contrats de change à terme et options		
Actifs financiers	39	1
Passifs financiers	(43)	(50)
	(4)	(49)
<b>Risque de taux d'intérêt</b>		
Conventions de garantie, options et swaps		
Actifs financiers	1	14
Passifs financiers	—	(2)
	1	12
<b>Risque de variation du prix de l'énergie et des matières premières</b>		
Contrats à terme, options, swaps et droits de congestion de transport		
Actifs financiers	47	1
Passifs financiers	(21)	(34)
	26	(33)
	23	(70)

La juste valeur des instruments dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, la Direction se réfère au taux ou au prix à terme d'un instrument équivalent. L'estimation de la juste valeur des options repose, quant à elle, sur des modèles d'évaluation reconnus par les marchés financiers.

**RISQUE DE CRÉDIT**

Les instruments dérivés comportent un élément de risque puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Ce risque est cependant modéré du fait qu'Hydro-Québec traite généralement avec des institutions financières canadiennes et internationales dont la cote de crédit est élevée. L'exposition au risque de crédit est aussi réduite par l'application d'une politique de crédit qui limite les concentrations de risques de crédit et d'un programme d'évaluation de crédit des clients ainsi que par l'adoption de limites de crédit, lorsque nécessaire. Au 31 décembre 2000, Hydro-Québec ne prévoyait aucune perte susceptible de découler du manquement d'une contrepartie.

## > note 14. participations dans des coentreprises

La quote-part des composantes des principales coentreprises incluse dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau ci-après. Ces coentreprises englobent la participation dans Noverco inc. et les participations de la Société dans diverses coentreprises à l'étranger par l'intermédiaire d'Hydro-Québec International inc. (HQI).

	<b>2000</b>	1999
<b>Résultats</b>		
Produits	<b>873</b>	728
Charges et frais financiers	<b>807</b>	645
Part des actionnaires sans contrôle	<b>18</b>	17
<i>Bénéfice net</i>	<b>48</b>	66
<b>Bilan</b>		
Actif à court terme	<b>191</b>	147
Actif à long terme	<b>1 687</b>	1 539
Passif à court terme	<b>256</b>	226
Passif à long terme	<b>1 028</b>	872
Part des actionnaires sans contrôle	<b>180</b>	182
<i>Actif net</i>	<b>414</b>	406
<b>Flux de trésorerie</b>		
Activités d'exploitation	<b>101</b>	115
Activités d'investissement	<b>(144)</b>	(387)
Activités de financement	<b>63</b>	190
<i>Variation nette des espèces et quasi-espèces</i>	<b>20</b>	(82)

### **NOVERCO INC.**

La Société détient 41 % des actions ordinaires en circulation de Noverco inc. ainsi que des options qui portent sur une tranche additionnelle de 9 %. En vertu de la convention d'actionnaires de Noverco inc., la Société a consenti à des mécanismes permettant aux coentrepreneurs de convertir en liquidités leur participation sous réserve de certaines conditions.

Noverco inc., par sa participation dans la Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM), présente dans ses états financiers, des impôts sur le revenu reportés non comptabilisés, relatifs à des activités réglementées, de 141 millions de dollars en 2000 (145 millions de dollars en 1999). La Régie de l'énergie et l'Office national de l'énergie devraient permettre l'inclusion de ces impôts reportés dans les tarifs de SCGM au fur et à mesure de leur exigibilité.

### **COENTREPRISES À L'ÉTRANGER**

La Société détient des participations dans des coentreprises par l'entremise d'HQI. Ces coentreprises œuvrent essentiellement dans les domaines de la construction, la propriété et l'exploitation de centrales hydroélectriques et de réseaux de transport. Elles exercent leurs activités principalement en Amérique du Sud et en Amérique centrale ainsi qu'en Australie.

Un contrat de cession des actions de Senelec, qui prend effet en 2001, a été signé le 29 décembre 2000. Au 31 décembre 2000, le placement détenu dans cette société est présenté avec les placements à court terme, à sa valeur de réalisation, soit 49 millions de dollars. Avant cette transaction, il était comptabilisé selon la méthode de la consolidation proportionnelle (coût de 64 millions de dollars).

**> note 15. acquisition d'entreprise**

Le 23 octobre 2000, la Société a acquis, par l'entremise d'HQI, toutes les actions ordinaires en circulation de Compañía Nacional de Transmisión Eléctrica S.A. (Transelec), une importante société de transport d'électricité du Chili. L'achat, au coût de 1 631 millions de dollars, a été financé par un emprunt à court terme qui fera éventuellement l'objet d'un financement à long terme. Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple.

Les justes valeurs des actifs acquis et des passifs pris en charge s'établissent comme suit :

Encaisse	50
Actif à court terme	13
Actif à long terme	1 282
	<b>1 345</b>
Passif à court terme	(14)
Passif à long terme	(23)
Actif net	<b>1 308</b>
Écart d'acquisition	323
Prix d'achat	<b>1 631</b>
La contrepartie se compose de :	
Au comptant, net de l'encaisse acquise	1 576
Autres	5
	<b>1 581</b>

Pour l'exercice 2000, aucun résultat n'a été enregistré, conformément à la pratique d'Hydro-Québec de consolider les participations internationales avec un décalage d'un trimestre.

**> note 16. avoir de l'actionnaire**

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de cent dollars chacune, et 43 741 090 actions ont été émises et payées.

En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, les dividendes que la Société est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du bénéfice d'exploitation et du revenu net de placements, moins les intérêts sur titres d'emprunt et l'amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux emprunts. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours suivant la date à laquelle la Société lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

Pour l'exercice 2000, le gouvernement du Québec a déclaré des dividendes de 539 millions de dollars, soit une somme inférieure au montant maximum susceptible d'être déclaré.

Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

> **note 17. variation des éléments hors caisse du fonds de roulement**

	<b>2000</b>	1999
Débiteurs	<b>30</b>	(49)
Matériaux, combustible et fournitures	<b>(24)</b>	(111)
Créditeurs	<b>96</b>	397
Intérêts courus	<b>(13)</b>	(132)
	<b>89</b>	105

> **note 18. avantages sociaux futurs**

La Société offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées, de type fin de carrière. Le régime de retraite de la Société (le Régime de retraite) est un régime capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des 5 meilleures années. La Société procure aussi à son personnel actif et à ses retraités et retraitées d'autres avantages sociaux comprenant des régimes collectifs d'assurance vie, d'assurance maladie et hospitalisation et d'assurance salaire. Ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance salaire invalidité de longue durée pour lequel des sommes sont réservées chez l'assureur afin de garantir le versement des prestations aux bénéficiaires.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et est basé sur les hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la Direction.

Les tableaux qui suivent présentent les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, établies par des actuaires indépendants :

	<b>2000</b>	1999	<b>2000</b>	1999
	Régime de retraite		Autres régimes	
<b>Obligation au titre des prestations constituées</b>				
<i>Solde au début de l'exercice</i>	5 988	5 938	460	499
Coût des services rendus	171	166	16	18
Prestations versées et remboursements	(322)	(367)	(26)	(24)
Intérêts sur l'obligation	436	353	32	29
Pertes actuarielles (gains actuariels)	647	(439)	40	(62)
Redressements dus aux modifications de régime	—	306	—	—
Redressements dus aux programmes de réduction de l'effectif	46	31	—	—
<i>Solde à la fin de l'exercice</i>	<b>6 966</b>	5 988	<b>522</b>	460

> note 18. avantages sociaux futurs (suite)

	2000	1999	2000	1999
	Régime de retraite		Autres régimes	
<b>Actifs des régimes à la juste valeur</b>				
<i>Solde au début de l'exercice</i>	8 958	8 304	31	29
Rendement réel des actifs au cours de l'exercice	831	1 006	—	1
Cotisations des employés	3	19	—	—
Cotisations d'Hydro-Québec	1	14	4	4
Prestations versées et remboursements	(322)	(367)	(4)	(3)
Frais d'administration	(19)	(18)	—	—
<i>Solde à la fin de l'exercice</i>	<b>9 452</b>	8 958	<b>31</b>	31
<b>Excédent (déficit) à la fin de l'exercice</b>	<b>2 486</b>	2 970	<b>(491)</b>	(429)
Coût non amorti des services passés <sup>a</sup>	278	300	—	—
Gain net non amorti <sup>b</sup>	(428)	(905)	(19)	(62)
Obligation transitoire non amortie (actif transitoire non amorti) <sup>a</sup>	(1 977)	(2 129)	193	209
Redressements dus aux programmes de réduction de l'effectif non amortis <sup>c</sup>	186	230	6	10
<b>Actif (passif) au titre des prestations constituées</b>	<b>545</b>	466	<b>(311)</b>	(272)
<b>Principales hypothèses actuarielles (%)</b>				
Taux d'actualisation	6,61	7,17	6,61	7,17
Taux de rendement prévu des actifs des régimes <sup>d</sup>	7,90	6,49	5,59	5,30
Taux de croissance des salaires <sup>e</sup>	2,95	2,23	—	—

Au 31 décembre 2000, le coût des soins de santé est basé sur un taux de croissance annuelle de 7,5 % en 2001 et de 7,1 % en 2002. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminue graduellement pour atteindre le taux ultime de 3,7 % en 2010.

- a) Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes, et les soldes transitoires relatifs au Régime de retraite et aux avantages complémentaires de retraite déterminés au 1<sup>er</sup> janvier 1999, sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs, selon la méthode linéaire. L'obligation transitoire relative aux régimes d'assurance salaire est amortie sur une période de 5 ans, selon la méthode linéaire.
- b) Un montant au titre de l'amortissement du gain actuariel ou de la perte actuarielle est constaté dans la charge de l'exercice si le gain actuariel net ou la perte actuarielle nette non amortis au début de l'exercice excède 10 % de la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées ou 10 % de la valeur liée au marché de l'actif de la caisse du régime, selon le plus élevé des deux montants. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.
- c) Les redressements dus aux programmes de réduction de l'effectif sont amortis sur une période de 60 mois, selon la méthode linéaire, à compter du mois suivant chaque engagement individuel.
- d) Le rendement prévu des actifs du Régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur 5 ans pour les titres de participation détenus et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actif.
- e) Ce taux est une moyenne pondérée qui tient compte des progressions salariales ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.



> note 18. avantages sociaux futurs (suite)

Les actifs des régimes comportent certains titres émis par la Société et ses entreprises apparentées. Ces titres se classent dans les catégories d'actif suivantes :

	2000	1999	2000	1999
	Régime de retraite		Autres régimes	
Obligations	742	532	—	—
Actions	10	17	—	—
Placements à court terme	20	10	31	30
	<b>772</b>	<b>559</b>	<b>31</b>	<b>30</b>
<b>Charge (crédit) de l'exercice au titre des régimes</b>				
Coût des services rendus, déduction faite des cotisations des employés <sup>a</sup>	157	136	16	18
Frais d'administration <sup>b</sup>	19	18	—	—
Intérêts sur l'obligation	436	353	33	29
Intérêts sur les actifs	(650)	(529)	(1)	(1)
Amortissement de l'obligation transitoire (actif transitoire)	(152)	(152)	16	16
Amortissement du gain actuariel net	—	—	(1)	—
Amortissement des redressements dus aux programmes de réduction de l'effectif	90	82	4	3
Amortissement du coût de l'exercice au titre des services passés	22	6	—	—
<b>Charge (crédit) de l'exercice</b>	<b>(78)</b>	<b>(86)</b>	<b>67</b>	<b>65</b>

a) La valeur du congé de cotisations accordé aux employés pour l'exercice est présentée en réduction du coût des services rendus à titre de cotisation réputée versée et amortie selon la méthode de l'amortissement des gains et pertes actuariels. Pour le régime d'assurance salaire invalidité de longue durée, le coût des services rendus correspond au coût des nouveaux cas d'invalidité de l'année.

b) Les frais d'administration imputables au Régime de retraite sont entièrement facturés par la Société.

Depuis le 10 mai 1999, la Société ainsi que la majorité de ses employés bénéficient d'un congé de cotisations au Régime de retraite. Plusieurs modifications ayant une incidence importante sur l'obligation du Régime de retraite ont aussi fait l'objet d'ententes entre la Société et les syndicats au cours de 1999. Ces modifications sont principalement des améliorations à l'égard des prestations de retraite dont : le prolongement jusqu'en 2003 de la « règle du 80 » correspondant au total *âge et années de cotisation*, l'introduction d'une prestation de raccordement calculée sur le service jusqu'en 2003 et payable de la date de la retraite jusqu'à 65 ans, le rachat de périodes de non-cotisation jusqu'à concurrence d'un maximum de 50 millions de dollars et l'inclusion dans la définition du salaire admissible au Régime de retraite, des montants forfaitaires versés en vertu du régime d'intéressement ainsi que de certains programmes d'entreprise liés à la gestion du rendement.

## > note 19. engagements et éventualités

### ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

Le 12 mai 1969, la Société et la CF(L)Co ont signé un contrat en vertu duquel la Société s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. Selon cette entente, la Société pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires, advenant l'incapacité pour la CF(L)Co d'acquitter ses dépenses et d'assurer le service de sa dette. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Le 18 juin 1999, la Société et la CF(L)Co ont également conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars jusqu'en 2041.

Le 28 mai 1990, la Société a signé avec Énergie Nouveau-Brunswick un contrat d'achat de puissance garantie qui porte sur des tranches de puissance s'élevant à 300 MW entre 1998 et 2002, et à 200 MW entre 2002 et 2011.

Le 13 avril 1999, la Société a signé avec PG&E Energy Trading-Power, L.P. un contrat d'achat d'énergie pour une quantité de 2 850 GWh à être livrée à compter de 2001 jusqu'en 2004.

Au 31 décembre 2000, la Société s'était engagée envers 66 producteurs privés dans des contrats représentant un potentiel de 435 MW. La Société prévoit acheter annuellement près de 387 MW de puissance et d'énergie au cours de la durée initiale de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2024. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

### STOCKAGE D'ÉNERGIE

La Société a conclu des ententes de stockage d'énergie qui représentent un potentiel de l'ordre de 9 TWh. Ces ententes couvrent des périodes variant de 1 à 5 ans et s'échelonnent jusqu'en 2004. Au 31 décembre 2000, la Société a reçu environ 2 TWh qui devront être retournés selon les conditions prévues aux ententes. Certaines clauses permettent à la Société et/ou à la contrepartie de transformer certains contrats de stockage en contrats d'achat-vente d'énergie.

### GARANTIES

Hydro-Québec a émis des lettres de crédit ou des cautionnements pour un montant de 2 371 millions de dollars au 31 décembre 2000.

### INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

La Société prévoit des investissements en immobilisations de 1 920 millions de dollars pour 2001.

### LITIGES

Dans le cours normal des affaires, Hydro-Québec est partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction considère que le règlement de ces litiges, pour lesquels il est présentement possible de déterminer l'issue avec un degré raisonnable de certitude, n'aura pas d'incidence défavorable sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec.

En outre, la Société a reçu des réclamations relativement à la tempête de verglas de 1998. La Direction considère qu'il est encore trop tôt pour en évaluer l'incidence potentielle sur la situation financière de la Société.

## > note 20. informations sectorielles

Les activités d'Hydro-Québec se divisent en trois secteurs d'exploitation du domaine de l'énergie, fondés sur les produits et services, soit : Électricité, Gaz et Expertise et technologie. Ces secteurs, découpés selon des pratiques de gestion qui appuient les orientations de croissance et de rentabilité d'Hydro-Québec, comportent des caractéristiques économiques qui leur sont propres et diffèrent tant par leur nature, leur processus de production et leur technologie que par la clientèle visée.

Le secteur Électricité représente l'activité commerciale de base qui englobe la production, le transport et la distribution de l'électricité.

Le secteur Gaz représente, principalement par l'intermédiaire d'une participation en actions et en débetures dans Noverco inc., les activités de transport et de distribution du gaz naturel.

Le secteur Expertise et technologie regroupe les activités de commercialisation de la technologie et du savoir-faire développés tant sur la scène nationale qu'à l'étranger. Les informations fournies se rapportent surtout aux filiales qui œuvrent dans ces domaines, c'est-à-dire HQI, Hydro-Québec CapiTech inc., ainsi que les sociétés de portefeuille Gestion Production H.Q. inc., TransÉnergie H.Q. inc. et Hydro-Québec Valtech inc.

Les tableaux qui suivent contiennent les informations relatives aux résultats et à l'actif par secteurs ainsi que certaines informations d'ordre géographique.

### SECTEURS

2000

	Électricité	Gaz	Expertise et technologie	Énergie	
				Éliminations intersectorielles aux fins de la consolidation	Total
Produits	10 417	924	97	(9) <sup>a)</sup>	11 429
Amortissement et déclassement	1 778	69	49	—	1 896
Frais financiers	3 263	93	13	—	3 369
Bénéfice net (perte nette)	1 174	(11)	(85)	—	1 078
Investissements en immobilisations	1 766	43	3	—	1 812
Actif total	57 138	1 704	320	(51)	59 111

1999

	Électricité	Gaz	Expertise et technologie	Énergie	
				Éliminations intersectorielles aux fins de la consolidation	Total
Produits	8 717	778	138	(25) <sup>a)</sup>	9 608
Amortissement et déclassement	1 641	61	29	—	1 731
Frais financiers	3 242	92	12	(1)	3 345
Bénéfice net (perte nette)	915	36	(45)	—	906
Investissements en immobilisations	1 552	89	1	—	1 642
Actif total	54 855	1 636	392	(47)	56 836

a) Correspond aux produits intersectoriels provenant essentiellement du secteur Expertise et technologie.

> note 20. informations sectorielles (suite)

INFORMATIONS D'ORDRE GÉOGRAPHIQUE

82

	2000		1999	
	Produits	Immobilisations et écarts d'acquisition	Produits	Immobilisations et écarts d'acquisition
Québec	8 799	48 027	8 209	48 079
Canada, hors Québec	176	—	275	—
États-Unis	2 331	226	974	107
Chili	—	1 605	—	—
Autres pays	123	339	150	331
	<b>11 429</b>	<b>50 197</b>	9 608	48 517

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière utilisée pour l'établissement des états financiers consolidés.

## &gt; données financières consolidées

En millions de dollars	2000	1999	1998	1997	1996
<b>RÉSULTATS</b>					
<b>Produits</b>	<b>11 429</b>	9 608	8 879	8 481	7 779
<b>Charges</b>					
Exploitation	2 135	1 912	1 681	1 724	1 619
Achats d'électricité et de combustible	2 408	1 109	899	529	275
Amortissement et déclassément	1 896	1 731	1 589	1 545	1 427
Taxes	525	592	610	583	568
	<b>6 964</b>	5 344	4 779	4 381	3 889
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>4 465</b>	4 264	4 100	4 100	3 890
Frais financiers	3 369	3 345	3 410	3 308	3 370
Bénéfice avant part des actionnaires sans contrôle	1 096	919	690	792	520
Part des actionnaires sans contrôle	18	13	11	6	—
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 078</b>	906	679	786	520
<b>SOMMAIRE DU BILAN</b>					
Actif total	59 111	56 836	57 336	55 238	53 760
Dette à long terme	34 887	36 011	37 664	37 172	36 404
Avoir de l'actionnaire	14 280	13 741	13 288	12 888	12 459
<b>INVESTISSEMENTS ANNUELS</b>					
Immobilisations	1 812	1 642	2 092	1 590	2 056
Autres	1 678	456	234	527	(9)
Total des investissements	3 490	2 098	2 326	2 117	2 047
<b>RATIOS FINANCIERS</b>					
Couverture des intérêts <sup>a</sup>	1,37	1,33	1,25	1,27	1,17
Taux de capitalisation (%) <sup>b</sup>	26,2	26,2	25,0	25,1	24,9
Taux d'autofinancement (%) <sup>c</sup>	49,8	59,5	50,2	61,2	56,5
Rendement sur l'avoir propre (%) <sup>d</sup>	7,7	6,7	5,2	6,2	4,3
Marge bénéficiaire (%) <sup>e</sup>	9,4	9,4	7,6	9,3	6,7

a) Quotient du bénéfice d'exploitation et du revenu net de placements par la dépense brute d'intérêt.

b) Quotient de l'avoir de l'actionnaire par la somme de l'avoir de l'actionnaire, de la dette à long terme, de la dette à perpétuité, des emprunts à court terme, de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme diminuée des actifs financiers liés à la dette.

c) Quotient des liquidités provenant de l'exploitation diminuées des dividendes versés par la somme des investissements, de l'échéance de dette à long terme et du rachat du fonds d'amortissement.

d) Quotient du bénéfice net par l'avoir de l'actionnaire moyen de l'année.

e) Quotient du bénéfice net par les produits.

Note : Pour l'ensemble de la section Renseignements complémentaires, certaines données financières et d'exploitation des années antérieures ont été révisées pour respecter la présentation de l'exercice courant.

## &gt; données d'exploitation du secteur Électricité

	2000	1999	1998	1997	1996
En millions de kilowattheures					
<b>VENTES D'ÉLECTRICITÉ</b>					
Au Québec					
domestique et agricole	51 666	49 315	47 701	51 246	50 294
générale et institutionnelle	30 490	29 765	28 815	29 560	29 158
industrielle	65 950	63 409	61 773	61 837	59 797
autres	4 651	4 500	4 519	4 648	5 261
	<b>152 757</b>	146 989	142 808	147 291	144 510
Hors Québec					
ventes à long terme	6 844	8 711	8 101	8 072	7 819
ventes à court terme	30 479	16 012	10 464	7 170	11 073
	<b>37 323</b>	24 723	18 565	15 242	18 892
<b>Ventes totales</b>	<b>190 080</b>	171 712	161 373	162 533	163 402
En millions de dollars					
<b>PRODUITS DES VENTES</b>					
Au Québec					
domestique et agricole	3 167	3 034	2 906	3 066	2 945
générale et institutionnelle	2 002	1 963	1 894	1 885	1 835
industrielle	2 405	2 236	2 214	2 162	2 075
autres	220	215	213	218	226
	<b>7 794</b>	7 448	7 227	7 331	7 081
Hors Québec					
ventes à long terme	377	427	391	350	292
ventes à court terme	2 003	624	423	246	296
	<b>2 380</b>	1 051	814	596	588
<b>Produits totaux des ventes</b>	<b>10 174</b>	8 499	8 041	7 927	7 669
Au 31 décembre					
<b>NOMBRE D'ABONNEMENTS</b>					
Au Québec					
domestique et agricole	3 228 610	3 206 211	3 182 033	3 157 096	3 127 136
générale et institutionnelle	281 107	280 383	280 067	280 396	280 570
industrielle	13 081	12 732	12 803	13 002	13 198
autres	5 941	5 986	6 066	6 222	6 308
Hors Québec	86	88	61	52	48
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>3 528 825</b>	3 505 400	3 481 030	3 456 768	3 427 260
En kilowattheures par abonnement					
<b>CONSOMMATION ANNUELLE MOYENNE</b>					
Au Québec					
domestique et agricole	16 058	15 381	15 050	16 309	16 154
générale et institutionnelle	108 604	106 157	102 826	105 390	104 133
industrielle	5 109 828	4 980 295	4 787 677	4 720 382	4 498 721
autres	779 911	751 720	735 514	741 899	819 917

## > données d'exploitation du secteur Électricité

En milliers de kilowatts	2000	1999	1998	1997	1996
<b>PUISSANCE INSTALLÉE<sup>a</sup></b>					
Centrales hydroélectriques	29 246	29 235	29 203	29 203	29 220
Centrales thermiques <sup>b</sup>	2 266	2 270	2 269	2 194	2 193
Puissance installée totale	31 512	31 505	31 472	31 397	31 413

a) En plus de la puissance installée de ses propres centrales, Hydro-Québec dispose de la majeure partie de la production de la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. Hydro-Québec dispose également de la production des deux centrales situées au Panamá et au Costa Rica, d'une puissance nominale de 310 MW.

b) Y compris la centrale nucléaire de Gentilly-2, d'une puissance nominale de 675 MW.

En millions de kilowattheures					
<b>BESOINS GLOBAUX<sup>a</sup></b>	197 861	187 999	176 236	182 263	182 679

a) Les besoins globaux comprennent les kilowattheures livrés au Québec et aux réseaux voisins.

En milliers de kilowatts					
<b>BESOINS DE PUISSANCE À LA POINTE<sup>a</sup></b>	33 767	35 577	35 275	32 305	34 642

a) Besoins de puissance des besoins globaux à la pointe annuelle pour l'hiver débutant en décembre, y compris la puissance interruptible. La pointe annuelle pour l'hiver 2000-2001 est survenue le 13 décembre 2000 à 19 h.

En kilomètres					
<b>LIGNES AÉRIENNES ET SOUTERRAINES</b>					
Transport et répartition	32 283	32 227	32 144	32 036	30 557
Distribution	106 448	105 898	105 705	104 640	104 078
	138 731	138 125	137 849	136 676	134 635

## > autres données

En %	2000	1999	1998	1997	1996
<b>HAUSSES TARIFAIRES</b>					
Hausse moyennes au 1 <sup>er</sup> mai	0,0	0,0	1,6	1,6	1,3
Taux d'inflation	2,7	1,7	0,9	1,6	1,6
<b>EFFECTIF<sup>a</sup></b>					
Permanent au 31 décembre	17 277	17 277	17 468	17 164	19 553
Temporaire (moyenne annuelle)	3 399	3 126	3 379	3 252	3 767
Féminin (%)	28,6	27,9	27,4	27,0	25,9

a) À l'exclusion du personnel des filiales et coentreprises.

86

## &gt; données financières trimestrielles consolidées

2000

En millions de dollars	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre	Exercice
	(non vérifié)				(vérifié)
<b>Produits</b>	<b>2 932</b>	<b>2 542</b>	<b>2 913</b>	<b>3 042</b>	<b>11 429</b>
<b>Charges</b>					
Exploitation	464	509	474	688	2 135
Achats d'électricité et de combustible	352	470	878	708	2 408
Amortissement et déclassement	447	447	463	539	1 896
Taxes	157	156	141	71	525
	<b>1 420</b>	<b>1 582</b>	<b>1 956</b>	<b>2 006</b>	<b>6 964</b>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>1 512</b>	<b>960</b>	<b>957</b>	<b>1 036</b>	<b>4 465</b>
Frais financiers	830	850	842	847	3 369
Bénéfice avant part					
des actionnaires sans contrôle	682	110	115	189	1 096
Part des actionnaires sans contrôle	7	12	1	(2)	18
<b>Bénéfice net</b>	<b>675</b>	<b>98</b>	<b>114</b>	<b>191</b>	<b>1 078</b>

1999

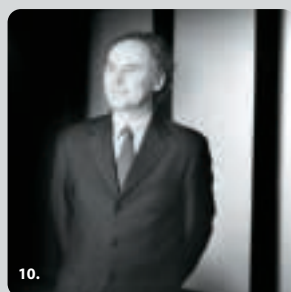
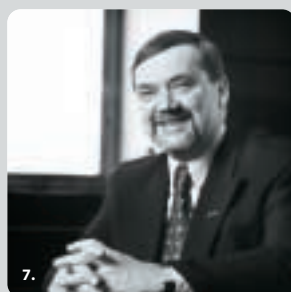
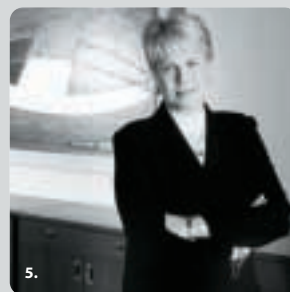
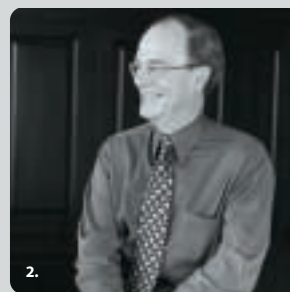
En millions de dollars	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre	Exercice
	(non vérifié)				(vérifié)
<b>Produits</b>	2 697	2 111	2 130	2 670	9 608
<b>Charges</b>					
Exploitation	484	477	461	490	1 912
Achats d'électricité et de combustible	289	290	235	295	1 109
Amortissement et déclassement	404	408	428	491	1 731
Taxes	156	156	148	132	592
	<b>1 333</b>	<b>1 331</b>	<b>1 272</b>	<b>1 408</b>	<b>5 344</b>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>1 364</b>	<b>780</b>	<b>858</b>	<b>1 262</b>	<b>4 264</b>
Frais financiers	860	802	822	861	3 345
Bénéfice (perte) avant part					
des actionnaires sans contrôle	504	(22)	36	401	919
Part des actionnaires sans contrôle	5	7	1	-	13
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>499</b>	<b>(29)</b>	<b>35</b>	<b>401</b>	<b>906</b>





La Haute direction : une solide équipe à la barre d'une entreprise moderne, rentable, innovatrice et résolument tournée vers l'avenir.

— *André Caillé*



1. **Yves Filion**, directeur général adjoint
2. **Daniel Leclair**, vice-président — Finances et chef — Services financiers
3. **Thierry Vandal**, vice-président exécutif — Production
4. **André Caillé**, président-directeur général
5. **Marie-José Nadeau**, vice-présidente exécutive — Affaires corporatives et secrétaire générale
6. **Élie Saheb**, vice-président exécutif — Ingénierie, approvisionnement et construction
7. **Jacques Régis**, président de TransÉnergie
8. **Roger Lanoue**, vice-président — Recherche et planification stratégique
9. **Michel Gourdeau**, vice-président exécutif — Secteur gazier
10. **Maurice Charlebois**, vice-président — Ressources humaines
11. **Daniel Lafleur**, vérificateur général



**L. Jacques Ménard** <sup>a,b,d,f,g</sup>  
Président du Conseil d'administration, Hydro-Québec  
Président du Groupe de sociétés,  
Banque de Montréal, Québec  
Président du Conseil délégué, BMO Nesbitt Burns



**André Caillé** <sup>a,b,c,d,f,g</sup>  
Président-directeur général,  
Hydro-Québec



**Jean-Paul Beaulieu**  
Sous-ministre des  
Ressources naturelles,  
gouvernement  
du Québec



**Daniel Boulard** <sup>f</sup>  
Associé,  
Martin, Boulard et  
Associés, CA



**Pierre Bourgie** <sup>a,c,f</sup>  
Vice-président du  
Conseil d'administration,  
Hydro-Québec  
Président et chef de la  
Direction, Société financière  
Bourgie 1996 inc.



**Robert Brouillette** <sup>e</sup>  
Associé principal,  
Brouillette Charpentier  
Fortin



**Charles G. Cavell** <sup>a</sup>  
Président et chef  
de l'Exploitation,  
Imprimeries Quebecor inc.



**Alain Forand**  
Major général (retraité),  
Forces canadiennes,  
ministère de la Défense  
nationale



**Éric Gourdeau** <sup>b,c,g</sup>  
Administrateur



**Pierre Grand'Maison**  
Président-directeur général,  
Thermoplast inc.



**Francine Harel Giasson** <sup>b,d,e</sup>  
Professeure titulaire,  
École des hautes études  
commerciales,  
Université de Montréal



**Yvon Lamontagne** <sup>a,b,c,e</sup>  
Chargé de mission  
auprès du président,  
AXA Canada



**Gérald Lemoyne**  
Maire de Lebel-sur-  
Quévillon



**Claude Munger**  
Administrateur



**Michèle Poirier** <sup>e,g</sup>  
Présidente,  
Michèle Poirier  
et Associés



**Serge Racine** <sup>d</sup>  
Président du Conseil et  
chef de la Direction,  
Shermag inc.



**Francine Ruest-Jutras** <sup>a,d</sup>  
Mairesse de Drummondville

**Comités du Conseil d'administration**

- a Comité exécutif
- b Comité d'environnement et de responsabilité sociale
- c Comité des finances
- d Comité des ressources humaines
- e Comité de vérification
- f Comité de gestion de la caisse de retraite
- g Comité d'éthique et de régie d'entreprise

## > régie d'entreprise

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec a le souci de maintenir les plus hauts standards en matière de régie d'entreprise. Il souscrit donc entièrement aux lignes directrices établies par les Bourses canadiennes en ce qui concerne la régie d'entreprise, même si, sur le plan juridique, l'entreprise n'a pas à s'y soumettre puisqu'elle n'est pas cotée en Bourse.

### **MANDAT**

Le Conseil administre les affaires de l'entreprise conformément à la *Loi sur Hydro-Québec*, à la *Loi sur les compagnies* et aux politiques énergétiques du gouvernement du Québec. Ses fonctions les plus importantes concernent l'analyse et l'adoption du plan stratégique, qui contient les grandes orientations de l'entreprise, et du plan d'affaires annuel, qui reprend les budgets d'investissement et d'exploitation ainsi que les objectifs annuels de performance des membres de la Direction. Elles concernent également la revue mensuelle des résultats financiers et la revue quadrimestrielle des résultats de gestion, l'évaluation annuelle de la gestion intégrée des risques d'affaires ainsi que la sélection et l'évaluation des membres de la Haute direction. Le Conseil reçoit et analyse régulièrement les rapports d'activité, les résultats financiers et les rapports de reddition de comptes des filiales.

### **INDÉPENDANCE**

Le Conseil est composé d'une majorité de personnes provenant de l'extérieur de l'entreprise. En effet, un seul administrateur est membre de la Haute direction, soit le président-directeur général. Le Conseil veille à respecter en tout temps les règles énoncées dans le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants d'Hydro-Québec*, qui découlent de l'application du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

### **INFORMATION**

Chaque administrateur se voit offrir une séance d'information complète sur le secteur de l'énergie, le contexte d'affaires et les principales activités d'Hydro-Québec. Il reçoit aussi un guide de l'administrateur précisant le contexte technique, commercial et réglementaire de l'entreprise ainsi que les rôles et les responsabilités d'un membre du Conseil.

### **FONCTIONNEMENT**

Le Conseil met à contribution l'expertise et l'expérience de ses membres en s'appuyant sur l'analyse effectuée par les six comités du Conseil : le Comité de vérification, le Comité des finances, le Comité des ressources humaines, le Comité d'éthique et de régie d'entreprise, le Comité d'environnement et de responsabilité sociale et le Comité de gestion de la caisse de retraite. À la suite de la tenue d'une réunion d'un comité, un rapport du président du comité en question est présenté à la prochaine réunion du Conseil. L'évaluation de la performance et du fonctionnement du Conseil est confiée au Comité d'éthique et de régie d'entreprise. Le Comité exécutif peut exercer les pouvoirs du Conseil, sauf ceux qui lui sont réservés par la loi.

## > rapport d'activité du Conseil d'administration et de ses comités

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec est composé d'au plus seize membres nommés par le gouvernement du Québec pour une période n'excédant pas cinq ans, de même que du président-directeur général, nommé par le Conseil avec l'approbation du gouvernement. Le sous-ministre des Ressources naturelles est membre d'office du Conseil, mais sans droit de vote.

Le Conseil d'administration a tenu dix réunions en 2000. Le taux de participation à ces réunions a été d'environ 75 %. Le Comité exécutif a tenu 15 réunions, et les autres comités se sont réunis 28 fois.

En raison du contexte réglementaire et commercial actuel dans le domaine de l'énergie, le Conseil s'est penché sur la question de l'étanchéité décisionnelle entre les unités d'affaires de l'entreprise responsables des activités de production, de transport et de distribution.

En application du mandat de gestion qui a été confié à Hydro-Québec par le conseil d'administration de sa filiale Hydro-Québec International, le Conseil s'est intéressé aux investissements de cette dernière à l'étranger, plus particulièrement à l'acquisition de l'entreprise de transport d'électricité Transelec, au Chili.

Enfin, le Conseil a effectué le suivi du *Plan stratégique 2000-2004* d'Hydro-Québec.

### COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification a pour mandat principal d'assurer le Conseil d'administration de la conformité des états financiers à la situation financière de l'entreprise, de la suffisance et de l'efficacité des contrôles internes ainsi que de l'application de mécanismes adéquats pour déterminer et gérer les risques internes et externes importants auxquels fait face l'entreprise. Le comité prend connaissance des rapports de vérification interne et des plans d'action qui en découlent.

Au cours de l'année 2000, le comité a accordé une attention particulière aux dossiers reliés au paiement de factures sans commande et à la subtilisation de l'énergie. Il a également examiné plusieurs plans d'action, notamment ceux qui ont trait à la phase II de l'implantation du progiciel R/3 de SAP, à l'utilisation de ce dernier dans la gestion du matériel, à la maintenance du réseau aérien de distribution et au déploiement du commerce électronique.

### COMITÉ DES FINANCES

Le rôle du Comité des finances consiste à donner des avis au Conseil d'administration en matière de finances, notamment sur le financement, la gestion des fonds de l'entreprise, les assurances, les affaires bancaires, le plan d'affaires et le budget annuel qui en découle, ainsi que sur la gestion des risques financiers et la gestion intégrée des risques d'affaires.

En 2000, la gestion des risques a conservé une large place dans l'ordre du jour des réunions du comité. Celui-ci assure notamment le suivi de la gestion des risques associés aux activités de courtage d'électricité sur le marché américain. Le comité a porté une attention particulière aux cautionnements émis par Hydro-Québec et ses filiales. Il a en outre reçu une reddition de comptes détaillée sur l'application de la politique Nos actifs.

### COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le Comité des ressources humaines a pour mandat principal de donner son avis au Conseil d'administration sur divers sujets : recrutement, rémunération globale, formation et relève du personnel, y compris le recrutement, la nomination, l'évaluation et la rémunération du président-directeur général et des cadres supérieurs.



En 2000, le comité s'est penché sur l'application dans l'entreprise de la politique Nos ressources humaines. Il s'est également intéressé au dossier de l'équité salariale et au programme d'embauche de nouveaux diplômés. Par ailleurs, le comité a étudié divers dossiers reliés à la structure organisationnelle et à la relève dans les emplois stratégiques.

#### **COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE RÉGIE D'ENTREPRISE**

Le Comité d'éthique et de régie d'entreprise veille à ce qu'Hydro-Québec soit gérée en conformité avec les normes les plus rigoureuses en matière d'éthique et de régie d'entreprise, conformément aux exigences de la loi et des règlements qui la régissent. Le comité donne également des avis sur l'application et le suivi du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants d'Hydro-Québec*. Il fait des recommandations sur les règles applicables aux affaires de l'entreprise.

En 2000, le comité a notamment analysé des rapports de reddition de comptes sur l'application de politiques de l'entreprise.

#### **COMITÉ D'ENVIRONNEMENT ET DE RESPONSABILITÉ SOCIALE**

Le Comité d'environnement et de responsabilité sociale donne des avis en matière de gestion environnementale, de santé et de sécurité du public, de relations avec les communautés, de responsabilité sociale et d'image de marque. Le comité est saisi de tout rapport ou avis d'infraction portant sur un incident environnemental.

Au cours de l'année, le comité s'est penché sur les dossiers de la légionelle, de la gestion des déchets radioactifs à la centrale nucléaire de Gentilly-2 et de l'intégration des réseaux de distribution dans le paysage. Il a aussi précisé les modalités de fonctionnement de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, dont la création avait été approuvée par le Conseil d'administration en 1999 et dont la mission est de contribuer à la protection à long terme et à l'amélioration de l'environnement. Il s'est également intéressé à l'état d'avancement de l'implantation de la norme ISO 14001. Enfin, il a examiné le rapport semestriel sur l'environnement destiné au Conseil.

#### **COMITÉ DE GESTION DE LA CAISSE DE RETRAITE**

Le Comité de gestion de la caisse de retraite a pour mandat de donner des avis au Conseil d'administration en ce qui a trait à la gestion et au rendement des placements, ainsi qu'à l'évaluation des gestionnaires de portefeuille. Il donne aussi son avis sur la gestion du régime de retraite, y compris l'évolution de son passif.

Au cours de l'année, le comité a recommandé au Conseil l'adoption de la nouvelle Politique de gestion des placements de la caisse de retraite. La refonte de la politique avait été rendue nécessaire par suite de l'adoption d'un nouveau portefeuille de référence, axé sur la répartition cible de l'actif à long terme.

Le comité s'est notamment penché sur l'évaluation du rendement du portefeuille de la caisse de retraite et des gestionnaires de portefeuille spécialisés.

## > Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants d'Hydro-Québec

### SECTION I

#### Interprétation et application

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

- a) « **administrateur** » désigne, à l'égard de la Société, un membre du Conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps, au sein de la Société ;
- b) « **comité** » ou « **comité d'éthique et de régie d'entreprise** » désigne le Comité d'éthique et de régie d'entreprise institué par la résolution du Conseil du 17 octobre 1997 (HA-173/97), dont copie est jointe en annexe D ;
- c) « **conjoint** » comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an ;
- d) « **Conseil** » désigne le Conseil d'administration de la Société ;
- e) « **contrat** » comprend un contrat projeté ;
- f) « **contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte par une personne de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50% des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la surveillance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs ;
- g) « **dirigeant** » à l'égard de la Société, désigne tout cadre contractuel dont les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil ;
- h) « **entreprise** » désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques ; toutefois, cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société ;
- i) « **entreprise liée** » désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10% des droits de vote ou de participation ;
- j) « **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants à charge ;

- k) « **filiale** » désigne une personne morale ou une société contrôlée directement ou indirectement par la Société ;
  - l) « **Loi** » désigne la *Loi sur Hydro-Québec*, L.R.Q., chap. H-5, telle qu'amendée et modifiée à l'occasion ; et
  - m) « **Société** » désigne Hydro-Québec.
2. Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.
- 2.1 Le présent code s'applique aux administrateurs ainsi qu'au président-directeur général et aux autres dirigeants de la Société.
- Les administrateurs et le président-directeur général sont également assujettis au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (Décret 824-98 du 17 juin 1998 et ses modifications).

### SECTION II

#### Principes d'éthique et règles générales de déontologie

3. L'administrateur ou le dirigeant est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à favoriser l'accomplissement efficace, équitable et efficace des objets assignés à la Société par la loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.
- Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
- 3.1 L'administrateur ou le dirigeant assume ses fonctions en respectant les repères suivants :
- une vision de la Société qui vise à en faire un chef de file mondial dans le domaine de l'énergie par la mise en valeur de son expertise au bénéfice de ses clients, de ses employés, de son actionnaire et par l'association de partenaires dans une perspective d'affaires ;
  - les valeurs qui sous-tendent l'action de la Société en tant que société d'État à caractère commercial, notamment la satisfaction du client, le sens des affaires, le respect des employés, l'amélioration de la qualité, le respect de l'environnement, le partenariat avec les collectivités locales et la protection du futur ;
  - les principes énoncés dans les politiques de base de la Société qui expriment des engagements

et traduisent une culture d'affaires, notamment en ce qui concerne la clientèle, les ressources humaines, les acquisitions de biens et de services, les partenaires d'affaires, les finances, les actifs, l'environnement, le rôle social et la régie d'entreprise.

- 3.2 L'administrateur ou le dirigeant est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (Décret 824-98 du 17 juin 1998 et ses modifications) selon le cas, ainsi que ceux établis par le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

L'administrateur ou le dirigeant qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur dans un organisme ou une entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

4. L'administrateur ou le dirigeant ne peut confondre les biens de la Société avec les siens ; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après que l'administrateur ou le dirigeant ait cessé d'occuper ses fonctions.
5. L'administrateur ou le dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.
- 5.1 L'administrateur ou le dirigeant est tenu à la discrétion sur ce dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Il doit à tout moment respecter le caractère confidentiel de l'information dont il a ainsi eu connaissance.
- 5.2 L'administrateur ou le dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans.

Le président du Conseil, l'administrateur qui exerce ses fonctions à plein temps et le dirigeant doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

6. L'administrateur ou le dirigeant ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Il ne peut notamment accepter ni solliciter un avantage d'une personne ou entreprise faisant affaire avec la Société ou une filiale, ou agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet

avantage est destiné à l'influencer ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, ou de générer des attentes en ce sens.

- 6.1 L'administrateur ou le dirigeant doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
- 6.2 L'administrateur ou le dirigeant ne peut accepter aucun cadeau ou marque d'hospitalité autre que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau ou marque d'hospitalité doit être retourné au donateur.
7. L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.
- 7.1 L'administrateur ou le dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être administrateur ou dirigeant de la Société depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.
- 7.2 Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul administrateur ou dirigeant ne doit divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.  
Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
8. L'administrateur ou le dirigeant doit collaborer avec le président du Conseil ou le Comité d'éthique et de régulation d'entreprise sur une question d'éthique ou de déontologie, lorsqu'il est prié de le faire.
- 8.1 L'administrateur ou le dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge élective doit en informer le président du Conseil.  
Le président du Conseil ou le président-directeur général qui a pareille intention doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

### SECTION III

#### Devoirs et obligations des administrateurs et dirigeants eu égard aux conflits d'intérêts

##### Prévention des conflits d'intérêts

9. L'administrateur ou le dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.  
L'administrateur qui exerce une fonction à plein temps au sein de la Société ou de l'une de ses filiales doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.  
Quant aux autres administrateurs, ils doivent veiller à consacrer à leur fonction le temps et l'attention raisonnablement requis dans les circonstances.
10. L'administrateur qui exerce une fonction à plein temps au sein de la Société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société.  
Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 12, 13, 15 et 18 s'appliquent à cet administrateur.  
Tout autre administrateur ayant un intérêt dans une entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 12, 13, 15 et 18.
11. Un administrateur ou dirigeant de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur ou de dirigeant d'une entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par l'actionnaire ou les actionnaires qui contrôlent l'entreprise concernée pour :
  - a) détenir des actions, des parts sociales, tout autre titre ou valeur émis par cette entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette entreprise liée, ou toute option ou tout droit de souscrire ou d'acheter de tels actions, parts sociales, titres ou valeurs ;
  - b) bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet administrateur ou ce dirigeant n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée et que ce régime d'intéressement

soit intimement lié à la performance individuelle de l'administrateur ou du dirigeant au sein de l'entreprise liée ;

- c) bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise liée s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée ; ou
  - d) bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle de l'entreprise liée.
12. L'administrateur ou le dirigeant qui :
- a) est partie à un contrat avec la Société ou une filiale ; ou
  - b) a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou est administrateur, dirigeant ou employé de cette entreprise ;
- doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.
- Il en est de même de l'administrateur qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil d'administration.
- L'administrateur doit, en tout temps, s'abstenir de communiquer quelque information que ce soit à tout employé, dirigeant ou administrateur de la Société, relativement à ce contrat ou à cet intérêt.
- L'administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.
13. La divulgation requise à l'article 12 se fait, dans le cas d'un administrateur, lors de la première réunion :
- a) au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude ;
  - b) suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un ;
  - c) suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu ; ou
  - d) suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.
14. Le dirigeant qui n'est pas administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 12 immédiatement après :
- a) avoir appris que le contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion ;

- b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du contrat ou la décision concernée ;
- c) être devenu dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des administrateurs.

15. L'administrateur ou le dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 12 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.
16. Les articles 12 à 15 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur ou du dirigeant.
17. L'administrateur ou le dirigeant doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.
18. L'administrateur ou le dirigeant doit remettre au président du Conseil, dans les soixante jours de sa nomination et le 31 janvier de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe A et contenant les informations suivantes :
- a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens ;
  - b) le nom de toute entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ; et
  - c) à sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant son employeur et la personne morale, la société ou l'entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur ou dirigeant.

L'administrateur ou le dirigeant pour qui les dispositions des paragraphes a) à c) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'administrateur ou le dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les soixante jours de la

survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

19. Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 12 à 18 au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du Conseil et du Comité d'éthique et de régie d'entreprise.
- De plus, le secrétaire de la Société avise le président du Conseil et le Comité d'éthique et de régie d'entreprise de tout manquement aux obligations prévues aux articles 12 à 18 dès qu'il en a connaissance.

### Dispenses

20. Le présent code ne s'applique pas :
- a) à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur ou le dirigeant en situation de conflit d'intérêts ;
  - b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ou le dirigeant ne participe ni directement ni indirectement ;
  - c) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
  - d) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme administrateur d'une personne morale ;
  - e) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur ou le dirigeant ;
  - f) à un contrat d'assurance-responsabilité des administrateurs ; ou
  - g) à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

### Attestation

- 20.1 Dans les soixante jours de l'adoption du présent code par le Conseil, chaque administrateur doit produire au président du Conseil et au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe B.
- Chaque nouvel administrateur doit faire de même dans les soixante jours de sa nomination à ce poste.

## SECTION IV Rémunération

20.2 L'administrateur ou le dirigeant n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels, le cas échéant, ceux établis entre autres par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de la Société.

20.3 L'administrateur ou le dirigeant révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.

20.4 L'administrateur ou le dirigeant qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité, doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

20.5 Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur ou de dirigeant pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur ou de dirigeant est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

20.6 Le président-directeur général qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant



à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

**20.7** L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur ou un dirigeant n'est pas visé par les articles 20.2 à 20.6.

**20.8** Pour l'application des articles 20.2 à 20.6, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe C.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 20.4 et 20.5 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

## SECTION V

### Application du code

#### Autorités compétentes

**20.9** Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent code à l'égard du président du Conseil et des autres administrateurs de la Société nommés par le gouvernement.

Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard d'un autre administrateur et d'un dirigeant de la Société.

Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs et les dirigeants de la Société.

**21.** Le Comité d'éthique et de régie d'entreprise a pour mission de conseiller l'autorité compétente en matière d'éthique et de déontologie.

Le comité exerce aussi les fonctions qui lui sont dévolues en vertu de la résolution reproduite à l'annexe D et exécute tout autre mandat relatif à l'éthique que le Conseil lui confie.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité d'éthique et de régie d'entreprise peut prendre connaissance des déclarations visées à l'article 19.

**22.** Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un administrateur ou à un dirigeant, le comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.

L'autorité compétente fait part à l'administrateur ou au dirigeant des manquements reprochés et de la sanction dont il est passible. Elle l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

**23.** Le comité peut donner des avis aux administrateurs ou aux dirigeants sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

**23.1** Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, l'administrateur ou le dirigeant à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

**24.** Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code, les rapports et avis du comité et les décisions de l'autorité compétente en matière d'éthique et de déontologie.

En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs et les dirigeants en application du présent code.

**25.** Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

**26.** Un administrateur ou un dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du comité, aux conditions suivantes :

- a) l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;
- b) l'avis a été déposé auprès du Conseil ;
- c) les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète ; et
- d) l'administrateur ou le dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

**27.** Le comité et l'autorité compétente préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

#### Sanctions

**28.** Sur conclusion d'une contravention à la loi, au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* ou au présent code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- a) s'il s'agit d'un dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement ;
- b) s'il s'agit d'un administrateur, la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 20.9, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

Toute sanction imposée à un administrateur de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

**29.** Dans le cas d'une contravention à l'article 10, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.

**30.** L'administrateur ou le dirigeant doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.

**31.** Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 18, ne peut être déterminant.

Les annexes sont disponibles sur le site Internet d'Hydro-Québec ([www.hydroquebec.com](http://www.hydroquebec.com)).



> Une plaque remise par l'OLF, qui souligne la qualité du français dans l'entreprise.

## > encadrements linguistiques

En ce qui concerne l'application des encadrements linguistiques, Hydro-Québec a mis l'accent, en 2000, sur le perfectionnement en français. Une dizaine de cours conçus sur mesure ont été proposés au personnel de l'entreprise: grammaire, correspondance commerciale, rédaction de rapports, etc. Près de 750 employés se sont inscrits, et une cinquantaine de sessions de formation ont été données.

Soucieuse de promouvoir l'usage du français dans les nouveaux secteurs d'activité, l'entreprise a élaboré le *Vocabulaire du commerce électronique*. Une édition provisoire de ce nouvel outil a été mise à la disposition du personnel.

Par ailleurs, diverses activités de promotion et de sensibilisation ont été organisées à l'interne pour souligner la Semaine du français et de la francophonie.

Hydro-Québec a déposé à l'Office de la langue française le bilan annuel de l'application dans l'entreprise de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information, adoptée par le gouvernement du Québec.

Enfin, le Comité linguistique permanent d'Hydro-Québec a poursuivi ses travaux et tenu deux réunions en 2000.

## > acquisitions de biens meubles et de services

Au cours de l'année, Hydro-Québec s'est appliquée à respecter les engagements énoncés dans sa politique Nos acquisitions de biens meubles et de services, adoptée en 1998.

Ainsi, l'entreprise a poursuivi une stratégie visant à assurer la sécurité de ses approvisionnements. Pour la majorité des biens et services qu'elle acquiert, elle a recours à plusieurs fournisseurs. Dans les cas où elle a un seul fournisseur, elle met en œuvre des moyens pour atténuer les risques, comme la recherche de nouveaux fournisseurs, l'homologation d'autres produits et l'élaboration de plans d'urgence. Par ailleurs, l'entreprise a conclu trois nouvelles ententes de partenariat grâce auxquelles elle s'assure notamment que ses fournisseurs développent d'autres marchés pour être moins vulnérables aux fluctuations du volume des acquisitions d'Hydro-Québec. Le nombre total de ces partenariats avec des fournisseurs québécois s'élève actuellement à dix.

D'autre part, l'entreprise met tout en œuvre pour s'assurer de la qualité des biens et services qu'elle acquiert, notamment en exigeant de ses fournisseurs de biens et services stratégiques qu'ils aient un système qualité conforme à la norme ISO 9000 applicable, et en mettant en place des mécanismes qui visent à assurer la gestion et le contrôle de la qualité. Au cours de l'année, les fournisseurs spécialisés dans le domaine de la maîtrise de la végétation ont été assujettis aux normes ISO 9000. Il s'agit du seul secteur stratégique de l'entreprise qui n'était pas encore soumis à ces normes.

En matière d'efficacité, Hydro-Québec a mis l'accent sur le regroupement des besoins, ce qui lui permet d'obtenir de meilleures conditions de marché, ainsi que sur les stratégies de réduction des coûts et délais d'approvisionnement et d'amélioration de la qualité des biens et services achetés. Les relations d'affaires durables avec les fournisseurs dans le cadre des ententes d'approvisionnement et les stratégies déployées ont permis de réaliser des économies de quelque 23 M\$ en 2000 et de 117 M\$ depuis 1997.

En ce qui concerne les retombées économiques au Québec, les impacts des activités de l'entreprise sur l'économie demeurent considérables : 94% de ses acquisitions de biens et services, qui totalisent 1 570 M\$, ont été réalisées auprès d'entreprises québécoises.

Par ailleurs, Hydro-Québec a collaboré avec Sous-traitance industrielle Québec à la mise sur pied d'un site Internet à l'intention des fournisseurs québécois. Grâce à cet outil supplémentaire, l'entreprise obtiendra plus facilement de l'information sur les fournisseurs potentiels dans les différentes régions du Québec.

#### ACQUISITIONS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE (κ\$)<sup>a</sup>

Région administrative du Québec	Acquisitions de biens <sup>b</sup>	Acquisitions de services <sup>c</sup>	Total
Bas-Saint-Laurent (01)	2 218	3 531	5 749
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	6 812	28 271	35 083
Capitale-Nationale (03)	34 451	58 359	92 810
Mauricie (04)	22 877	55 671	78 548
Estrie (05)	3 651	5 737	9 388
Montréal (06)	356 012	347 197	703 209
Outaouais (07)	10 270	3 484	13 754
Abitibi-Témiscamingue (08)	7 789	27 629	35 418
Côte-Nord (09)	6 464	43 039	49 503
Nord-du-Québec (10)	1 853	6 728	8 581
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	760	4 171	4 931
Chaudière-Appalaches (12)	10 770	37 989	48 759
Laval (13)	8 931	63 333	72 264
Lanaudière (14)	31 269	13 962	45 231
Laurentides (15)	8 372	18 330	26 702
Montérégie (16)	139 972	61 603	201 575
Centre-du-Québec (17)	10 686	33 062	43 748
<b>Total</b>	<b>663 157</b>	<b>812 096</b>	<b>1 475 253</b>

a) Montants facturés par les fournisseurs établis dans la région administrative.

b) Biens stratégiques, biens divers et location de biens.

c) Services spécialisés, services professionnels et travaux.

### CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES

puissance installée (kW)		puissance installée (kW)		puissance installée (kW)	
Robert-Bourassa	5 328 000	Brisay	446 500	Rapides-des-Quinze	94 560
La Grande-4	2 650 500	Laforge-2	304 000	Chute-des-Chats	89 300
La Grande-3	2 304 000	Trenche	302 400	Bryson	61 000
La Grande-2-A	1 998 000	Paugan	250 100	Hart-Jaune	48 450
Beauharnois	1 656 860	Beaumont	243 000	Rivière-des-Prairies	48 300
Manic-5	1 528 000	La Tuque	224 000	Rapide-2	48 000
La Grande-1	1 368 000	Shawinigan-2	202 601	Rapide-7	48 000
Manic-3	1 183 200	Rapide-Blanc	201 600	Chute-Hemmings	28 800
Manic-5-PA	1 064 000	Manic-1	184 410	Hull-2	27 280
Manic-2	1 015 200	Shawinigan-3	171 900	Lac-Robertson	23 760
Bersimis-1	936 000	Les Cèdres	153 000	Sept-Chutes	21 600
Laforge-1	837 900	Chelsea	150 700	Drummondville	16 200
Bersimis-2	798 000	Grand-Mère	149 575	Saint-Narcisse	15 000
Outardes-3	756 200	Rapides-des-Îles	146 520	Chute-Bell	9 900
Carillon	654 500	La Gabelle	136 580	Mitis-1	6 400
Outardes-4	632 000	Première-Chute	124 200	Mitis-2	4 250
Outardes-2	453 900	Rapides-Farmers	98 250	Chute-Burroughs	1 600

### CENTRALES THERMIQUES

puissance installée (kW)		puissance installée (kW)		puissance installée (kW)	
<b>Nucléaire</b>		Blanc-Sablon*	4 800	Umijuq	1 050
Gentilly-2	675 000	Kuujuuaq	3 935	Quaqtaq	1 045
<b>Classique</b>		Kuujuuarapik	3 405	Akulivik	850
Tracy	600 000	Inukjuak	2 990	Tasiujaq	850
<b>À turbines à gaz</b>		Povungnituk	2 870	Aupaluk	550
Bécancour	428 200	Port-Menier	2 790	Clova	530
La Citière	280 000	Weymontachie	2 220	Saint-Augustin*	400
Cadillac	162 000	Salluit	2 000		
<b>À moteurs diesels</b>		Kangiqualujuaq	2 000	<b>Puissance installée totale au</b>	
Îles-de-la-Madeleine	67 200	Kangiqsujuaq	1 520	<b>31 décembre 2000**</b>	<b>(kW)</b>
La Tabatière*	6 800	L'Île-d'Entrée	1 190	Centrales hydroélectriques (51)	29 245 996
La Romaine	4 934	Ivujivik	1 050	Centrales thermiques (29)	2 266 129
Obedjiwan	4 900	Kangirsuk	1 050	<b>Total des 80 centrales</b>	<b>31 512 125</b>

### EN CONSTRUCTION

	mise en service	puissance (kW)
Centrale hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3	2001	882 000

\* Centrale gardée en réserve depuis la mise en service de la centrale du Lac-Robertson.

\*\* Hydro-Québec dispose également de la majeure partie de la production de la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW.



**Hydro-Québec**

75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec)  
Canada H2Z 1A4  
Téléphone : (514) 289-2211

**Hydro-Québec International (HQI)** est chargée des activités d'investissement et de vente de services professionnels à l'extérieur du Canada et des États-Unis. HQI ayant confié un mandat de gestion de ses activités à Hydro-Québec, chacune des unités d'affaires de cette dernière est responsable des activités à l'étranger dans ses domaines de compétence.

75, boulevard René-Lévesque Ouest  
20<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
Canada H2Z 1A4  
Téléphone : (514) 289-4020

**Hydro-Québec CapiTech** est une société de capital de risque corporatif qui investit dans des entreprises dont les produits technologiques et les services sont reliés au domaine de l'énergie.

75, boulevard René-Lévesque Ouest  
22<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
Canada H2Z 1A4  
Téléphone : (514) 289-4783

La **Société d'énergie de la Baie James** fournit principalement des services de classe mondiale en ingénierie et en réalisation de projets de construction dans le domaine de l'énergie, tant sur la scène locale que sur la scène internationale.

855, rue Sainte-Catherine Est  
20<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
Canada H2L 4P5  
Téléphone : (514) 840-4228

**Marketing d'énergie H.Q.** réalise des transactions dans le domaine de l'énergie, y compris des ventes, des achats ou des échanges, au Canada et aux États-Unis, par l'entremise de H.Q. Energy Services (U.S.).

75, boulevard René-Lévesque Ouest  
18<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
Canada H2Z 1A4  
Téléphone : (514) 289-4304

**Noverco**, société de gestion dans laquelle Hydro-Québec détient une participation, est à la tête de nombreuses entreprises principalement engagées dans le transport et la distribution du gaz naturel.

1010, rue Sainte-Catherine Ouest  
8<sup>e</sup> étage  
C.P. 6162  
Montréal (Québec)  
Canada H3C 4S7  
Téléphone : (514) 392-5652

#### Unités de mesure

<b>k\$</b>	millier de dollars
<b>M\$</b>	million de dollars
<b>G\$</b>	milliard de dollars
<b>MW</b>	mégawatt ou million de watts
<b>GW</b>	gigawatt ou million de kilowatts
<b>GWh</b>	gigawattheure ou million de kilowattheures
<b>TWh</b>	térawattheure ou milliard de kilowattheures

On peut obtenir les documents suivants sur notre site Internet ([www.hydroquebec.com](http://www.hydroquebec.com)) ou en composant le 1 800 ÉNERGIE :

*Plan stratégique 2000-2004*  
*Rapport annuel 2000* (le présent document)  
*Rapport de performance*  
*environnementale 2000*  
*Profil financier 2000*



Le présent document est recyclable. À l'exception de la couverture, il est fait de papier québécois et imprimé sur du papier recyclé comportant 20 % de fibres désencrées.

Hydro-Québec remercie tous les employés qui figurent sur les photos du rapport annuel.

© Hydro-Québec  
Affaires corporatives et secrétariat général  
Reproduction autorisée avec mention de la source  
Dépôt légal – 1<sup>er</sup> trimestre 2001  
Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN 2-550-37120-8  
ISSN 0702-6706  
2000G540F

*This publication is available in English.*

> En 2001, je serai l'un des derniers à parcourir  
la bêche spirale avant que l'eau ne s'y engouffre!  
Je suis très fier d'avoir participé à la construction  
de la centrale de la Sainte-Marguerite-3.

— Frédéric Prévost, ingénieur en mécanique

accessible      dynamique      performante      visionnaire      responsable

[www.hydroquebec.com](http://www.hydroquebec.com)

2000G540F